

372

DA2

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement technique à Champlain

6212-03-127



PCGMR 2023-2030

Projet de Plan
conjoint de gestion des
matières résiduelles



ÉQUIPE DE RÉALISATION



Marie-Hélène Gravel, ing., M.Ing.

Chargée de projet

Camille Girard, ing., M.Sc.A.

Yves Groleau

Directeur adjoint transport, recyclage et service clientèle

Caroline Auclair

Chargée de projet

Julie Therrien

Commis administratif

PROJET DE PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030 ADOPTÉ PAR :

Le Conseil de la MRC de Maskinongé, le 8 septembre 2021

Par le Conseil de la MRC de Mékinac, le 18 août 2021

Par le Conseil de la MRC des Chenaux, le 18 août 2021

Par le Conseil de la Ville de Shawinigan, le 17 août 2021

Par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, le 7 septembre 2021

COMITÉ DE TRAVAIL

Karine Lacasse

Coordonnatrice du service d'aménagement et de développement du territoire, MRC de Maskinongé

Justin Lamare

Aménagiste – Chargé de projets, service d'aménagement et de développement du territoire, MRC de Maskinongé

Louis Filteau

Directeur du service de l'aménagement du territoire, MRC de Mékinac

Éric Lesage

Coordonnateur à l'aménagement du territoire, MRC des Chenaux

Élyse Ménard

Directrice, Service de l'aménagement du territoire, Ville de Shawinigan

Thierry Archambault-Laliberté

Conseiller en environnement, Ville de Shawinigan

Serge Bournival

Coordonnateur Développement durable, Ville de Trois-Rivières

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	ix
1.0 Mise en contexte	1
1.1 Exigences.....	1
1.2 PGMR précédents.....	1
1.3 PCGMR 2023-2030.....	1
2.0 Territoire de planification	3
2.1 Portrait géographique.....	3
2.2 Portrait démographique.....	14
2.3 Structure économique	20
3.0 Responsabilités dans le domaine de la GMR	23
3.1 Champs de compétence d'Énercycle	23
3.2 Ententes intermunicipales	25
3.3 Distribution des responsabilités.....	25
3.4 Règlements.....	29
4.0 Organismes et entreprises œuvrant en GMR	32
5.0 Installations de traitement des matières résiduelles	45
5.1 Lieu d'enfouissement technique	46
5.2 Centre de tri des matières recyclables	49
5.3 Réseau d'écocentres.....	50
5.4 Centre de traitement des boues de fosses septiques.....	52
5.5 Centre de tri de résidus de CRD	54
5.6 Infrastructures hors-territoire	55
6.0 Gestion actuelle des matières résiduelles	56
6.1 Programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation	56
6.2 Services municipaux de collecte	57
6.3 Services par apport volontaire pour les résidus de CRD, les RDD et autres matières résiduelles ..	73
6.4 Gestion des boues	73
6.5 Gestion sur les terres publiques.....	78
7.0 Inventaire des matières résiduelles générées	80
7.1 Évolution des quantités de matières résiduelles éliminées et récupérées.....	80
7.2 Bilan détaillé de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2019.....	83
8.0 Diagnostic territorial	88
8.1 Objectifs provinciaux	88
8.2 Forces et enjeux du système actuel.....	89
8.3 Performance actuelle et objectifs territoriaux	90

9.0 Plan d’action..... 92

9.1 Mesures proposées..... 93

9.2 Coûts et calendrier de mise en œuvre 97

9.3 Suivi et surveillance de la mise en œuvre 100

10.0 Références..... 102

LISTE DES ANNEXES

Annexe A	Informations détaillées sur les municipalités de la MRC de Maskinongé
Annexe B	Informations détaillées sur les municipalités de la MRC de Mékinac
Annexe C	Informations détaillées sur les municipalités de la MRC des Chenaux
Annexe D	Informations détaillées sur la Ville de Shawinigan
Annexe E	Informations détaillées sur la Ville de Trois-Rivières
Annexe F	Fiches descriptives des mesures proposées

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1	Superficie terrestre du territoire de planification	5
Tableau 2.2	Description du milieu agricole	5
Tableau 2.3	Description du milieu forestier	7
Tableau 2.4	Description du milieu récréotouristique	8
Tableau 2.5	Description du milieu urbain	10
Tableau 2.6	Principales orientations et actions stratégiques relatives à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification	11
Tableau 2.7	Répartition de la population sur le territoire d'application	14
Tableau 2.8	Perspectives démographiques de la population et des ménages du territoire de planification	15
Tableau 2.9	Nombre et type d'unités d'occupation résidentielle présentes sur le territoire de planification	17
Tableau 2.10	Nombre d'industries, de commerces, d'institutions (ICI) et d'unités d'évaluation comprenant des exploitations agricoles enregistrées présents dans chacune des municipalités selon les sommaires du rôle d'évaluation foncière	17
Tableau 2.11	Population par groupe d'âge et âge médian (2019)	18
Tableau 2.12	Population âgée de 25 à 64 ans selon le plus haut certificat, diplôme ou grade (2016)	18
Tableau 2.13	Principaux indicateurs du marché du travail (2018)	19
Tableau 2.14	Répartition des établissements de cinq employés et plus et des emplois par secteur d'activité dans le territoire d'application (2021)	20
Tableau 2.15	Répartition des établissements de cinq employés et plus selon le nombre d'employés dans le territoire d'application (2021)	21
Tableau 2.16	Établissements avec le plus grand nombre d'employés sur le territoire de planification	21
Tableau 3.1	Municipalités locales assujetties aux compétences d'Énercycle	24
Tableau 3.2	Distribution des responsabilités en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Maskinongé en 2019	26
Tableau 3.3	Distribution des responsabilités en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Mékinac en 2019	27
Tableau 3.4	Distribution des responsabilités en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Chenaux en 2019	28
Tableau 3.5	Distribution des responsabilités en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Shawinigan et de la Ville de Trois-Rivières en 2019	29
Tableau 3.6	Recensement des règlements concernant la gestion des matières résiduelles	29
Tableau 4.1	Recensement des organismes et entreprises qui composent le système de gestion des matières résiduelles du territoire de planification - Organismes et entreprises hors territoire .	32
Tableau 4.2	Recensement des organismes et entreprises qui composent le système de gestion des matières résiduelles du territoire de planification – Organismes et entreprises dans la MRC de Maskinongé	33
Tableau 4.3	Recensement des organismes et entreprises qui composent le système de gestion des matières résiduelles du territoire de planification – Organismes et entreprises dans la MRC de Mékinac	36

Tableau 4.4	Recensement des organismes et entreprises qui composent le système de gestion des matières résiduelles du territoire de planification – Organismes et entreprises dans la MRC des Chenaux	38
Tableau 4.5	Recensement des organismes et entreprises qui composent le système de gestion des matières résiduelles du territoire de planification – Organismes et entreprises dans la Ville de Shawinigan	40
Tableau 4.6	Recensement des organismes et entreprises qui composent le système de gestion des matières résiduelles du territoire de planification – Organismes et entreprises dans la Ville de Trois-Rivières	42
Tableau 5.1	Fiche descriptive du LET de Champlain.....	47
Tableau 5.2	Fiche descriptive du LET de Saint-Étienne-des-Grès	48
Tableau 5.3	Fiche descriptive du centre de tri de Récupération Mauricie.....	49
Tableau 5.4	Emplacements des six écocentres d'Énercycle	50
Tableau 5.5	Fiche descriptive des écocentres d'Énercycle	51
Tableau 5.6	Liste des écocentres municipaux présents sur le territoire de planification	52
Tableau 5.7	Liste des municipalités membres desservies par Énercycle (compétence 4)	53
Tableau 5.8	Fiche descriptive du centre de traitement des boues de fosses septiques d'Énercycle	54
Tableau 5.9	Fiche descriptive du centre de tri de résidus de CRD de Groupe Bellemare	55
Tableau 5.10	Infrastructures hors-territoire desservant des municipalités du territoire de planification	55
Tableau 6.1	Activités d'ISÉ organisées par Énercycle (2018-2019)	56
Tableau 6.2	Desserte des ICI par la collecte municipale des déchets	57
Tableau 6.3	Lieu de disposition des déchets résidentiels	58
Tableau 6.4	Modalités de collecte des déchets dans la MRC de Maskinongé (année 2019)	59
Tableau 6.5	Modalités de collecte des déchets dans la MRC de Mékinac (année 2019)	60
Tableau 6.6	Modalités de collecte des déchets dans la MRC des Chenaux (année 2019)	61
Tableau 6.7	Modalités de collecte des déchets dans la Ville de Shawinigan (année 2020)	62
Tableau 6.8	Modalités de collecte des déchets dans la Ville de Trois-Rivières (année 2021).....	63
Tableau 6.9	Démarche d'Énercycle auprès des ICI pour la récupération des matières recyclables.....	64
Tableau 6.10	Lieu de disposition des matières recyclables	65
Tableau 6.11	Modalités de collecte des matières recyclables dans la MRC de Maskinongé (année 2019) ..	66
Tableau 6.12	Modalités de collecte des matières recyclables dans la MRC de Mékinac (année 2019)	66
Tableau 6.13	Modalités de collecte des matières recyclables dans la MRC des Chenaux (année 2019)	67
Tableau 6.14	Modalités de collecte des matières recyclables dans la Ville de Shawinigan (année 2019) ...	67
Tableau 6.15	Modalités de collecte des matières recyclables dans la Ville de Trois-Rivières (année 2021)	67
Tableau 6.16	Modalités de collecte des résidus verts dans la MRC de Maskinongé (année 2019).....	68
Tableau 6.17	Modalités de collecte des résidus verts (ou matières organiques) dans la MRC de Mékinac (année 2019).....	69
Tableau 6.18	Modalités de collecte des résidus verts dans la MRC des Chenaux (année 2019).....	69
Tableau 6.19	Modalités de collecte des résidus verts dans la Ville de Shawinigan (année 2019).....	69
Tableau 6.20	Modalités de collecte des résidus verts dans la Ville de Trois-Rivières (année 2019)	69
Tableau 6.21	Municipalités qui offrent un lieu d'apport volontaire sur leur territoire pour des résidus verts .	70
Tableau 6.22	Modalités de collectes des encombrants dans la MRC de Maskinongé (année 2019)	71
Tableau 6.23	Modalités de collectes des encombrants dans la MRC de Mékinac (année 2019)	71
Tableau 6.24	Modalités de collectes des encombrants dans la MRC des Chenaux (année 2019).....	72

Tableau 6.25	Modalités de collectes des encombrants dans la Ville de Shawinigan (année 2019).....	72
Tableau 6.26	Modalités de collectes des encombrants dans la Ville de Trois-Rivières (année 2020)	72
Tableau 6.27	Gestion des boues municipales dans la MRC de Maskinongé	74
Tableau 6.28	Gestion des boues municipales dans la MRC de Mékinac	75
Tableau 6.29	Gestion des boues municipales dans la MRC des Chénouans.....	76
Tableau 6.30	Gestion des boues municipales dans la Ville de Shawinigan.....	77
Tableau 6.31	Gestion des boues municipales dans la Ville de Trois-Rivières	77
Tableau 6.32	Nombre de vidanges d'installations septiques et volume recueilli dans le territoire d'application (année 2019).....	78
Tableau 7.1	Quantités annuelles de déchets résidentiels ramassés par les collectes municipales	80
Tableau 7.2	Quantités annuelles de déchets d'origine ICI ramassés par les collectes privées	81
Tableau 7.3	Quantités annuelles de matières recyclables ramassées par les collectes d'Énercycle ^{1,2,3} ...	81
Tableau 7.4	Quantités annuelles de matières gérées dans les écocentres d'Énercycle présents sur le territoire de planification ¹	82
Tableau 7.5	Inventaire 2019 des résidus du secteur résidentiel du territoire d'application	84
Tableau 7.6	Inventaire 2019 des résidus du secteur des ICI du territoire d'application	85
Tableau 7.7	Inventaire 2019 des résidus du secteur de la CRD du territoire d'application	86
Tableau 7.8	Inventaire 2019 des matières résiduelles générées par matière	86
Tableau 7.9	Inventaire 2019 des matières résiduelles générées par générateur	87
Tableau 8.1	Diagnostic du système actuel de gestion des matières résiduelles	89
Tableau 8.2	Objectifs territoriaux d'élimination	90
Tableau 8.3	Objectifs territoriaux de récupération des matières recyclables	91
Tableau 8.4	Objectifs territoriaux de récupération des matières organiques	91
Tableau 8.5	Objectifs territoriaux de récupération des résidus de CRD	91
Tableau 9.1	Exemple d'une fiche descriptive et de son contenu	94
Tableau 9.2	Tableau synoptique des mesures proposées.....	95
Tableau 9.3	Sommaire des revenus actuels et potentiels.....	97
Tableau 9.4	Séquence de mise en œuvre des mesures proposées.....	98
Tableau 9.5	Coût global de mise en œuvre des mesures proposées	99

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

3RV-E	Réduction, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
BFS	Boues de fosses septiques
CRD	Construction, rénovation et démolition
Énercycle	Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
nd	Non disponible
PCGMR	Plan conjoint de gestion des matières résiduelles
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
Politique	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RDD	Résidus domestiques dangereux
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RRGMRP	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
s.o.	Sans objet (non applicable)
Stratégie	Stratégie de valorisation de la matière organique
TIC	Technologies de l'information et des communications
TNO	Territoire non organisé
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

1.0 Mise en contexte

1.1 Exigences

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), toute municipalité régionale doit élaborer et maintenir en vigueur un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Le PGMR doit être révisé tous les sept ans par le conseil, et un projet de PGMR révisé doit être adopté, par résolution, au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du PGMR.

Par ailleurs, pour être admissible au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et recevoir ses subventions, toute municipalité doit être visée par un PGMR, en vigueur depuis moins de sept ans au 31 octobre de l'année courante.

L'élaboration d'un PGMR vise à planifier la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire d'une municipalité régionale en conformité avec les objectifs et les orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR), de son plan d'action et des stratégies qui en découlent.

1.2 PGMR précédents

En 2005, la MRC de Maskinongé, la MRC de Mékinac, la MRC des Chenaux, la Ville de Shawinigan et la Ville de Trois-Rivières ont adopté, individuellement, leur premier PGMR (PGMR 2005-2008).

En 2015, la MRC de Maskinongé, la MRC de Mékinac, la MRC des Chenaux, la Ville de Shawinigan et la Ville de Trois-Rivières ont délégué à Énercycle la responsabilité de réviser leur PGMR et se sont entendues pour élaborer conjointement un PGMR. Ce regroupement a mené à une première révision des PGMR et à l'adoption d'un premier PGMR conjoint (PGMR conjoint 2016-2020), entré en vigueur le 31 décembre 2016.

1.3 PCGMR 2023-2030

Conscientes que des efforts devront être réalisés d'ici 2030, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs et des orientations nationaux de la PQGMR, de son Plan d'action 2019-2024 et de la Stratégie de valorisation de la matière organique (Stratégie) parue en 2020, la MRC de Maskinongé, la MRC de Mékinac, la MRC des Chenaux, la Ville de Shawinigan et la Ville de Trois-Rivières se dotent d'un plan conjoint de gestion des matières résiduelles 2023-2030 (PCGMR 2023-2030) qui compte trois principes directeurs, cinq orientations stratégiques et 22 mesures à mettre en œuvre.

Le contenu de PCGMR 2023-2030 intègre et respecte tous les éléments prévus à la LQE. Plus précisément, il présente :

- Le portrait du système de gestion des matières résiduelles :
 - Une description géographique et socio-économique du territoire d'application;
 - Une liste des municipalités locales visées par le PCGMR et la répartition des responsabilités ;
 - Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations de traitement qui composent le système de gestion des matières résiduelles ;
- Un inventaire détaillé des matières résiduelles générées sur le territoire d'application à l'année de référence 2019.A
- Le plan d'action :
 - Un énoncé des orientations et des objectifs territoriaux visés par le PCGMR afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux ;
 - Une proposition de plan d'action (mesures), incluant un système de surveillance et de suivi de la mise en œuvre du plan d'action ;
- Des prévisions budgétaires et un calendrier de mise en œuvre.

2.0 Territoire de planification

2.1 Portrait géographique

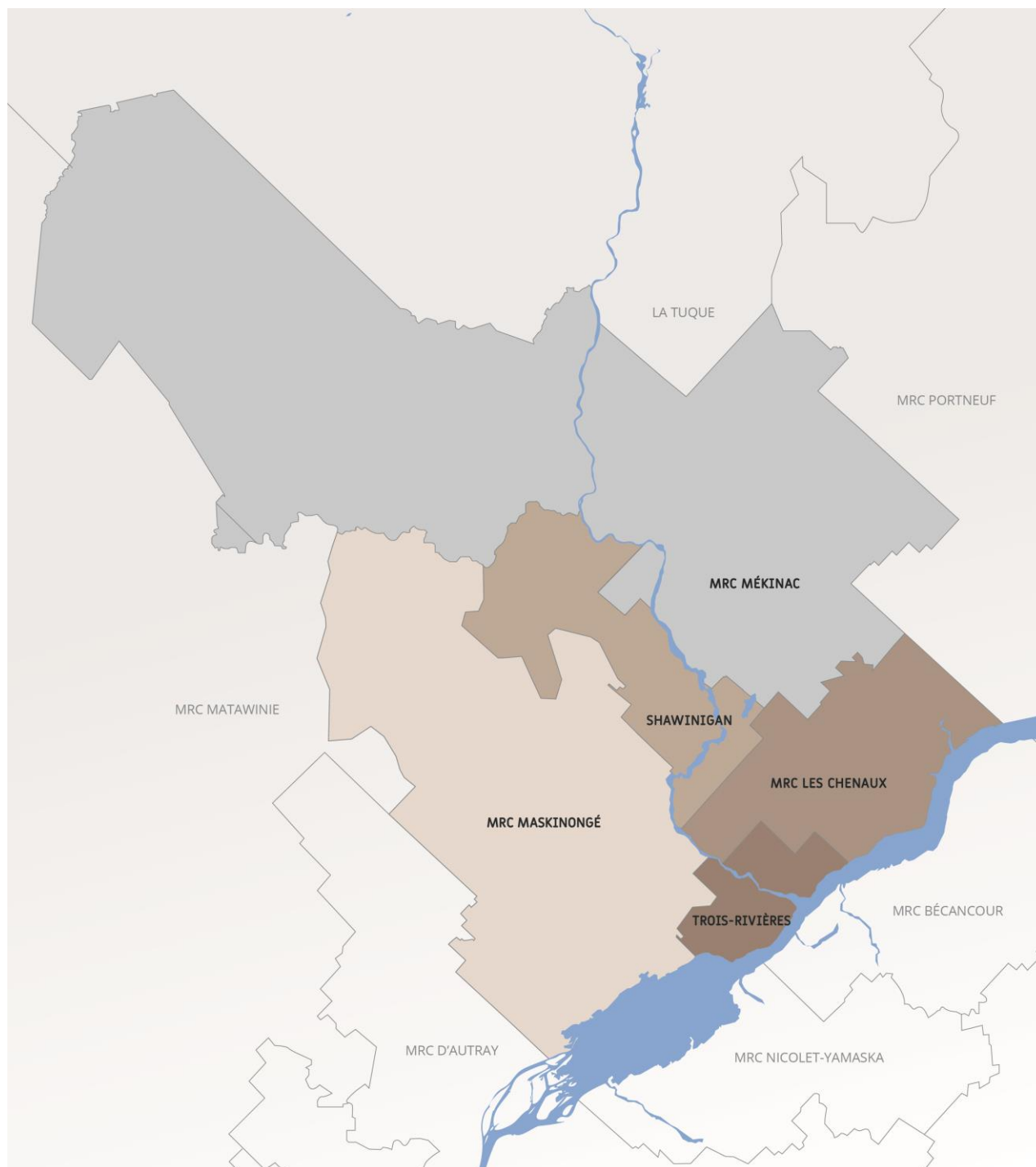
2.1.1 Localisation et organisation du territoire

Le territoire de planification regroupe cinq des six territoires de la région administrative de la Mauricie :

- La **MRC DE MASKINONGÉ** composée des **17 municipalités locales** suivantes : Charette, Louiseville, Maskinongé, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Barnabé, Saint-Boniface, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès, Sainte-Ursule, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Paulin, Saint-Sévère et Yamachiche.
- La **MRC DE MÉKINAC** composée des **10 municipalités locales et de quatre territoires non organisés (TNO)** suivants : Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban, Saint-Adelphe, Sainte-Thècle, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Saint-Tite et Trois-Rives, TNO Lac-Boulé, TNO Lac-Masketsi, TNO Lac-Normand et TNO Rivière-de-la-Savane.
- La **MRC DES CHENAUX** composée des **10 municipalités locales** suivantes : Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper-de-Champlain et Saint-Stanislas.
- La **VILLE DE SHAWINIGAN** composée des **sept secteurs** (Grand-Mère, Lac-à-la-Tortue, Saint-Georges, Saint-Gérard-des-Laurentides, Saint-Jean-des-Piles, Shawinigan et Shawinigan-Sud, soit les anciennes municipalités du même nom fusionnées en 2002) et du territoire du **Parc national de la Mauricie**, à l'extrémité nord de la Ville.
- La **VILLE DE TROIS-RIVIÈRES** composée de **six secteurs** (Cap-de-la-Madeleine, Pointe-du-Lac, Saint-Louis-de-France, Sainte-Marthe-du-Cap, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest, soit les anciennes municipalités du même nom fusionnées en 2002).

Le seul territoire de la région administrative de la Mauricie qui ne fait pas partie du territoire de planification est l'agglomération de La Tuque.

Le territoire de planification se situe au sud de la région administrative de la Mauricie. Il est bordé au nord par la partie sud-est du grand territoire de l'agglomération de La Tuque, au sud par le fleuve Saint-Laurent, à l'est par la MRC de Portneuf et à l'ouest par les MRC de Matawinie et D'Au-tray (voir carte 2.1). La carte de chacun des cinq territoires membres d'Énergycycle est fournie aux annexes A à E.



Carte 2.1 Localisation géographique du territoire de planification

Le territoire de planification couvre 9441 km², ce qui représente près de 27 % de la superficie en terre ferme de la région administrative de la Mauricie (MAMH, 2020). Le tableau 2.1 présente les superficies terrestres pour chacun des cinq territoires membres d'Énergycycle, et les données ventilées par municipalité locale des MRC sont disponibles aux annexes A à C.

Tableau 2.1 Superficie terrestre du territoire de planification

	Superficie du territoire municipalisé ¹ (km ²)	Superficie du territoire non organisé ¹ (km ²)
MRC de Maskinongé	2 380,09	s.o.
MRC de Mékinac	1 835,94	3 328,03
MRC des Chenaux	870,93	s.o.
Ville de Shawinigan	737,13	s.o.
Ville de Trois-Rivières	288,97	s.o.
Territoire de planification	6 113,06	3 328,03

1- MAMH, 2020.

2.1.2 Aménagement et occupation du territoire

Les schémas d'aménagement en vigueur informent sur les principales occupations et composantes du territoire d'application. Les tableaux 2.2 à 2,5 résument les informations les plus pertinentes au regard de la gestion des matières résiduelles en fonction des différents milieux qui composent le territoire d'application, soit : le milieu agricole, le milieu forestier, le milieu récréotouristique et le milieu urbain.

Tableau 2.2 Description du milieu agricole

	Éléments significatifs et pertinents
MRC DE MASKINONGÉ (MRC de Maskinongé, 2014 ; MRC de Maskinongé,	- Les entreprises agricoles occupent près de 20 % de la superficie totale du territoire de la MRC. Étant donné la richesse du sol de la vallée du Saint-Laurent, l'activité agricole se concentre surtout dans la partie sud de la MRC. - L'activité agricole de la MRC est très variée quant aux types d'exploitation (production végétale, production animale, et production du poisson).
MRC DE MÉKINAC (MRC de Mékinac, 2008)	- La zone agricole occupe près de 25 % du territoire des municipalités (8,5 % de l'ensemble de la MRC en y incluant les TNO). Toutefois, étant donné la topographie tantôt vallonnée ou montagneuse de la zone agricole, seulement 40 % de la zone agricole est cultivée. - L'agriculture est particulièrement forte dans les municipalités de Saint-Tite, Saint-Séverin, Sainte-Thècle et Saint-Adelphe. - Les élevages de bovins laitiers et bovins de boucherie dominent largement l'ensemble des activités agricoles bien qu'une certaine diversification vers des productions non traditionnelles s'installe progressivement.

Tableau 2.2 Description du milieu agricole (suite)

	Éléments significatifs et pertinents
MRC DES CHENAU (MRC des Chenaux, 2007)	- La zone agricole occupe 97 % du territoire de la MRC, mais les espaces utilisés à des fins agricoles sont beaucoup plus restreints. Outre les secteurs occupés par l'agriculture, la zone agricole comprend également les secteurs boisés ainsi que les superficies en zones humides comme les tourbières. - Les superficies occupées par l'agriculture et les activités agricoles représentent environ 37 % de l'ensemble du territoire de la MRC (MRC des Chenaux, 2007) et sont principalement concentrés dans les municipalités de Champlain, Batiscan et Sainte-Anne-de-la-Pérade. - Les productions laitières et de bovins de boucherie sont les plus importantes malgré une diminution importante au cours des dernières années. Les deux autres productions traditionnelles sont les élevages de porc et de volailles qui concernent un plus petit nombre d'exploitations dont la production est en augmentation.
VILLE DE SHAWINIGAN (Ville de Shawinigan, 2018a)	- La zone agricole protégée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) représente 14 % du territoire de la Ville. Cette proportion passe à 31 %, si l'on exclut le territoire occupé par le parc national de la Mauricie, de la superficie totale de la Ville. - Le taux d'occupation de la zone agricole est relativement faible, 29 %, ce qui s'explique notamment par plusieurs contraintes (cours d'eau, risques de glissement de terrain, zones inondables, bandes riveraines, milieux humides, lignes électriques, lieu d'enfouissement technique, etc.) qui ne permettent pas ou limitent fortement la possibilité de cultures conventionnelles. - Depuis 2010, le nombre d'entreprises agricoles est en diminution. - Depuis 2004, la production agricole est marquée par une migration importante de la production animale (bovins de boucherie, veaux lourds et bovins laitiers) vers la production végétale (soya, fourrages et maïs).
VILLE DE TROIS-RIVIÈRES (Ville de Trois-Rivières, 2014a)	- La zone agricole protégée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) représente près de 40 % du territoire de la Ville. Seulement 21 % de la zone agricole est utilisée à des fins agricoles ; la plus grande partie demeure boisée et le reste est urbanisé. - La zone agricole est composée de cinq blocs distincts localisés au pourtour des limites de la ville : - Les secteurs de Pointe-du-Lac sud-ouest et de Sainte-Marthe-du-Cap sont ceux qui affichent le plus haut taux de superficies cultivées. Tous deux situés près du fleuve, leur sol riche affiche les meilleurs potentiels pour la culture. Une grande concentration d'entreprises impliquées dans les productions maraîchères et horticoles s'y retrouve. - Les secteurs de Saint-Louis-de-France et de Pointe-du-Lac nord-ouest, situés plus à l'intérieur des terres, sont caractérisés par une forte proportion de superficies boisées. Les sols sont de moins bonne qualité, et l'agroforesterie y est plutôt pratiquée. De nombreuses érablières à sucre se situent d'ailleurs dans le bloc de Saint-Louis-de-France. - Le secteur des Vieilles-Forges présente des proportions similaires en termes de superficies boisées, cultivées et urbanisées.

Tableau 2.3 Description du milieu forestier

	Éléments significatifs et pertinents
MRC DE MASKINONGÉ (MRC de Maskinongé, 2008)	- La forêt couvre, excluant les plans d'eau, 67 % du territoire de la MRC. Cette superficie boisée est localisée principalement dans les municipalités de Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Paulin, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Justin, Sainte-Angèle-de-Prémont et Sainte-Ursule. - La superficie forestière publique représente 55 % de la superficie forestière totale de la MRC. Les terres publiques sont composées, en majeure partie, du territoire compris dans la réserve faunique Mastigouche, à Saint-Alexis-des-Monts, gérée par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). - La forêt contribue largement au développement économique et social de la MRC. Ses caractéristiques permettent d'offrir de nombreuses activités comme les interventions d'aménagement forestier (récoltes et travaux sylvicoles), la récréation, le tourisme, l'exploitation de la faune et l'acériculture.
MRC DE MÉKINAC (CLD Mékinac, 2005)	- La forêt couvre près 93 % de la superficie totale de la MRC. Elle contribue largement au développement économique et social de la MRC. - La plus grande partie du territoire forestier est située sur les terres de propriété publique qui sont presque entièrement boisées (CLD Mékinac, 2005). - La MRC se caractérise par une forte représentation de territoires fauniques structurés. Elle compte en effet quatre zones d'exploitation contrôlées (ZEC), deux pourvoires et une réserve faunique (CLD Mékinac, 2005).
MRC DES CHENAUX (MRC des Chenaux, 2014 ; MRC des Chenaux, 2007)	- La forêt couvre près de 51 % du territoire de la MRC. Sa présence est particulièrement notable dans les municipalités de Saint-Prosper-de-Champlain, Saint-Narcisse, Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Sainte-Anne-de-la-Pérade. - Il n'y a aucune terre publique sur le territoire de la MRC. - La forêt est principalement composée de feuillus, avec des peuplements d'érable à sucre ou d'érable rouge. L'acériculture représente une activité économique significative à Saint-Prosper-de-Champlain et Saint-Stanislas. - La forêt privée de la MRC contribue à une part importante du volume de bois mis en marché dans la région de la Mauricie, mais il y a une seule industrie de transformation des produits forestiers sur le territoire de la MRC, soit une scierie à Saint-Stanislas. - Le milieu forestier de la MRC regroupe d'autres fonctions axées sur les loisirs et la récréation : secteurs de villégiature, parcs en milieu naturel, sentiers récréatifs et activités de chasse, de pêche et d'interprétation de la nature.
VILLE DE SHAWINIGAN (Ville de Shawinigan, 2018a)	- Le secteur forestier couvre plus de 79 % du territoire de la Ville. - Tout le territoire du Parc national de la Mauricie est de tenure publique et ces terres appartiennent au gouvernement fédéral. Le paysage forestier représente 93 % de sa superficie. - La forêt privée occupe 47 % de la zone agricole, ce qui représente une part importante du territoire. Il y a donc présence de plusieurs producteurs forestiers et de nombreux établissements reliés à l'exploitation forestière, sur le territoire.

Tableau 2.3 Description du milieu forestier (suite)

	Éléments significatifs et pertinents
VILLE DE TROIS-RIVIÈRES (Ville de Trois-Rivières, 2016)	• Une grande partie de la zone agricole est boisée et 52 % de cette superficie est sous un plan d'aménagement forestier, ce qui témoigne d'un certain dynamisme, bien que peu d'exploitation forestière à grande échelle s'y effectue. • De nombreuses érablières à sucre se trouvent dans le secteur de Saint-Louis-de-France.

Tableau 2.4 Description du milieu récréotouristique

	Éléments significatifs et pertinents
MRC DE MASKINONGÉ (MRC de Maskinongé, 2008)	• La villégiature occupe une place importante dans la MRC de Maskinongé, et plus particulièrement, dans les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Mathieu-du-Parc. • Louiseville, Saint-Paulin, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Élie-de-Caxton constituent les principales zones d'accueil récréotouristique de la MRC. • Le lac Saint-Pierre, au sud de la MRC, constitue un attrait naturel très important et reconnu à titre de « Réserve mondiale de la biosphère » par l'Unesco. • La réserve faunique Mastigouche à Saint-Alexis-des-Monts, et plus particulièrement son secteur des Pins rouges, constitue un des pôles touristiques majeurs du territoire. • La chasse et la pêche constituent l'épine dorsale de l'activité récréotouristique dans la MRC. En plus de la réserve faunique Mastigouche, le territoire de la MRC compte plusieurs pourvoiries et étangs de pêche. • Les principaux événements touristiques annuels sont : le Festival de la Galette de Sarrasin de Louiseville, le Festival de la truite mouchetée de Saint-Alexis-des-Monts, le Festival des contes et légendes de Saint-Élie-de-Caxton, la bataille médiévale de Bicolline à Saint-Mathieu-du-Parc, les compétitions de motocross et la Fête de Sainte-Anne de Yamachiche.
MRC DE MÉKINAC (MRC de Mékinac, 2008)	• La villégiature est concentrée en bordure des lacs et occupe une place importante dans la MRC. Elle est particulièrement importante pour les municipalités de Trois-Rives, de Lac-aux-Sables et est en forte progression sur les TNO. • Les activités et les équipements structurants de nature récréotouristique ainsi que les biens culturels d'intérêt patrimoniaux et historiques constituant les principaux attraits régionaux de la MRC sont principalement localisés dans les municipalités suivantes de Lac-aux-Sables et Saint-Tite. • La MRC est reconnue pour ses plans d'eau, territoires de chasse, de pêche et de récréation. • Les principaux événements touristiques annuels sont : le festival Western de Saint-Tite, le festival des Lacs et Forêts de Sainte-Thècle, le Festi-Volant de Grandes-Piles, le festival Country de Saint-Roch-de-Mékinac, le Saint-Adelforce de Saint-Adelphe, la Fête Estivale de Lac-aux-Sables et la Classique internationale de canots.

Tableau 2.4 Description du milieu récréotouristique (suite)

	Éléments significatifs et pertinents
MRC DES CHENAU (MRC des Chénau, 2007)	- Les principaux secteurs de villégiature se trouvent en bordure du fleuve à Champlain, Batiscan et Sainte-Anne-de-la-Pérade, de même qu'à Notre-Dame-du-Mont-Carmel autour des lacs de villégiature. - Les deux attraits récréotouristiques les plus importants sont la pêche aux poulamons à Sainte-Anne-de-la-Pérade et le Parc de la rivière Batiscan (camping, randonnée pédestre, vélo de montagne, canotage, pêche et baignade). - La MRC compte un bon nombre d'entreprises agrotouristiques reconnues et qui attirent une clientèle extérieure à la région. - Les principaux événements touristiques annuels sont : Phares sur Champlain, le Symposium des fleurs et jardins à Sainte-Anne-de-la-Pérade, le Rendez-vous des arts à Saint-Narcisse, Mont-Carmel en fête, la Classique provinciale de canots de la Batiscan à Saint-Stanislas et le Parcours Campagn'Art sur l'ensemble de la MRC.
VILLE DE SHAWINIGAN (Ville de Shawinigan, 2018a)	- La Ville est reconnue comme l'un des pôles touristiques importants de la région de la Mauricie. Elle compte sur deux attraits touristiques majeurs : - Le parc national de la Mauricie (à l'année) offre des activités de plein air (camping, canotage, randonnée pédestre, ski de fond, gîtes patrimoniaux) et d'interprétation de la nature ; - La Cité de l'énergie (saisonnier) propose des découvertes sur l'énergie, les technologies, l'électricité, l'aluminium, les pâtes et papiers et l'électrochimie, une visite d'une centrale hydroélectrique en fonction et la deuxième plus haute tour d'observation au Québec. - Plusieurs autres attraits touristiques sont également présents au niveau des sports et du plein air (Parc national de la Mauricie, Parc de l'Île Melville, Vallée du Parc et Complexe sportif de Shawinigan), au niveau historique et culturel (église Notre-Dame-de-la-Présentation), au niveau de l'agrotourisme (noyau villageois de Sainte-Flore, marché public) et au niveau du tourisme d'affaires et sportif en développement au cours des dernières années. - Les principaux événements touristiques annuels sont : la Classique internationale de canots de la Mauricie, les Défis du Parc, la soirée des Brasseurs, le Festival de la pêche de Saint-Jean-des-Piles, les courses à pied de la Série du Diable, les beaux dimanches tout en musique, les Rendez-vous de la Promenade, les Rendez-vous des peintres de Sainte-Flore, Passeport pour... et Mégapixel.
VILLE DE TROIS-RIVIÈRES (Ville de Trois-Rivières, 2006)	- Trois-Rivières compte un ensemble d'attraits diversifiés et complémentaires favorisant un achalandage touristique important, dont des lieux historiques (Lieu historique national des Forges du Saint-Maurice, bourg du Vieux-Trois-Rivières, Basilique Notre-Dame-du-Cap, Musée des arts et traditions populaires et chemin du Roy), des sites d'intérêt patrimonial (noyau villageois de Pointe-du-Lac avec son moulin Seigneurial et sa forêt ancienne), des activités agrotouristiques et agroalimentaires ainsi que plusieurs parcs et espaces verts. - Les principaux événements touristiques annuels sont : le festival de musique le Festivoix, le Grand Prix, l'évènement agroalimentaire Délices d'automne, le Festival international de poésie, le Festival international Danse encore, le Festival brassicole de la Mauricie et le Rendez-vous des coureurs des bois.

Tableau 2.5 Description du milieu urbain

	Éléments significatifs et pertinents
MRC DE MASKINONGÉ (MRC de Maskinongé, 2008)	- La partie urbanisée est peu importante par rapport à la superficie totale du territoire. Au total, seulement 0,5 % du territoire de la MRC est urbanisé. - La MRC possède un seul pôle urbain (Louiseville), et compte vingt noyaux villageois répartis dans les municipalités à caractère rural. Chaque municipalité de la MRC dispose d'un périmètre d'urbanisation, sauf Saint-Sévère.
MRC DE MÉKINAC (MRC de Mékinac, 2008 ; CLD Mékinac, 2008)	- La partie urbanisée est relativement peu importante par rapport à la superficie totale du territoire. La population est presque exclusivement concentrée dans l'extrémité sud-est de la MRC, particulièrement dans l'axe de la route 153. - La zone urbaine occupe moins de 0,2 % du territoire de la MRC de Mékinac. - La Ville de Saint-Tite représente le principal pôle résidentiel, commercial et industriel de la MRC et y regroupe également les principaux services gouvernementaux et institutions.
MRC DES CHENAUx (MRC des Chenaux, 2007)	- Toutes les municipalités de la MRC des Chenaux sont dotées d'un périmètre urbain. - Le développement résidentiel est particulièrement marqué dans les municipalités situées en périphérie des villes de Trois-Rivières et de Shawinigan, soit Saint-Maurice et Notre-Dame-du-Mont-Carmel (MRC des Chenaux, 2007). - Plusieurs services gouvernementaux sont situés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan. - Le plus important pôle industriel de la MRC se trouve à Saint-Narcisse.
VILLE DE SHAWINIGAN (Ville de Shawinigan, 2018a, Ville de Shawinigan, 2021)	- La Ville est constituée de la fusion de sept anciennes municipalités et possède sept noyaux distincts leur correspondant. Les fonctions urbaines se répètent également, car chacune des anciennes municipalités possédait son parc industriel, ses zones commerciales, etc. - Les secteurs de Grand-Mère (portion sud), de Saint-Georges, de Shawinigan et de Shawinigan-Sud correspondent aux secteurs les plus urbanisés de la Ville. - Le centre-ville est un pôle majeur avec une concentration de commerces, de restaurants, de services et d'institutions. Il est à la fois une place d'affaires et une destination de divertissement. - La Ville compte quatre parcs industriels et deux sites identifiés pour des industries à grand gabarit, trois centres de recherche reliés à l'efficacité énergétique et aux technologies vertes et d'anciens sites industriels.

Tableau 2.5 Description du milieu urbain (suite)

	Éléments significatifs et pertinents
VILLE DE TROIS-RIVIÈRES (Ville de Trois-Rivières, 2014b ; Ville de Trois-Rivières, 2006)	- Le territoire urbanisé est principalement composé du périmètre d'urbanisation central ainsi que des noyaux villageois de Pointe-du-Lac et de Saint-Louis-de-France. Le périmètre d'urbanisation central est divisé en trois grandes phases d'urbanisation, soit le noyau urbain central, la première couronne et la deuxième couronne : - Le noyau urbain central correspond aux milieux les plus anciens de Trois-Rivières. Il comprend notamment le centre-ville qui inclut de nombreux commerces, particulièrement des bars, des restaurants et des bureaux de professionnels. La trame urbaine y est plus serrée qu'ailleurs et la densité d'occupation y est plus élevée. Il est caractérisé par la présence de plusieurs secteurs commerciaux, institutionnels et industriels ainsi que celle du Port de Trois-Rivières. - Dans la première couronne, six secteurs industriels sont implantés. - Dans la deuxième couronne, la fonction résidentielle domine généralement. Elle est également caractérisée par la présence de plusieurs parcs industriels et de l'aéroport de Trois-Rivières. - Les institutions du territoire sont concentrées dans le pôle institutionnel, lequel comprend notamment l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), le cégep et le Centre hospitalier régional de Trois-Rivières (CHRTTR).

2.1.3 Orientations et intentions des outils territoriaux de planification stratégique

Les MRC de Maskinongé, de Mékinac et des Chenaux et les villes de Shawinigan et de Trois-Rivières se sont dotées de différents outils de planification stratégique prévoyant des orientations et/ou des actions relatives à la gestion des matières résiduelles (tableau 2.6). Aussi, les mesures proposées dans le PCGMR 2023-2030 doivent être cohérentes avec ces orientations et actions.

Tableau 2.6 Principales orientations et actions stratégiques relatives à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification

	OUTILS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES
MRC DE MASKINONGÉ	Schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC de Maskinongé, 2008) - Assurer une gestion des déchets répondant aux besoins de l'ensemble des municipalités du territoire : - Reconnaître les lieux d'enfouissement techniques existants, et particulièrement celui de Saint-Étienne-des-Grès, comme sites régionaux desservant les municipalités de la MRC de Maskinongé - Éviter les dépôts permanents illicites des déchets ou de matières dangereuses dans des endroits non autorisés - Favoriser les actions prévoyant la réduction des déchets à la source par la récupération, le recyclage, le compostage et la valorisation - Favoriser l'élimination des sources de détérioration de la qualité de la ressource hydrique afin de préserver la qualité de l'environnement : - Encourager la mise en place d'installations septiques conformes

Tableau 2.6 Principales orientations et actions stratégiques relatives à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification (suite)

	OUTILS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES
MRC DE MASKINONGÉ	Politique de développement durable et stratégies 2018-2023 (MRC de Maskinongé, 2018) Gestion optimale des matières résiduelles : • Détourner la matière organique de l'enfouissement • Responsabiliser les générateurs • Assurer l'efficacité du PGMR (leadership, concertation, collaboration) • Promouvoir les bonnes pratiques et rendre compte des résultats • Encourager la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération (principe des 3RV)
MRC DE MÉKINAC	Schéma d'aménagement révisé de la MRC (MRC de Mékinac, 2008) Favoriser une approche globale et intégrée de la gestion des ressources dans l'optique d'un développement durable : • Planifier la gestion des boues des fosses septiques et d'élargir le service de vidange des fosses septiques afin d'englober les territoires non organisés.
MRC DES CHENAUX	Schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC des Chenaux, 2007) • Procurer à la population de la MRC l'accès à des équipements et infrastructures municipales qui répondent aux normes de salubrité publique : - Maintenir dans le domaine public le lieu d'enfouissement technique à Champlain • Protéger la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau et des eaux souterraines : - Appliquer le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées - Promouvoir la mise à niveau des installations septiques existantes non conformes au règlement • Offrir un service de collecte, de traitement et d'élimination des matières résiduelles économiquement viable et qui favorise le réemploi, le recyclage et la valorisation au détriment de l'élimination : - Appliquer le plan de gestion des matières résiduelles Plan stratégique de développement durable (MRC des Chenaux, 2017) La réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles : • Participer, avec les autres MRC et villes de la Mauricie, au comité de soutien visant la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) • Réaliser les actions prévues au PGMR
VILLE DE SHAWINIGAN	Schéma d'aménagement et de développement durable (Ville de Shawinigan, 2018b) Des modes de développement et de consommation durables : • Renforcement l'économie circulaire • Mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles • Mise en place de mesures assurant un développement durable

Tableau 2.6 Principales orientations et actions stratégiques relatives à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification (suite)

OUTILS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	
VILLE DE SHAWINIGAN	Plan d'action communautaire pour la ville de Shawinigan 2019-2020 (Ville de Shawinigan, 2019a) • Réduire considérablement les déchets éliminés sur le territoire de Shawinigan • S'engager comme un territoire « zéro-déchet » • Favoriser la hiérarchie des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, récupération, valorisation et élimination) • Adopter un programme ISÉ pour tous les générateurs des matières résiduelles • Soutenir les démarches d'économie circulaire sur le territoire
	Plan d'action communautaire pour les bâtiments municipaux de la Ville de Shawinigan 2019-2020 (Ville de Shawinigan, 2019b) • Diffuser les bonnes pratiques et montrer l'exemple • Se définir comme des ambassadeurs de la démarche « zéro déchet » • Informer, sensibiliser l'ensemble du personnel des bâtiments municipaux
VILLE DE TROIS-RIVIÈRES	Politique de développement durable (Ville de Trois-Rivières, 2019) • Implanter, en partenariat avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, la gestion des matières organiques, • poursuivre l'amélioration de la gestion des matières résiduelles en favorisant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
	Politique environnementale (Ville de Trois-Rivières, 2021) • Améliorer la connaissance des matières résiduelles générées par les ICI afin d'adapter les collectes sur le territoire • Augmenter la desserte pour être en mesure de collecter les matières à recycler pour l'ensemble des ICI sur le territoire • Diminuer le taux de matières ne devant pas se retrouver dans le bac de récupération • Favoriser et soutenir le développement de pratiques écoresponsables auprès des ICI

2.2 Portrait démographique

2.2.1 Répartition de la population

La population du territoire de planification a atteint, en 2019, 256 125 habitants (ISQ, 2021). En comparaison, elle était de 251 059 habitants en 2014, l'année référence du PGMR conjoint 2014-2020.

Le tableau 2.7 présente la population pour chacun des cinq territoires membres d'Énergycycle, et les données ventilées par municipalité locale sont disponibles aux annexes A à C.

Tableau 2.7 Répartition de la population sur le territoire d'application

	Population 2014 ¹	Population 2019 ¹	Variation quinquennale 2014-2019	Population saisonnière ²	Population équivalente ³	Superficie (km ²) ⁴	Densité de population (hab./km ²) ⁵
MRC de Maskinongé	36 473	36 820	1,0 %	1 324	38 144	2 380	15,5
MRC de Mékinac	12 562	12 378	-1,5 %	2 065	14 443	5 164	2,4
MRC des Chenaux	18 507	19 118	3,3 %	302	19 420	871	22,0
Ville de Shawinigan	49 752	49 430	-0,6 %	376	49 806	737	67,1
Ville de Trois-Rivières	133 765	138 379	3,4 %	101	138 480	289	478,9
Territoire d'application	251 059	256 125	2,0 %	4 167	260 292	9 441,09	27,1

1- ISQ, 2021a.

2- La population saisonnière est estimée à partir du sommaire du rôle d'évaluation des municipalités locales (année 2019, 2020 ou 2021), en utilisant le nombre de chalets et maisons de villégiature et en supposant 2,3 personnes par habitation (ISQ, 2018). La population saisonnière a ensuite été corrigée pour tenir compte de la durée moyenne de séjour, qui est estimée à 6 mois par année, soit 50 % du temps, et de la provenance de la clientèle en villégiature (58 % de la clientèle provenant de l'extérieur de la région (MRNF, 2006)).

3- Corresponds à la somme de la population permanente et de la population saisonnière.

4- MAMH, 2020.

5- La densité de population est calculée à partir de la population permanente 2019.

2.2.2 Projection démographique

Le tableau 2.8 montre les projections de la population et du nombre de ménages du territoire de planification de 2021 à 2041.

Tableau 2.8 Perspectives démographiques de la population et des ménages du territoire de planification

		2021	2026	2031	2036	2041	Variation 2021-2041
Ensemble du Québec	Population ¹	8 568 200	8 830 200	9 039 500	9 209 300	9 350 200	9,13 %
Ensemble du territoire de planification	Population ¹	256 400	259 300	260 800	261 200	260 700	1,68 %
MRC de Maskinongé	Population ¹	36 900	37 200	37 200	37 000	36 800	-0,27 %
	Ménages privés ²	16 882	17 131	17 205	17 143	16 990	0,64 %
	Personnes par ménage ³	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	-0,9 %
MRC de Mékinac	Population ¹	12 300	12 100	11 900	11 700	11 500	-6,50 %
	Ménages privés ²	7 293	7 210	7 094	6 944	6 755	-7,38 %
	Personnes par ménage ³	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	0,9 %
MRC des Chenaux	Population ¹	19 300	19 600	19 600	19 500	19 400	0,52 %
	Ménages privés ²	8 515	8 654	8 678	8 639	8 572	0,67 %
	Personnes par ménage ³	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	-0,2 %
Ville de Shawinigan	Population ¹	49 000	48 500	48 100	47 600	47 000	-4,08 %
	Ménages privés ²	24 327	24 136	23 884	23 526	23 033	-5,32 %
	Personnes par ménage ³	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	1,3 %
Ville de Trois-Rivières	Population ¹	138 900	141 900	144 000	145 400	146 000	5,11 %
	Ménages privés ²	65 444	66 679	67 454	67 801	67 606	3,30 %
	Personnes par ménage ³	2,1	2,1	2,1	2,1	2,2	1,8 %

1- ISQ, 2019a.

2- ISQ, 2019b.

3- Donnée calculée à partir de la population et du nombre de ménages.

2.2.3 Caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques

Logement

Les tableaux 2.9 et 2.10 présentent les catégories d'habitations présentes sur le territoire de planification.

Tableau 2.9 Nombre et type d'unités d'occupation résidentielle présentes sur le territoire de planification

Type de construction	MRC de Maskinongé	MRC de Mékinac	MRC des Chenaux	Ville de Shawinigan	Ville de Trois-Rivières	TOTAL	
Résidences unifamiliales	13 112	5 013	7 021	12 852	31 281	69 279	52 %
Chalets et maisons de villégiature	1 985	3 096	453	563	151	6 248	5 %
Immeubles 2 à 9 logements	3 209	1 184	1 205	11 076	25 563	42 237	32 %
Immeubles 10 logements et plus (incluant condos)	656	125	126	2 050	11 934	14 891	11 %
TOTAL	18 962	9 418	8 805	26 541	68 929	132 655	100 %

Tiré de : Sommaire du rôle d'évaluation foncière de la MRC de Maskinongé (2021), de la MRC de Mékinac (2020), de la MRC des Chenaux (2019), de la Ville de Shawinigan (2020) et de la Ville de Trois-Rivières (2021).

Tableau 2.10 Nombre d'industries, de commerces, d'institutions (ICI) et d'unités d'évaluation comprenant des exploitations agricoles enregistrées présent dans chacune des municipalités selon les sommaires du rôle d'évaluation foncière

	Nombre d'industries	Nombre de commerces	Nombre d'institutions	Total ICI	Nombre de logements	% ICI sur nombre de logements	Nombre d'unités comprenant des EAE	% unités comprenant des EAE sur nombre de logements
MRC de Maskinongé	137	525	122	784	19 273	4,1 %	2 201	11,4 %
MRC de Mékinac	37	243	73	353	9 767	3,6 %	643	6,6 %
MRC des Chenaux	35	209	75	319	9 128	3,5 %	1 399	15,3 %
Ville de Shawinigan	91	783	130	1 004	27 555	3,6 %	90	0,3 %
Ville de Trois-Rivières	140	1 670	237	2 047	71 203	2,9 %	204	0,3 %
Territoire de planification	440	3 430	637	4 507	136 926	17,7 %	4 537	33,9 %

Tiré de : Sommaire du rôle d'évaluation 2019, 2020 ou 2021 selon les municipalités.

Âge

Le tableau 2.11 présente la structure par âge de la population du territoire de planification en 2019.

Tableau 2.11 Population par groupe d'âge et âge médian (2019)

	0-19 ans	20-64 ans	65 ans et +	Âge médian
Ensemble du Québec	21 %	60 %	19 %	42,5
MRC de Maskinongé	18 %	57 %	25 %	51,0
MRC de Mékinac	15 %	52 %	32 %	56,8
MRC des Chenaux	20 %	59 %	22 %	46,1
Ville de Shawinigan	16 %	55 %	29 %	53,8
Ville de Trois-Rivières	18 %	58 %	24 %	45,3

Tiré de : ISQ, 2021c.

Scolarité

Le tableau 2.12 présente la répartition de la population (âgée de 25 à 64 ans) du territoire de planification selon le plus haut niveau de scolarité atteint.

Tableau 2.12 Population âgée de 25 à 64 ans selon le plus haut certificat, diplôme ou grade (2016)

	Sans diplôme d' études secondaires	Diplômes d' études secondaires ou équivalent	Certificat ou diplôme d' apprenti ou de métiers	Certificat ou diplôme collégial	Certificat ou diplôme universitaire (inférieur au baccalauréat)	Grade universitaire (baccalauréat, maîtrise et doctorat)
Ensemble du Québec	13 %	19 %	20 %	19 %	4 %	26 %
MRC de Maskinongé	21 %	20 %	27 %	18 %	3 %	11 %
MRC de Mékinac	19 %	20 %	31 %	18 %	3 %	9 %
MRC des Chenaux	13 %	19 %	31 %	21 %	4 %	13 %
Ville de Shawinigan	17 %	21 %	26 %	21 %	3 %	13 %
Ville de Trois-Rivières	12 %	18 %	22 %	22 %	4 %	23 %

Tiré de : Statistique Canada, 2017.

Marché du travail

Le tableau 2.13 présente les principaux indicateurs du marché du travail à l'échelle de la Mauricie en comparaison à la moyenne québécoise.

Tableau 2.13 Principaux indicateurs du marché du travail (2018)

	Revenu d'emploi médian des travailleurs de 25-64 ans	Taux d'emploi	Taux de chômage
Ensemble du Québec	41 125 \$	61,0 %	5,5 %
Mauricie	36 808 \$	52,7 %	5,1 %

Tiré de : ISQ, 2019c.

2.3 Structure économique

Secteur d'activité

L'économie du territoire d'application est orientée principalement vers le secteur tertiaire. Plus des trois quarts des établissements et des emplois sont dans le secteur tertiaire (commerces et services) (tableau 2.14).

Tableau 2.14 Répartition des établissements de cinq employés et plus et des emplois par secteur d'activité dans le territoire d'application (2021)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	Établissements		Emplois ¹	
	Nombre	%	Nombre	%
Secteur primaire	70	2,2	1 620	1,6
Agriculture et foresterie	67	2,1	1 561	1,5
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	3	0,1	59	0,1
Secteur secondaire	546	17,3	22 409	22,1
Construction	221	7,0	6 192	6,1
Fabrication	325	10,3	16 217	16,0
Secteur tertiaire	2 531	80,4	77 448	76,3
Services publics	6	0,2	709	0,7
Commerce de détail	578	18,4	14 847	14,6
Commerce de gros	128	4,1	2 783	2,7
Transport et entreposage	91	2,9	3 416	3,4
Arts, spectacles et loisirs	90	2,9	2 728	2,7
Industrie de l'information et de la culture	45	1,4	2 006	2,0
Hébergement et service de restauration	390	12,4	9 096	9,0
Finance et assurance	70	2,2	1 781	1,8
Gestion de sociétés et d'entreprises	0	0	0	0
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	81	2,6	3 125	3,1
Services immobiliers et services de location et de location à bail	59	1,9	1 076	1,1
Services professionnels, scientifiques et techniques	162	5,1	4 137	4,1
Services d'enseignement	135	4,3	8 371	8,2
Soins de santé et assistance sociale	374	11,9	14 209	14,0
Administration publique	120	3,8	5 609	5,5
Autres services	202	6,4	3 555	3,5
TOTAL	3 147	100	101 477	100

1- Le nombre d'emplois a été estimé en utilisant une moyenne d'employés selon la grappe d'employés utilisée sur le site Internet d'Emploi-Québec.

Tiré de : Emploi-Québec, 2021.

Nombre et taille des établissements

En 2021, 3 147 établissements de cinq employés et plus sont recensés sur le territoire d'application. Les deux tiers d'entre eux comptent moins de 20 employés (tableau 2.15).

Tableau 2.15 Répartition des établissements de cinq employés et plus selon le nombre d'employés dans le territoire d'application (2021)

NOMBRE D'EMPLOYÉS	Établissements		Emplois ¹	
	Nombre	%	Nombre	%
5 à 19 employés	2 106	66,9	25 272	24,9
20 à 49 employés	673	21,4	23 555	23,2
50 à 99 employés	218	6,9	16 350	16,1
100 à 199 employés	104	3,3	15 600	15,4
200 à 499 employés	37	1,2	12 950	12,8
500 à 999 employés	5	0,2	3 750	3,7
1000 employés et plus	4	0,1	4 000	3,9
TOTAL	3 147	100	101 477	100

1- Le nombre d'emplois a été estimé en considérant un nombre moyen d'employés selon la grappe d'employés utilisée sur le site Internet d'Emploi-Québec.

Tiré de : Emploi-Québec, 2021.

Les établissements avec le plus grand nombre d'employés sur le territoire de planification sont présentés au tableau 2.16 pour chacun des cinq territoires membres d'Énercycle.

Tableau 2.16 Établissements avec le plus grand nombre d'employés sur le territoire de planification

	ÉTABLISSEMENT	Code SCIAN		Nombre d'employés
MRC DE MASKINONGÉ	Canadel inc.	337 123	Fabrication d'autres meubles de maison en bois	500 à 999
	ATRAHAN Transformation	311 611	Abattage d'animaux (sauf les volailles)	200 à 499
	Marquis Gagné Div. de Marquis Imprimeur inc.	323 119	Autres activités d'impression	200 à 499
	Laboratoires Choisy Ltée	325 610	Fabrication de savons et d'autres produits nettoyants	200 à 499
	Centre multiservices de santé et de services sociaux Avellin-Dalcourt	622 111	Hôpitaux généraux (sauf pédiatriques)	200 à 499
MRC DE MÉKINAC	G.A. Boulet inc.	316 210	Fabrication de chaussures	200 à 499
	Machineries Pronovost inc. (Les)	333 110	Fabrication de machines agricoles	100 à 199
MRC DES CHENAUX	ADF Diesel Saint-Stanislas inc.	333 619	Fabrication d'autres moteurs et types de matériel de transmission de puissance	200 à 499
	Construction Saint-Arnaud inc.	237 990	Autres travaux de génie civil	100 à 199
	Gestion Centurion inc.	337 910	Fabrication de matelas	100 à 199

Tableau 2.16 Établissements avec le plus grand nombre d'employés sur le territoire de planification (suite)

	ÉTABLISSEMENT	Code SCIAN		Nombre d'employés
VILLE DE SHAWINIGAN	Hôpital du Centre-de-la-Mauricie	622 111	Hôpitaux généraux (sauf pédiatriques)	1000 et plus
	Hydro-Québec	221 111	Production d'hydroélectricité	200 à 499
	Kongberg inc.	335 920	Fabrication de fils et de câbles électriques et de communication	200 à 499
	Kongberg inc.	336 390	Fabrication d'autres pièces pour véhicules automobiles	200 à 499
	Cégep de Shawinigan	611 210	Collèges communautaires et cégeps	200 à 499
	CLSC de La Pointe (centre administratif)	621 494	Centres communautaires de soins de santé	200 à 499
	Hôpital et centre d'hébergement en santé mentale de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	622 210	Hôpitaux psychiatriques et hôpitaux pour alcooliques et toxicomanes	200 à 499
	Vallée du Parc inc.	713 920	Centres de ski	200 à 499
VILLE DE TROIS-RIVIÈRES	Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) — Campus de Trois-Rivières	611 310	Universités	1000 et plus
	Centre hospitalier affilié universitaire régional (CHAU)	622 111	Hôpitaux généraux (sauf pédiatriques)	1000 et plus
	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	912 910	Autres services des administrations publiques provinciales et territoriales	1000 et plus
	Structures Barrette inc.	321 215	Fabrication de produits de charpente en bois	500 à 999
	Marmen inc.	332 710	Ateliers d'usinage	500 à 999
	Cogeco Connexion	515 120	Télédiffusion	500 à 999
	Centre multiservices de santé et de services sociaux Saint-Joseph	622 111	Hôpitaux généraux (sauf pédiatriques)	500 à 999

Tiré de : Emploi-Québec, 2021.

3.0 Responsabilités dans le domaine de la GMR

3.1 Champs de compétence d'Énercycle

Énercycle est composé des MRC de Maskinongé, de Mékinac et des Chenaux et des villes de Trois-Rivières et de Shawinigan.

L'entente intermunicipale a pour objet « ...la gestion globale des matières résiduelles, y compris des boues, notamment, mais non limitativement, la conception, l'implantation, l'organisation, l'exploitation, l'administration et le développement d'un service intermunicipal de gestion des matières résiduelles desservant les populations des municipalités membres. Ce service peut comprendre, entre autres, la collecte, le transport, la récupération, le dépôt, l'entreposage, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation, le traitement et l'élimination des matières résiduelles ;... ».

Cette entente, d'une durée de trente ans, se termine le 31 décembre 2031. Par la suite, l'entente se renouvelle automatiquement par période successive de dix ans, à moins que l'une des municipalités membres signifie, aux autres municipalités membres et à Énercycle, son intention d'y mettre fin, et ce, au moins douze mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement.

En vertu de cette entente, Énercycle a les responsabilités suivantes :

Compétence 1

En matière de collecte et de transport des matières résiduelles, sur demande d'une ou plusieurs des municipalités membres, Énercycle peut, quant à celles qui l'ont demandé seulement, organiser, opérer et administrer un service intermunicipal de collecte et de transport des matières résiduelles ; cette compétence n'étant pas activée, Énercycle n'offre pas ce service actuellement, cette responsabilité revient à chaque ville ou municipalité locale.

Compétence 2

En matière de cueillette sélective et de traitement des matières recyclables, sur demande d'une ou plusieurs des municipalités membres, Énercycle peut, quant à celles qui l'ont demandé seulement, organiser, opérer et administrer un service intermunicipal de récupération, de dépôt, d'entreposage, de réduction à la source, de réemploi, de recyclage, de valorisation et de vente des matières récupérées.

Compétence 3

En matière d'élimination des matières résiduelles, établir et exploiter un lieu d'élimination des matières résiduelles, un système de gestion des matières résiduelles ou une usine de traitement des matières résiduelles.

Compétence 4

En matière de gestion de boues, sur demande d'une ou plusieurs des municipalités membres, Énercycle peut, quant à celles qui l'ont demandé seulement, organiser, opérer et administrer un service intermunicipal de collecte, de transport et de traitement de boues.

Certaines municipalités locales ont exercé leur droit de retrait pour ne plus être assujetties à l'une des compétences déclarées par la MRC ayant juridiction sur son territoire (tableau 3.1). Ces municipalités ne sont donc pas complètement desservies par Énercycle. Elles auront néanmoins la responsabilité de mettre en œuvre l'ensemble des différentes mesures prévues dans le PGMR.

Tableau 3.1 Municipalités locales assujetties aux compétences d'Énercycle

	MUNICIPALITÉ	COMPÉTENCE 2 Matières recyclables	COMPÉTENCE 3 Élimination	COMPÉTENCE 4 Boues septiques
MRC DE MASKINONGÉ	Charette	✓	✓	✓
	Louiseville	✓	✓	
	Maskinongé			
	Saint-Alexis-des-Monts	✓	✓	
	Saint-Barnabé	✓	✓	
	Saint-Boniface	✓	✓	✓
	Sainte-Angèle-de-Prémont	✓	✓	
	Saint-Édouard-de-Maskinongé	✓	✓	
	Saint-Élie-de-Caxton	✓	✓	✓
	Saint-Étienne-des-Grès	✓	✓	✓
	Sainte-Ursule	✓	✓	✓
	Saint-Justin	✓	✓	
	Saint-Léon-le-Grand	✓	✓	
	Saint-Mathieu-du-Parc	✓	✓	✓
	Saint-Paulin	✓	✓	
	Saint-Sévère	✓	✓	✓
	Yamachiche	✓	✓	
MRC DE MÉKINAC	Grandes-Piles	✓	✓	✓
	Hérouxville	✓	✓	✓
	Lac-aux-Sables	✓	✓	✓
	Notre-Dame-de-Montauban			✓
	Saint-Adelphe	✓	✓	✓
	Sainte-Thècle	✓	✓	✓
	Saint-Roch-de-Mékinac	✓	✓	✓
	Saint-Séverin	✓	✓	✓
	Saint-Tite	✓	✓	✓
	Trois-Rives	✓	✓	✓
	TNO			
MRC DES CHENAUX	Batiscan	✓	✓	
	Champlain	✓	✓	
	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	✓	✓	✓
	Sainte-Anne-de-la-Pérade	✓	✓	✓
	Sainte-Geneviève-de-Batiscan	✓	✓	✓
	Saint-Luc-de-Vincennes	✓	✓	
	Saint-Maurice	✓	✓	
	Saint-Narcisse	✓	✓	✓
	Saint-Prosper-de-Champlain	✓	✓	✓
	Saint-Stanislas	✓	✓	✓
	Ville de Shawinigan	✓	✓	✓
	Ville de Trois-Trois-Rivières	✓	✓	✓

3.2 Ententes intermunicipales

3.2.1 Entente entre Énercycle et la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles L'Islet-Montmagny

Par cette entente, initialement valide jusqu'en décembre 2012, puis renouvelée jusqu'en décembre 2017 et 2022, Énercycle s'engage à recevoir au centre de transfert de L'Islet et à transporter à ses LET pour y être enfouies toutes les matières résiduelles recueillies et admissibles sur le territoire, selon les termes et conditions énoncés à l'entente et elle s'engage aux mêmes conditions à desservir toutes autres municipalités des MRC de L'Islet et de Montmagny qui en font la demande.

Les municipalités signataires s'engagent, pendant toute la durée de la présente ou de tout renouvellement ou prolongation, à acheminer toutes les matières résiduelles non recyclables dédiées à l'élimination et générées sur leur territoire, exclusivement aux LET d'Énercycle, par le biais du centre de transfert.

Après son expiration, cette entente peut être prolongée par période successive de cinq ans. La durée totale de l'entente ne pourra excéder 20 ans.

3.2.2 Entente entre Énercycle et la Ville de La Tuque

Par cette entente, valide jusqu'en avril 2023, Énercycle s'engage à recevoir et prendre en charge à l'un de ses LET toutes les matières résiduelles reçues au centre de transfert.

Énercycle s'engage à recevoir et prendre en charge à son centre de tri toutes les matières reçues au centre de transfert visées par la collecte sélective ainsi que les matières recyclables provenant de la collecte porte à porte qui sont acheminées directement au centre de tri. La Ville s'engage, pendant toute la durée de la présente ou de tout renouvellement, à acheminer toutes les matières résiduelles non recyclables dédiées à l'élimination et générées sur son territoire au LET désigné par Énercycle, par le biais du centre de transfert situé à La Tuque. La Ville s'engage également à acheminer au centre de tri désigné par Énercycle, toutes les matières visées par la collecte sélective.

3.3 Distribution des responsabilités

Les tableaux 3.2 à 3.5 indiquent l'instance responsable pour chacun des services sur le territoire.

Tableau 3.2 Distribution des responsabilités en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Maskinongé en 2019

SERVICES		Charette	Louiseville	Maskinongé	Saint-Alexis-des-Monts	Saint-Barnabé	Saint-Boniface	Sainte-Angèle-de-Prémont	Saint-Édouard-de-Maskinongé	Saint-Élie-de-Caxton	Saint-Étienne-des-Grès	Sainte-Ursule	Saint-Justin	Saint-Léon-le-Grand	Saint-Mathieu-du-Parc	Saint-Paulin	Saint-Sévère	Yamachiche
Déchets	Planification de la collecte et du transport	Municipalité (M)																
	Collecte et transport	P	P	P	M	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Disposition	É	É	P	É	É	É	É	É	É	É	É	É	É	É	É	É	É
Matières recyclables	Planification de la collecte et du transport	É	É	M	É	É	É	É	É	É	É	É	É	É	É	É	É	É
	Collecte et transport	P	P/É	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Tri et traitement	É	É	P	É	É	É	É	É	É	É	É	É	É	É	É	É	É
Feuilles mortes et résidus verts	Planification de la collecte et du transport	Municipalité (M)																
	Collecte et transport	P	C	C	C	C	C	P	C	C	C/P	C/P	C/M	C/P	C	C	C/M	C
	Traitement	A	A	A	A	A	A	P	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Encombrants	Planification de la collecte et du transport	Municipalité (M)																
	Collecte et transport	P	M	s.o.	s.o.	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	s.o.	s.o.	P
	Disposition ou valorisation	É	É	s.o.	s.o.	É	É	É	É	É	P	É	É	É	P	s.o.	s.o.	É
Boues de fosses septiques	Planification de la vidange	É	C	C	C	C	É	C	C	É	É	É	C ¹	C	É	C ¹	É	C
	Vidange et transport	É	P	P	P	P	É	P	P	É	É	É	P	P	É	P	É	P
	Disposition ou traitement	É	P	P	P	P	É	P	P	É	É	É	P	P	É	P	É	P
Exploitation des écocentres		É	É	M	M/É	É	É	É	É	É	É	É	É	É	M/É	M/É	É	É
Exploitation des lieux d'enfouissement		É	É	P	É	É	É	É	É	É	É	É	É	É	É	É	É	É

Légende : A = Agriculteur C = Citoyen M = Municipalité MRC = MRC P = Entreprise privée É = Énercycle

1– Les citoyens (propriétaires) sont responsables de la vidange de leur installation septique, mais la municipalité exige une preuve de vidange aux deux ans pour les résidences permanentes et aux quatre ans pour les résidences secondaires.

Tableau 3.3 Distribution des responsabilités en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Mékinac en 2019

SERVICES		Grandes-Piles	Hérouxville	Lac-aux-Sables	Notre-Dame-de-Montauban	Saint-Adelphe	Sainte-Thècle	Saint-Roch-de-Mékinac	Saint-Séverin	Saint-Tite	Trois-Rives	TNO (Lac-Boulé, Lac-Masketsi, Lac-Normand, Rivière-de-la-Savane)
Déchets	Planification de la collecte et du transport	M	M	M	RP	M	M	M	M	M	M	MRC ¹
	Collecte et transport	P	P	M	P	P	M	P	P	P	P	MRC ¹
	Disposition	É	É	É	RP	É	É	É	É	É	É	É
Matières recyclables	Planification de la collecte et du transport	É	É	É	RP	É	É	É	É	É	É	s.o.
	Collecte et transport	P	P	P	P	P	P	C/É ²	P	P	C/É ²	s.o.
	Tri et traitement	É	É	É	P	É	É	É	É	É	É	s.o.
Feuilles mortes et résidus verts	Planification de la collecte et du transport	M	M	M	RP ³	M	M	M	M	M	M	s.o.
	Collecte et transport	C	C	C	P ³	C	C	C	C	C	C	s.o.
	Traitement	A	A	A	P ³	A	A	A	A	A	A	s.o.
Encombrants	Planification de la collecte et du transport	M	M	M	RP	M	M	M	M	M	M	s.o.
	Collecte et transport	P	P	s.o.	P	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	P	s.o.
	Disposition ou valorisation	É	É	s.o.	nd	É	s.o.	s.o.	s.o.	nd	É	s.o.
Boues de fosses septiques	Planification de la vidange	Énercycle (É)										
	Vidange et transport	Énercycle (É)										
	Disposition ou traitement	Énercycle (É)										
Exploitation des écocentres		M/É	M/É	M/É	RP	M/É	M/É	M/É	M/É	M/É	M/É	s.o.
Exploitation des lieux d'enfouissement		É	É	É	RP	É	É	É	É	É	É	s.o.

Légende : A = Agriculteur C = Citoyen M = Municipalité MRC = MRC P = Entreprise privée É = Énercycle RP = RRGMRP

1- La MRC de Mékinac ne dessert qu'un petit secteur accessible quatre saisons avec deux conteneurs.

2- Énercycle rend disponible un conteneur dans un stationnement d'une station de service où les citoyens peuvent venir déposer leurs matières recyclables.

3- Le service inclut les résidus alimentaires en plus des feuilles mortes et autres résidus verts.

Tableau 3.4 Distribution des responsabilités en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Chenaux en 2019

SERVICES		Batiscan	Champlain	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Sainte-Anne-de-la-Pérade	Sainte-Genève-de-Batiscan	Saint-Luc-de-Vincennes	Saint-Maurice	Saint-Narcisse	Saint-Prosper-de-Champlain	Saint-Stanislas
Déchets	Planification de la collecte et du transport	MRC	MRC	M	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC
	Collecte et transport	MRC	MRC	P	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC
	Disposition	Énercycle (É)									
Matières recyclables	Planification de la collecte et du transport	Énercycle (É)									
	Collecte et transport	Entreprise privée (P)									
	Tri et traitement	Énercycle (É)									
Feuilles mortes et résidus verts	Planification de la collecte et du transport	Municipalité (M)									
	Collecte et transport	C	C	C/M	C/P	C	C	C/M	C	C	C
	Traitement	Agriculteur (A)									
Encombrants	Planification de la collecte et du transport	MRC	MRC	M	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC
	Collecte et transport	MRC	MRC	P	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC
	Disposition ou valorisation	Énercycle (É)									
Boues de fosses septiques	Planification de la vidange	C	C	É	É	É	C	C	É	É	É
	Vidange et transport	P	P	É	É	É	P	P	É	É	É
	Disposition ou traitement	P	P	É	É	É	P	P	É	É	É
Exploitation des écocentres		Énercycle (É)									
Exploitation des lieux d'enfouissement		Énercycle (É)									

Légende : A = Agriculteur C = Citoyen M = Municipalité MRC = MRC É = Énercycle P = Entreprise privée

Tableau 3.5 Distribution des responsabilités en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Shawinigan et de la Ville de Trois-Rivières en 2019

SERVICES		Shawinigan	Trois-Rivières
Déchets	Planification de la collecte et du transport	M	M
	Collecte et transport	P	P
	Disposition	É	É
Matières recyclables	Planification de la collecte et du transport	É	É
	Collecte et transport	P/É	P/É
	Tri et traitement	É	É
Feuilles mortes et résidus verts	Planification de la collecte et du transport	M	M
	Collecte et transport	P C	P C
	Traitement	P A	P A
Encombrants	Planification de la collecte et du transport	M	M
	Collecte et transport	P	P
	Disposition	É	É
Boues de fosses septiques	Planification de la vidange	É	É
	Vidange et transport	É	É
	Disposition ou traitement	É	É
Exploitation des écocentres		É	É
Exploitation des lieux d'enfouissement		É	É

Légende : A = Agriculteur C = Citoyen M = Municipalité MRC = MRC É = Énercycle P = Entreprise privée

3.4 Règlements

Le tableau 3.6 dresse la liste des règlements dont se sont dotées les MRC, les Villes et les municipalités locales afin d'encadrer la gestion des matières résiduelles sur leur territoire.

Tableau 3.6 Recensement des règlements concernant la gestion des matières résiduelles

	MRC/MUNICIPALITÉ	Numéro	Titre
MRC DE MASKINONGÉ¹	MRC de Maskinongé	185-06	Règlement concernant la vidange des fosses septiques
		225-11	Concernant l'enlèvement et la disposition des matières recyclables
	Charette	2015-01	Concernant l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles
	Louiseville	688	Concernant l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles
	Maskinongé	98-2012	Règlement sur l'enlèvement et la disposition des matières recyclables
	Saint-Alexis-des-Monts	430-2019	Règlement établissant les normes relatives au service de collecte et de disposition des ordures ménagères et l'utilisation de l'écocentre municipal
	Saint-Boniface	427	Concernant la cueillette sélective des matières résiduelles
		446	Concernant l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles
	Saint-Élie-de-Caxton	2014-005	Règlement concernant l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles

Tableau 3.6 Recensement des règlements concernant la gestion des matières résiduelles (suite)

	MRC/MUNICIPALITÉ	Numéro	Titre
MRC DE MASKINONGÉ ¹	Saint-Étienne-des-Grès	380-2011	Sur l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles
		380-1-2019	Pour modifier le règlement 380-2011 sur l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles
	Saint-Justin	489	Règlement sur la gestion des matières résiduelles et recyclables
		499	Règlement relatif à un système de vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Saint-Justin
	Saint-Mathieu-du-Parc	2015-09	Relatif aux règles de fonctionnement de l'écocentre municipal
	Yamachiche	404-2014	Sur l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles
MRC DE MÉKINAC	MRC de Mékinac	2006-139	Règlement concernant la vidange des fosses septiques
		2006-143	Règlement concernant l'élimination des matières résiduelles générées par les industries, commerces et institutions (ICI)
		2011-153	Règlement relatif à l'enlèvement et la disposition des matières recyclables
		2015-161	Visant l'implantation d'un service de vidange de fosses septiques dans les TNO de la MRC de Mékinac
	Grandes-Piles	456-2010	Concernant l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles
	Hérouxville	275-2007	Concernant la disposition des ordures ménagères et la récupération
	Lac-aux-Sables	2010-497	Concernant la collecte des matières résiduelles et l'utilisation du site de l'écocentre
	Saint-Roch-de-Mékinac	2005-04-89	Concernant la collecte des déchets
	Saint-Séverin	2010-677	Concernant l'enlèvement et la disposition des ordures ménagères et la récupération
	Trois-Rives	10-04	Concernant la disposition des ordures ménagères
MRC DES CHENAU	MRC des Chénau	2006-04-35	Concernant la vidange de fosses septiques
		2009-66	Règlement relatif à la cueillette et au transport des déchets
	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	649	Règlement sur l'enlèvement et la disposition des déchets
		798	Règlement relatif au fonctionnement et règles de l'écocentre municipal
	Sainte-Geneviève-de-la-Batiscan	363-01-10-12	Relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires
		370-01-10-13	Concernant la réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des fosses septiques
	Saint-Narcisse	2013-11-497	Concernant la réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des fosses septiques
VILLE DE SHAWINIGAN		Règlement général SH-1 (Chapitre 10)	Environnement
VILLE DE TROIS-RIVIÈRES		2005, chapitre 95	Règlement sur le plan de gestion des matières résiduelles
		2005, chapitre 121 ²	Règlement sur la collecte sélective des matières recyclables produites dans les industries, commerces et institutions
		2007, chapitre 48	Règlement sur la vidange des fosses septiques
		2021, chapitre 55	Règlement sur l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles sur le territoire

1- La Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé prévoit adopter un règlement concernant l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles en 2021.

Plus de la moitié des municipalités se sont munies de règlements qui portent sur la gestion des matières résiduelles. Les tableaux aux annexes A à E montrent que cette réglementation n'est toutefois pas particulièrement uniforme sur le territoire (au sein des municipalités ayant adopté de tels règlements).

4.0 Organismes et entreprises œuvrant en GMR

Tableau 4.1 Recensement des organismes et entreprises qui composent le système de gestion des matières résiduelles du territoire de planification — Organismes et entreprises hors territoire

		ACTIVITÉS							MATIÈRES																							
ORGANISME/ENTREPRISE	MUNICIPALITÉ	Récupération	Réemploi	Réparation	Tri	Valorisation	Élimination	Collecte et transport	Articles de maison	Articles de loisir et/ou de sport	Vêtements et accessoires	Matériel informatique et produits électroniques	Denrées alimentaires (destinées à l'alimentation humaines)	Automobiles	Munitions et armes à feu	RDD	Batteries de voiture	Huiles, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et filtres	Lampes au mercure	Peintures et leurs contenants	Piles	Pneus	Résidus de CRD	Résidus verts	Résidus alimentaires (destinés à la valorisation)	Huiles alimentaires	Déchets	Matières recyclables	Plastiques agricoles	Textiles	Boues de fosses septiques	
Appel À Recycler Canada inc. (Bureau régional du Québec)	à travers le Québec	X				X															X											
Association des producteurs responsables (APR)	à travers le Québec	X				X													X													
Association du recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec)	à travers le Québec	X				X						X																				
Atelier Roule Vélo	La Tuque			X						X																						
Bijouterie Pilon 1993 Inc.	La Tuque			X					X																							
BMR — Coop Agrivert — Saint-Barthélémy	Saint-Barthélémy	X														X													X			
BMR — La Coop Comax	Saint-Barnabé	X														X					X											
Certex Canada	Saint-Hubert	X				X																										
Clean Harbors	Sainte-Catherine						X									X																
EBI Environnement	Berthierville	X			X	X	X	X								X								X	X	X		X	X			X
Ekotek	Montréal	X				X					X																			X		
Enfouibec	Bécancour	X			X	X	X	X																X	X							
Entraide Diabétique	à travers le Québec	X	X						X	X	X	X																				
Faida	Plessisville	X																				X										
FEC Technologie	Hérouxville	X														X																
Ferme Michel Kroft	La Tuque	X				X																			X							
La Créatek	La Tuque			X							X																			X		
Pagé construction (Sintra)	Bécancour	X			X	X																	X									
Québec PC	à travers le Québec	X										X																				
Réfrigération Jean Luc inc.	La Tuque			X								X																				
Rothsay	Sainte-Catherine	X				X																				X	X					
Sanimax (Lévis)	Lévis	X				X																				X	X					
Sanimax (Montréal)	Montréal	X				X																				X	X					
Services Sanitaires Asselin	Saint-Félix-de-Valois	X						X																				X				
Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)	à travers le Québec	X				X												X														
Stablex	Blainville	X														X																
Stericycle	Montréal	X														X																

Tableau 4.2 Recensement des organismes et entreprises qui composent le système de gestion des matières résiduelles du territoire de planification — Organismes et entreprises dans la MRC de Maskinongé

		ACTIVITÉS							MATIÈRES																						
ORGANISME/ENTREPRISE	MUNICIPALITÉ	Récupération	Réemploi	Réparation	Tri	Valorisation	Élimination	Collecte et transport	Articles de maison	Articles de loisir et/ou de sport	Vêtements et accessoires	Matériel informatique et produits électroniques	Denrées alimentaires (destinées à l' alimentation humaines)	Automobiles	Munitions et armes à feu	RDD	Batteries de voiture	Huiles, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et filtres	Lampes au mercure	Peintures et leurs contenants	Piles	Pneus	Résidu de CRD	Résidus verts	Résidus alimentaires (destinés à la valorisation)	Huiles alimentaires	Déchets	Matières recyclables	Plastiques agricoles	Textiles	Boues de fosses septiques
Accessoires d'auto Leblanc	Louiseville	X																			X										
ACE — Quincaillerie Vadeboncoeur et fils	Saint-Paulin	X														X															
AIE Informatique	Louiseville	X										X																			
BMR — Coop Agrivert — Yamachiche	Yamachiche	X																	X	X	X										
BMR — Maison Maurice Houle & Fils Ltée	Saint-Boniface	X																	X												
Bureau municipal de Saint-Léon-le-Grand	Saint-Léon-le-Grand	X														X		X													
Bureau municipal de Saint-Mathieu-du-Parc	Saint-Mathieu-du-Parc	X														X		X													
Café du Marché	Saint-Étienne-des-Grès	X							X																						
Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie (Louiseville)	Louiseville	X										X									X										
Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie (Saint-Paulin)	Saint-Paulin	X										X									X										
Caisse Desjardins Saint Paulin	Saint-Paulin	X										X				X					X										
Centre local d'emploi de Louiseville	Louiseville	X																			X									X	
Club de l'âge d'or de Saint-Mathieu-du-Parc	Saint-Mathieu-du-Parc	X									X																				
Compostechni-vers	Saint-Léon-le-Grand	X				X																			X	X					
Coop Gestion Phénix	Saint-Étienne-des-Grès							X				X													X	X					
Coup de pouce alimentaire de Yamachiche	Yamachiche	X	X										X																		
Denis Lambert électroménagers	Saint-Justin			X								X																			
Écocentre Énercycle (Louiseville)	Louiseville	X							X	X		X				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
Écocentre Énercycle (Saint-Étienne-des-Grès)	Saint-Étienne-des-Grès	X							X	X		X				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
Écocentre municipal de Maskinongé	Maskinongé	X								X		X						X		X	X		X								
Écocentre municipal de Saint-Mathieu-du-Parc	Saint-Mathieu-du-Parc	X										X						X	X	X	X	X	X	X	X						
École secondaire l'Escale	Louiseville	X							X			X																			
Énercycle — Centre de traitement des BFS	Saint-Étienne-des-Grès					X		X																							X
Énercycle — LET	Saint-Étienne-des-Grès						X																				X				
Ferme Bio Auto Fertile René Langlois inc.	Saint-Alexis-des-Monts	X				X																			X						
Ferme du Village (1951) inc.	Saint-Boniface	X				X																			X						
Ferme François Gagnon	Saint-Justin	X				X																			X						
Ferme La Cueille	Saint-Étienne-des-Grès	X				X																			X						

		ACTIVITÉS							MATIÈRES																						
ORGANISME/ENTREPRISE	MUNICIPALITÉ	Récupération	Réemploi	Réparation	Tri	Valorisation	Élimination	Collecte et transport	Articles de maison	Articles de loisir et/ou de sport	Vêtements et accessoires	Matériel informatique et produits électroniques	Denrées alimentaires (destinées à l' alimentation humaines)	Automobiles	Munitions et armes à feu	RDD	Batteries de voiture	Huiles, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et filtres	Lampes au mercure	Peintures et leurs contenants	Piles	Pneus	Résidus de CRD	Résidus verts	Résidus alimentaires (destinés à la valorisation)	Huiles alimentaires	Déchets	Matières recyclables	Plastiques agricoles	Textiles	Boues de fosses septiques
Ferme Serge Dupuis	Saint-Élie-de-Caxton	X				X																		X							
Fix auto Louiseville	Louiseville	X															X	X													
Frigon	Louiseville	X														X															
Garage Daniel et Louis Frappier Inc	Saint-Paulin	X														X		X													
Home Hardware — Matériaux Lavergne Inc.	Saint-Étienne-des-Grès	X																		X											
Hôpital vétérinaire de Louiseville	Louiseville	X										X									X										
Hôtel de ville de Louiseville	Louiseville	X																			X										
Huguette Lessard	Sainte-Ursule	X																												X	
IGA — Supermarché Clément Louiseville Inc.	Louiseville	X									X																				
Julie Plante Couturière	Saint-Élie-de-Caxton			X																										X	
La Maison de l'abondance	Saint-Alexis-des-Monts	X	X						X	X	X		X																		
La Table des amis	Louiseville	X	X										X																		
Les Jardins Ricard inc.	Louiseville	X				X																		X							
LM La Retouche	Maskinongé			X																										X	
Lou-Tec Location CDA	Louiseville	X																			X										
Machineries Thériault	Louiseville	X																					X								
Maison de jeunes l'Éveil Jeunesse	Louiseville	X	X						X																						
Maison de la famille du bassin de Maskinongé	Louiseville	X	X							X	X																				
Maison La Tradition	Saint-Mathieu-du-Parc	X							X		X																			X	
Marché René Samson (Esso)	Saint-Élie-de-Caxton	X									X																				
Marché Tradition (Saint-Alexis-des-Monts)	Saint-Alexis-des-Monts	X									X																				
Marché Tradition (Saint-Paulin)	Saint-Paulin	X									X																				
Matériaux Lavergne inc. (Home Hardware)	Saint-Étienne-des-Grès	X														X				X											
Matériaux spécialisés Louiseville	Louiseville	X			X	X																	X								
Mécanique Hugues Beauclair	Louiseville	X														X		X				X									
Municipalité de Maskinongé	Maskinongé	X										X							X		X										
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts	Saint-Alexis-des-Monts	X						X																			X				
Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc	Saint-Mathieu-du-Parc	X														X						X	X	X							
Municipalité de Saint-Paulin	Saint-Paulin	X										X																			
Patrick Morin (Louiseville)	Louiseville	X										X				X				X											
Portes et Fenêtres Maski Inc.	Maskinongé	X										X									X										
Quincaillerie Paul Lacourse & Fils Inc.	Maskinongé	X																			X										

		ACTIVITÉS							MATIÈRES																						
ORGANISME/ENTREPRISE	MUNICIPALITÉ	Récupération	Réemploi	Réparation	Tri	Valorisation	Élimination	Collecte et transport	Articles de maison	Articles de loisir et/ou de sport	Vêtements et accessoires	Matériel informatique et produits électroniques	Denrées alimentaires (destinées à l' alimentation humaines)	Automobiles	Munitions et armes à feu	RDD	Batteries de voiture	Huiles, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et filtres	Lampes au mercure	Peintures et leurs contenants	Piles	Pneus	Résidus de CRD	Résidus verts	Résidus alimentaires (destinés à la valorisation)	Huiles alimentaires	Déchets	Matières recyclables	Plastiques agricoles	Textiles	Boues de fosses septiques
Récupération Mauricie	Saint-Étienne-des-Grès	X			X																		X					X			
Rembourrage Descoteaux	Louiseville			X					X																						
SADC de la MRC de Maskinongé	Louiseville	X										X				X					X		X								
Service d'intégration au travail de Louiseville	Louiseville	X										X				X					X		X								
Services Sanitaires Guy Rivard	Charette	X						X															X								
Soleno Recyclage	Yamachiche	X				X																	X								
Turner Électro Service	Saint-Paulin			X								X																			
Uniprix (Louiseville)	Louiseville	X										X									X										
Vacuum Saint-Paulin	Saint-Paulin							X																							X
Vélo Bonbon	Saint-Élie-de-Caxton	X								X																					
Vestiaire Saint-Antoine-de-Padoue de Louiseville (L'ouvroir)	Louiseville	X	X						X	X	X																				
Ville de Louiseville	Louiseville	X						X								X					X						X				

Tableau 4.3 Recensement des organismes et entreprises qui composent le système de gestion des matières résiduelles du territoire de planification — Organismes et entreprises dans la MRC de Mékinac

		ACTIVITÉS							MATIÈRES																						
ORGANISME/ENTREPRISE	MUNICIPALITÉ	Récupération	Réemploi	Réparation	Tri	Valorisation	Élimination	Collecte et transport	Articles de maison	Articles de loisir et/ou de sport	Vêtements et accessoires	Matériel informatique et produits électroniques	Denrées alimentaires (destinées à l' alimentation humaine)	Automobiles	Munitions et armes à feu	RDD	Batteries de voiture	Huiles, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et filtres	Lampes au mercure	Peintures et leurs contenants	Piles	Pneus	Résidus de CRD	Résidus verts	Résidus alimentaires (destinés à la valorisation)	Huiles alimentaires	Déchets	Matières recyclables	Plastiques agricoles	Textiles	Boues de fosses septiques
Aux Trouvailles du C.A.B.	Saint-Tite	X	X						X	X	X	X																			
Batterie Mauricie	Saint-Tite	X															X	X			X										
Bibliothèque municipale de Grandes-Piles	Grandes-Piles	X								X																					
Bibliothèque municipale de Hérouxville	Hérouxville	X								X																					
Bibliothèque municipale de Lac-aux-Sables	Lac-aux-Sables	X								X																					
Bibliothèque municipale de Notre-Dame-de-Montauban	Notre-Dame-de-Montauban	X								X						X					X										
Bibliothèque municipale de Saint-Adelphe	Saint-Adelphe	X								X																					
Bibliothèque municipale de Sainte-Thècle	Sainte-Thècle	X								X																					
Bibliothèque municipale de Saint-Roch-de-Mékinac	Saint-Roch-de-Mékinac	X								X																					
Bibliothèque municipale de Saint-Séverin	Saint-Séverin	X								X																					
Bibliothèque municipale de Saint-Tite	Saint-Tite	X								X																					
Bureau municipal, 258, chemin Saint-Joseph	Saint-Joseph-de-Mékinac	X										X				X	X														
Carrefour Normandie Saint-Tite	Saint-Tite	X	X						X				X																		
Club de tir de Saint-Tite	Saint-Tite	X													X																
Comptoir d'Aubaines	Notre-Dame-de-Montauban	X	X						X	X	X	X																			
Comptoir d'entraide Lac-aux-Sables	Lac-aux-Sables	X	X						X	X	X																				
Comptoir d'Occasion	Notre-Dame-de-Montauban	X	X						X	X																					
Conteneurs bleus « Le Support »	Saint-Tite	X							X	X	X																				
Coop Jeunesse-O-Boulot	Hérouxville	X	X						X	X																					
Coop Les Anges du Boulot	Saint-Séverin	X	X						X	X																					
Coop Servi-Jeunes Saint-Tite	Saint-Tite	X	X						X	X																					
Coop Univert (Saint-Tite)	Saint-Tite	X														X				X											
Coop Univert Saint-Adelphe	Saint-Adelphe	X														X				X											
Corporation de développement communautaire Mékinac	Sainte-Thècle	X	X						X																						
Écocentre municipal de Grandes-Piles	Grandes-Piles	X							X	X		X				X	X	X	X	X	X		X	X							
Écocentre municipal de Hérouxville	Hérouxville	X							X	X		X				X	X	X	X	X	X	X	X	X							
Écocentre municipal de Lac-aux-Sables	Lac-aux-Sables	X							X	X		X				X	X	X	X	X	X	X	X	X							
Écocentre municipal de Notre-Dame-de-Montauban	Notre-Dame-de-Montauban	X							X	X		X				X		X		X	X	X	X	X			X	X			
Écocentre municipal de Saint-Adelphe	Saint-Adelphe	X							X	X		X				X	X	X	X	X	X	X	X	X							

		ACTIVITÉS							MATIÈRES																						
ORGANISME/ENTREPRISE	MUNICIPALITÉ	Récupération	Réemploi	Réparation	Tri	Valorisation	Élimination	Collecte et transport	Articles de maison	Articles de loisir et/ou de sport	Vêtements et accessoires	Matériel informatique et produits électroniques	Denrées alimentaires (destinées à l' alimentation humaine)	Automobiles	Munitions et armes à feu	RDD	Batteries de voiture	Huiles, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et filtres	Lampes au mercure	Peintures et leurs contenants	Piles	Pneus	Résidus de CRD	Résidus verts	Résidus alimentaires (destinés à la valorisation)	Huiles alimentaires	Déchets	Matières recyclables	Plastiques agricoles	Textiles	Boues de fosses septiques
Écocentre municipal de Sainte-Thècle	Sainte-Thècle	X							X	X		X				X	X	X	X	X	X	X	X	X							
Écocentre municipal de Saint-Roch-de-Mékinac	Saint-Roch-de-Mékinac	X							X	X		X				X	X	X	X	X	X	X	X	X							
Écocentre municipal de Saint-Séverin	Saint-Séverin	X							X	X		X				X	X	X	X	X	X	X	X	X							
Écocentre municipal de Saint-Tite	Saint-Tite	X							X	X		X				X	X	X	X	X	X	X	X	X							
Écocentre municipal de Trois-Rives	Trois-Rives	X														X	X	X	X	X	X	X	X	X				X			
Familiprix Chantal Francoeur et Sylvain Francoeur	Saint-Tite	X																										X			
Familiprix Christine Béland	Sainte-Thècle	X																													
Ferme Dérybec inc.	Saint-Séverin	X				X																		X							
Ferme Eurovers	Sainte-Thècle	X				X																		X							
Ferme Jalico inc.	Saint-Adelphe	X				X																		X							
Ferme Parcelles de Soleil SENC	Hérouxville	X				X																		X							
Ferme Pierre Thiffault	Saint-Tite	X				X																		X	X						
Friperie du partage	Sainte-Thècle		X								X																				
Garage Claude Lamarre Inc.	Sainte-Thècle	X														X		X				X									
Garage Ismen Lefebvre & Fils Enr.	Sainte-Thècle	X														X		X				X									
Garage Roger Plamondon 2010	Sainte-Thècle	X														X		X				X									
Hôtel de ville de Saint-Adelphe	Saint-Adelphe	X																						X							
Hôtel de ville de Sainte-Thècle	Sainte-Thècle	X										X																			
Internet St-Morice	Sainte-Thècle	X		X								X																			
Jacques Désaulniers Bicycles	Saint-Tite			X						X																					
Les Jardins d’Adam	Saint-Roch-De-Mékinac	X				X			X																						
Maison des familles de Mékinac	Saint-Tite	X	X							X																					
Meubles Jacob (Saint-Tite)	Saint-Tite	X								X		X																			
Microgest Informatique	Saint-Tite	X		X								X																			
Municipalité de Trois-Rives (plusieurs points de dépôt de ARPE Québec)	Trois-Rives	X										X																			
Proxim Line Charette et Myriam Trudel pharmaciennes inc.	Saint-Tite	X														X															
Recycle-3-Mauricie	Saint-Séverin	X				X																									
Rembourrage Milot inc.	Sainte-Thècle			X					X																						
Service Cité Propre inc.	Saint-Tite							X																			X				
Service d’appareils ménagers Denis Cloutier	Saint-Tite			X								X																			
Service d'intégration au travail (SIT) de Saint-Tite	Saint-Tite	X							X			X											X								
Sûreté de Québec (Saint-Tite)	Saint-Tite	X													X																

Tableau 4.4 Recensement des organismes et entreprises qui composent le système de gestion des matières résiduelles du territoire de planification — Organismes et entreprises dans la MRC des Chenaux

		ACTIVITÉS							MATIÈRES																							
ORGANISMES/ENTREPRISE	MUNICIPALITÉ	Récupération	Réemploi	Réparation	Tri	Valorisation	Élimination	Collecte et transport	Articles de maison	Articles de loisir et/ou de sport	Vêtements et accessoires	Matériel informatique et produits électroniques	Denrées alimentaires (destinées à l' alimentation humaine)	Automobiles	Munitions et armes à feu	RDD	Batteries de voiture	Huiles, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et filtres	Lampes au mercure	Peintures et leurs contenants	Piles	Pneus	Résidu de CRD	Résidus verts	Résidus alimentaires (destinés à la valorisation)	Huiles alimentaires	Déchets	Matières recyclables	Plastiques agricoles	Textiles	Boues de fosses septiques	
Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) L'Escouade	Sainte-Anne-de-la-Pérade	X	X						X	X																						
Cordonnerie Simard	Sainte-Anne-de-la-Pérade			X							X																					
Écocentre Énercycle (Champlain)	Champlain	X							X	X		X				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
Écocentre Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	X			X							X					X	X	X	X	X	X	X	X				X	X			
École primaire de la Solidarité	Saint-Narcisse	X								X																						
École primaire du Versant-de-la-Batiscan (École Saint-Charles)	Sainte-Geneviève-de-Batiscan	X							X																							
École primaire du Versant-de-la-Batiscan (École Saint-Gabriel)	Saint-Stanislas	X							X																							
Église Sainte-Anne-de-la-Pérade	Sainte-Anne-de-la-Pérade	X										X																				
Électropop	Batiscan			X					X																							
Excel Informatique	Batiscan	X										X																				
Énercycle — LET	Champlain						X																					X				
Excel Informatique	Batiscan			X								X																				
Ferme Campanipol	Sainte-Geneviève-de-Batiscan	X				X																		X								
Ferme Champlinoise inc.	Champlain	X				X																		X								
Ferme Le Campanile	Saint-Maurice	X				X																		X								
Ferme Marc Frigon inc.	Saint-Prosper-de-Champlain	X				X																		X								
Ferme Paquette-Dessureaux	Sainte-Geneviève-de-Batiscan	X				X																		X								
Ferme René Perreault inc.	Sainte-Anne-de-la-Pérade	X				X																		X								
Ferme Sylvain Mongrain	Saint-Stanislas	X				X																		X								
Fond communautaire Des Chenaux	Sainte-Geneviève-de-Batiscan	X							X																							
Friperie AFEAS de La Pérade	Sainte-Anne-de-la-Pérade	X	X						X	X	X																					

		ACTIVITÉS							MATIÈRES																						
ORGANISMES/ENTREPRISE	MUNICIPALITÉ	Récupération	Réemploi	Réparation	Tri	Valorisation	Élimination	Collecte et transport	Articles de maison	Articles de loisir et/ou de sport	Vêtements et accessoires	Matériel informatique et produits électroniques	Denrées alimentaires (destinées à l' alimentation humaine)	Automobiles	Munitions et armes à feu	RDD	Batteries de voiture	Huiles, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et filtres	Lampes au mercure	Peintures et leurs contenants	Piles	Pneus	Résidus de CRD	Résidus verts	Résidus alimentaires (destinés à la valorisation)	Huiles alimentaires	Déchets	Matières recyclables	Plastiques agricoles	Textiles	Boues de fosses septiques
Garage Faucher et Fils inc.	Sainte-Anne-de-la-Pérade	X												X																	
Garage Phil Mécanique	Saint-Maurice	X												X																	
Horlogerie M.B enr.	Saint-Prosper			X					X																						
Horticulture Sucrierie Buisson enr.	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	X				X																		X							
Hôtel de ville de Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	X										X	X																		
Hôtel de ville de Saint-Narcisse	Saint-Narcisse	X										X																			
Informatique M.T.	Sainte-Anne-de-la-Pérade			X								X																			
Les entreprises céréalières DBY	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	X			X	X																		X							
Les Entreprises Nelson Vallée	Sainte-Anne-de-la-Pérade	X							X			X		X			X							X							
Maison de la famille Des Chenaux	Sainte-Anne-de-la-Pérade	X	X							X																					
Micro+ MultiServices (Notre-Dame-du-Mont-Carmel)	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	X		X								X																			
Microplus multiservices	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	X		X								X																			
Pranasens inc.	Sainte-Geneviève-de-Batiscan	X				X																		X							
Réparade La Pérade	Sainte-Anne-de-la-Pérade			X								X																			
Rona J. St-Cyr & Frères Ltée	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	X														X				X											
Solutions mobiles NTG/NTG informatique	Saint-Narcisse	X		X								X																			
Sûreté de Québec (Sainte-Anne-de-la-Pérade)	Sainte-Anne-de-la-Pérade	X													X																

Tableau 4.5 Recensement des organismes et entreprises qui composent le système de gestion des matières résiduelles du territoire de planification — Organismes et entreprises dans la Ville de Shawinigan

		ACTIVITÉS							MATIÈRES																						
ORGANISME/ENTREPRISE	MUNICIPALITÉ	Récupération	Réemploi	Réparation	Tri	Valorisation	Élimination	Collecte et transport	Articles de maison	Articles de loisir et/ou de sport	Vêtements et accessoires	Matériel informatique et produits électroniques	Denrées alimentaires (destinées à l' alimentation humaine)	Automobiles	Munitions et armes à feu	RDD	Batteries de voiture	Huiles, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et filtres	Lampes au mercure	Peintures et leurs contenants	Piles	Pneus	Résidu de CRD	Résidus verts	Résidus alimentaires (destinés à la valorisation)	Huiles alimentaires	Déchets	Matières recyclables	Plastiques agricoles	Textiles	Boues de fosses septiques
Abitibi Consolidated	Ville de Shawinigan	X																										X			
Action-Éco Environnement	Ville de Shawinigan	X				X						X				X	X		X			X									
Alignement Patenaude	Ville de Shawinigan	X																X													
Atelier de Couture Zig-Zag	Ville de Shawinigan		X																										X		
Atelier Vélo Expert	Ville de Shawinigan		X						X																						
Bijouterie Fernand Racine inc. (Shawinigan)	Ville de Shawinigan		X					X																							
Boutique du Centre	Ville de Shawinigan	X								X																					
Bureau en Gros (Shawinigan)	Ville de Shawinigan	X										X				X						X									
Bureau en Gros (Shawinigan)	Ville de Shawinigan	X										X										X									
Canadian Tire (Shawinigan)	Ville de Shawinigan	X														X		X				X									
Carrefour du vêtement	Ville de Shawinigan	X	X						X	X	X	X																			
Centre Hi-Fi	Ville de Shawinigan	X										X																			
Construction et pavage Maskimo Ltée (Shawinigan)	Ville de Shawinigan	X				X																	X								
Coopérative Ordinatech	Ville de Shawinigan	X	X	X								X										X									
Cordonnerie Royale	Ville de Shawinigan		X							X																					
Dépanneur La Relance	Ville de Shawinigan	X									X																				
Dépanneur La Relance	Ville de Shawinigan	X									X																				
Écocentre Énercycle (Shawinigan)	Ville de Shawinigan	X							X	X		X				X	X	X	X	X	X	X	X	X							
Electronique D C Service Audio	Ville de Shawinigan		X								X																				
Encore chic	Ville de Shawinigan	X	X								X																				
Fonderie Grand-Mère	Ville de Shawinigan	X																					X								
Infoteck	Ville de Shawinigan	X		X								X				X						X									
JCell inc.	Ville de Shawinigan		X								X																				
La Boutique du Centre	Ville de Shawinigan	X	X						X	X	X																				
La Source	Ville de Shawinigan	X										X				X						X									
L'Armée du Salut (Shawinigan)	Ville de Shawinigan	X								X	X																				
Laurentide re/sources	Ville de Shawinigan	X			X	X										X											X	X			
Lessard Buick Chevrolet GMC	Ville de Shawinigan	X																X													
Magasin de la Seconde Chance	Ville de Shawinigan	X	X						X	X	X																				
Marché Métro plus	Ville de Shawinigan	X									X																				
Marché Tradition (Saint-Georges-de-Champlain)	Ville de Shawinigan	X																													
Marché Tradition (Shawinigan)	Ville de Shawinigan	X									X																				
Mauricie Toyota	Ville de Shawinigan	X																X													

		ACTIVITÉS							MATIÈRES																						
ORGANISME/ENTREPRISE	MUNICIPALITÉ	Récupération	Réemploi	Réparation	Tri	Valorisation	Élimination	Collecte et transport	Articles de maison	Articles de loisir et/ou de sport	Vêtements et accessoires	Matériel informatique et produits électroniques	Denrées alimentaires (destinées à l' alimentation humaine)	Automobiles	Munitions et armes à feu	RDD	Batteries de voiture	Huiles, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et filtres	Lampes au mercure	Peintures et leurs contenants	Piles	Pneus	Résidus de CRD	Résidus verts	Résidus alimentaires (destinés à la valorisation)	Huiles alimentaires	Déchets	Matières recyclables	Plastiques agricoles	Textiles	Boues de fosses septiques
Meubles Jacob (Shawinigan)	Ville de Shawinigan	X										X																			
Micro+ MultiServices (Shawinigan)	Ville de Shawinigan	X		X								X																			
Monsieur Muffler (Shawinigan)	Ville de Shawinigan	X																X													
Ordinatech	Ville de Shawinigan	X		X								X				X					X										
J.Y. Martel Transport Inc.	Ville de Shawinigan	X			X	X																	X								
Récupération plus Inc.	Ville de Shawinigan	X							X					X		X	X						X								
Rembourrage ASL	Ville de Shawinigan		X					X																							
Rona Grand-Mère	Ville de Shawinigan	X														X			X												
Rona H. Matteau (Grand-Mère)	Ville de Shawinigan	X																	X	X											
Rona H. Matteau (Shawinigan — Trudel)	Ville de Shawinigan	X							X							X			X												
Service d'intégration au travail (SIT) de Shawinigan	Ville de Shawinigan	X																					X								
Société Saint-Vincent de Paul	Ville de Shawinigan	X	X						X	X	X																				
SP Vélo (Shawinigan)	Ville de Shawinigan		X						X																						
Transport La Mule express	Ville de Shawinigan						X								X		X														
Uniprix	Ville de Shawinigan	X										X				X					X		X								
Walmart (Shawinigan)	Ville de Shawinigan	X									X																				

Tableau 4.6 Recensement des organismes et entreprises qui composent le système de gestion des matières résiduelles du territoire de planification — Organismes et entreprises dans la Ville de Trois-Rivières

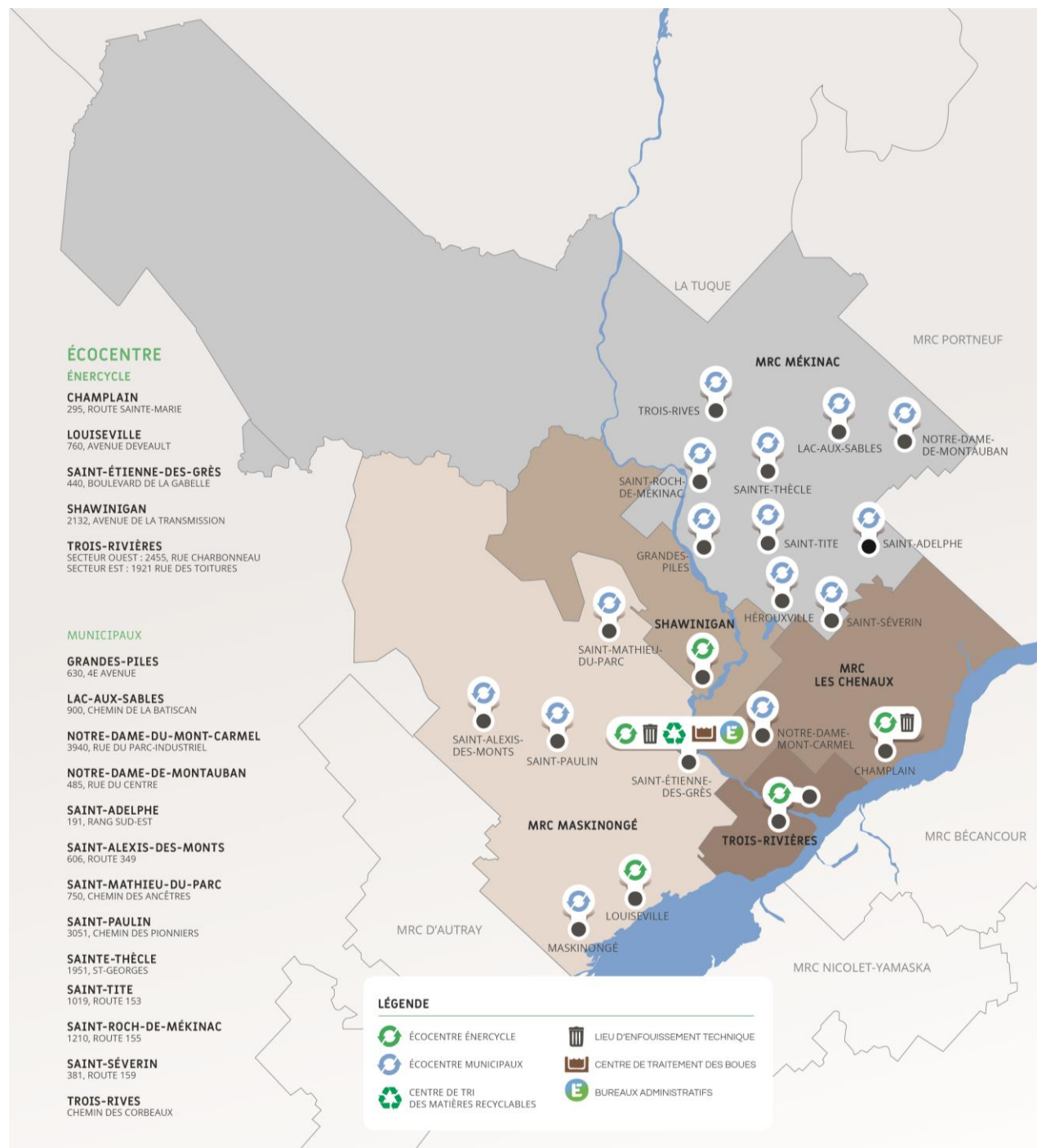
		ACTIVITÉS							MATIÈRES																						
ORGANISME/ENTREPRISE	MUNICIPALITÉ	Récupération	Réemploi	Réparation	Tri	Valorisation	Élimination	Collecte et transport	Articles de maison	Articles de loisir et/ou de sport	Vêtements et accessoires	Matériel informatique et produits électroniques	Denrées alimentaires (destinées à l' alimentation humaine)	Automobiles	Munitions et armes à feu	RDD	Batteries de voiture	Huiles, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et filtres	Lampes au mercure	Peintures et leurs contenants	Piles	Pneus	Résidu de CRD	Résidus verts	Résidus alimentaires (destinés à la valorisation)	Huiles alimentaires	Déchets	Matières recyclables	Plastiques agricoles	Textiles	Boues de fosses septiques
ACE — Quincaillerie M. Plante	Ville de Trois-Rivières	X									X																				
Alextrem Mécanique	Ville de Trois-Rivières	X									X																				
Ameublement Tanguay	Ville de Trois-Rivières	X										X																			
Atelier Action Jeunesse T-R. Inc.	Ville de Trois-Rivières			X					X		X																				
Atelier Mécanique Beaudry	Ville de Trois-Rivières	X																X													
Batterie et Équipement Inc.	Ville de Trois-Rivières	X																			X										
Bellemare Environnement	Ville de Trois-Rivières	X			X	X	X																X								
Bétonel-Dulux	Ville de Trois-Rivières	X																		X											
Bijouterie Fernand Racine inc. (Trois-Rivières)	Ville de Trois-Rivières			X					X																						
Bois recyclé du Québec inc.	Ville de Trois-Rivières	X																					X								
Bournival Service 24H	Ville de Trois-Rivières			X								X																			
BR Service Électroménagers	Ville de Trois-Rivières			X								X																			
BRQ Fibre et Broyure	Ville de Trois-Rivières	X																					X								
Bureau en Gros (Cap-de-la-Madeleine)	Ville de Trois-Rivières	X										X																			
Bureau en Gros (Trois-Rivières)	Ville de Trois-Rivières	X										X									X										
CANAC (Cap-de-la-Madeleine)	Ville de Trois-Rivières	X																	X	X											
CANAC (Trois-Rivières)	Ville de Trois-Rivières	X																X	X												
Canadian Tire (Cap-de-la-Madeleine)	Ville de Trois-Rivières	X														X	X	X				X									
Canadian Tire (Trois-Rivières)	Ville de Trois-Rivières	X														X		X				X									
Centre d’action bénévole du Rivage	Ville de Trois-Rivières	X	X						X	X																					
Centre d’organisation mauricien de services et d’éducation populaire (COMSEP)	Ville de Trois-Rivières	X	X								X		X																		
Concepta	Ville de Trois-Rivières			X								X																			
Construction et pavage Maskimo Ltée (Pointe-du-Lac)	Ville de Trois-Rivières	X				X																	X								
Coopsco Trois-Rivières (UQTR)	Ville de Trois-Rivières	X										X									X				X						
Cordonnerie Pronovost Gilles	Ville de Trois-Rivières			X							X																				
Cordonnerie St-Philippe	Ville de Trois-Rivières			X							X																				
Curateur public du Québec	Ville de Trois-Rivières	X										X									X										
De Fil en Aiguille	Ville de Trois-Rivières			X																										X	
Dépanneur Harnois	Ville de Trois-Rivières	X									X																				
Destination Plein Air	Ville de Trois-Rivières	X																			X										

		ACTIVITÉS							MATIÈRES																						
ORGANISME/ENTREPRISE	MUNICIPALITÉ	Récupération	Réemploi	Réparation	Tri	Valorisation	Élimination	Collecte et transport	Articles de maison	Articles de loisir et/ou de sport	Vêtements et accessoires	Matériel informatique et produits électroniques	Denrées alimentaires (destinées à l' alimentation humaine)	Automobiles	Munitions et armes à feu	RDD	Batteries de voiture	Huiles, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et filtres	Lampes au mercure	Peintures et leurs contenants	Piles	Pneus	Résidus de CRD	Résidus verts	Résidus alimentaires (destinés à la valorisation)	Huiles alimentaires	Déchets	Matières recyclables	Plastiques agricoles	Textiles	Boues de fosses septiques
Diabète Trois-Rivières	Ville de Trois-Rivières	X									X																				
Écocentre Énercycle (Trois-Rivières, secteur est)	Ville de Trois-Rivières	X							X	X		X				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
Écocentre Énercycle (Trois-Rivières, secteur ouest)	Ville de Trois-Rivières	X							X	X		X				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
Éco-Peinture	Ville de Trois-Rivières	X				X														X											
EDQ Trois-Rivières	Ville de Trois-Rivières	X									X																				
Ferme Les Vieilles Forges S.N.C.	Ville de Trois-Rivières	X				X																		X							
Franklin Empire	Ville de Trois-Rivières	X																	X												
Future Shop	Ville de Trois-Rivières	X								X		X							X												
Garage Daniel Ouellette	Ville de Trois-Rivières	X																X													
Garage Deshaies Pouliot	Ville de Trois-Rivières	X														X		X													
Garage Jean Bureau	Ville de Trois-Rivières	X														X		X													
Garage Normandin E. & Fils	Ville de Trois-Rivières	X																X													
Garage Réjean Blais	Ville de Trois-Rivières	X																X				X									
Gaston Thériault et Fils	Ville de Trois-Rivières	X																					X								
Groupe CLR	Ville de Trois-Rivières	X																			X										
Groupe RCM inc.	Ville de Trois-Rivières	X			X	X		X																				X			
Hamel Pièces d'auto	Ville de Trois-Rivières	X			X									X																	
Home Depot	Ville de Trois-Rivières	X																			X										
L'artisan cordonnier	Ville de Trois-Rivières			X							X																				
Laferté Bicycles	Ville de Trois-Rivières			X						X																					
L'Armée du Salut (Trois-Rivières)	Ville de Trois-Rivières	X								X	X																				
Le Bon Citoyen	Ville de Trois-Rivières	X	X						X		X																				
Le docteur de l'électroménager	Ville de Trois-Rivières			X								X																			
Les Artisans de la Paix	Ville de Trois-Rivières	X	X						X	X	X																				
Marc Laroche Pièces d'auto	Ville de Trois-Rivières	X												X																	
Marine de Trois-Rivières	Ville de Trois-Rivières	X																X													
Métro des Forges	Ville de Trois-Rivières	X									X																				
Mondou Trois-Rivières	Ville de Trois-Rivières	X										X									X										
Monsieur Muffler (Trois-Rivières)	Ville de Trois-Rivières	X																X													
Nedco Trois-Rivières	Ville de Trois-Rivières	X																			X										
OCTO Mécanique 500 Enr.	Ville de Trois-Rivières	X																X													
Ordiplus Informatique Trois-Rivières	Ville de Trois-Rivières	X		X								X																			

		ACTIVITÉS							MATIÈRES																						
ORGANISME/ENTREPRISE	MUNICIPALITÉ	Récupération	Réemploi	Réparation	Tri	Valorisation	Élimination	Collecte et transport	Articles de maison	Articles de loisir et/ou de sport	Vêtements et accessoires	Matériel informatique et produits électroniques	Denrées alimentaires (destinées à l' alimentation humaine)	Automobiles	Munitions et armes à feu	RDD	Batteries de voiture	Huiles, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et filtres	Lampes au mercure	Peintures et leurs contenants	Piles	Pneus	Résidus de CRD	Résidus verts	Résidus alimentaires (destinés à la valorisation)	Huiles alimentaires	Déchets	Matières recyclables	Plastiques agricoles	Textiles	Boues de fosses septiques
Ordivert	Ville de Trois-Rivières	X		X								X				X					X										
Outil Mag	Ville de Trois-Rivières	X																			X										
Papiers de Publication Kruger inc.	Ville de Trois-Rivières	X																X													
Passion Vélos T-R	Ville de Trois-Rivières			X						X																					
Patrick Morin (Cap-de-la-Madeleine)	Ville de Trois-Rivières	X																		X											
Pharmacie Jean Coutu (Cap-de-la-Madeleine)	Ville de Trois-Rivières	X									X					X															
Pharmacie Jean Coutu (Trois-Rivières, Fusey)	Ville de Trois-Rivières	X									X					X															
Pharmacie Jean Coutu (Trois-Rivières, Ste-Marguerite)	Ville de Trois-Rivières	X														X					X										
Pharmacie Jean-Coutu (Cap-de-la-Madeleine)	Ville de Trois-Rivières	X										X				X					X										
Pharmacie Therrien et Brassard	Ville de Trois-Rivières	X									X					X															
Proxim Annie-LXse Turcotte	Ville de Trois-Rivières	X																			X										
Récupération de ferraille C. G.	Ville de Trois-Rivières	X							X								X						X								
Rembourrage Martin Collard	Ville de Trois-Rivières			X					X																						
Restaurant Mikes	Ville de Trois-Rivières	X									X																				
Rona L'Entrepôt Trois-Rivières	Ville de Trois-Rivières	X							X										X	X	X										
Service d'intégration au travail (SIT) de Trois-Rivières	Ville de Trois-Rivières	X																					X								
SP Vélo (Trois-Rivières)	Ville de Trois-Rivières			X						X																					
Stéréo Plus — Électronique Noroy	Ville de Trois-Rivières	X										X									X										
Super C	Ville de Trois-Rivières	X									X																				
Technic Alarm	Ville de Trois-Rivières	X																			X										
Trafic Pneus et Mécanique	Ville de Trois-Rivières	X																X													
Trois-Rivières Chevrolet Buick GMC Cadillac	Ville de Trois-Rivières	X																X													
Trois-Rivières Toyota	Ville de Trois-Rivières	X																X													
Uptimum Informatique	Ville de Trois-Rivières	X		X						X		X									X										
Véolia services à l'environnement	Ville de Trois-Rivières	X				X										X	X	X		X	X										
Village des Valeurs	Ville de Trois-Rivières	X	X								X																				

5.0 Installations de traitement des matières résiduelles

Cette section décrit les installations de traitement des matières résiduelles d'Énercycle ainsi que les autres qui composent le système de gestion des matières résiduelles du territoire de planification (voir carte 5.1).



Carte 5.1 Installations de traitement et écocentres présents sur le territoire de planification

5.1 Lieu d'enfouissement technique

Les lieux d'enfouissement techniques situés à Saint-Étienne-des-Grès et à Champlain sont tous deux de propriété publique. Énercycle est propriétaire et exploitant de ces deux lieux d'élimination, et les municipalités membres d'Énercycle sont conjointement responsables des deux sites.

5.1.1 LET de Champlain

En vertu d'une entente conclue entre Énercycle et l'entreprise Services Matrec, le LET de Champlain est un site public sous opération privée depuis mars 2014. Le LET de Champlain est aménagé conformément aux dispositions du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR) et dispose de ses propres installations de traitement des eaux usées ainsi que des équipements de captation et de traitement des biogaz. La chronologie récente du LET est la suivante :

- De 2002 à 2012, Énercycle a engagé et mené à terme les procédures d'expropriation en vue d'acquérir des terrains utilisés à des fins d'enfouissement. Le caractère public du lieu d'enfouissement est confirmé.
- Dans le contexte de l'entrée en vigueur du REIMR, d'importants travaux de mise aux normes furent réalisés, représentant un investissement de l'ordre de 9 M\$. Énercycle acquiert également les terrains nécessaires à l'aménagement d'une route d'accès au site, ce qui permettra de dévier la circulation des camions lourds du village.
- Depuis 2012, la fusion administrative et financière des lieux d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès et de Champlain fait en sorte que l'ensemble des municipalités membres d'Énercycle sont conjointement propriétaires et responsables des deux sites.
- En 2013, Énercycle devient officiellement, par décret, l'exploitant du lieu d'enfouissement de Champlain. La région de la Mauricie dispose alors d'une surcapacité d'espace d'enfouissement avec les deux sites de Saint-Étienne-des-Grès et de Champlain, et les pressions financières que les municipalités qui en sont membres doivent assumer quant à la gestion de ces sites sont considérables.
- En 2014, pour améliorer la condition financière du site de Champlain, Énercycle conclut une entente avec l'entreprise Services Matrec. L'espace d'enfouissement est réservé à l'usage de Services Matrec.

Le tableau 5.1 qui suit fournit une description sommaire des principales caractéristiques du LET de Champlain.

Tableau 5.1 Fiche descriptive du LET de Champlain

CARACTÉRISTIQUE	Description
Localisation	295, route Sainte-Marie Champlain (Québec) G0X 1C0
Propriétaire	Énercycle
Opérateur	Services Matrec (depuis mars 2014)
Gestion	Propriété publique — opération privée
Durée de l'entente	Pas de durée déterminée, l'entente porte sur la capacité (volume) résiduelle
Provenance des matières résiduelles éliminées	- Municipalités de la MRC des Chenaux (sauf Notre-Dame-du-Mont-Carmel dont les déchets sont éliminés au LET de Saint-Étienne-des-Grès) - Clientèle extra régionale (ICI) de Services Matrec
Autorisation	Décret : Autorisation Capacité : 150 000 t/an (annuel) 1 490 000 m³ (total) Durée : Jusqu'à l'atteinte du volume autorisé, à un rythme n'excédant pas 150 000 t/an
Quantité annuelle enfouie	135 102,31 tonnes (2019)
Capacité résiduelle	617 320 m ³ (en date de : 20 novembre 2019)
Durée de vie estimée	Jusqu'en 2024, en tenant compte des permis, des autorisations et des décrets gouvernementaux et de l'exploitation actuelle.
Activités	Réception, détection de radioactivité, pesée (balances), compaction, captage et traitement du lixiviat et du biogaz
Recouvrement journalier	Résidus de déchetage d'automobile (« fluff »)
Gestion du biogaz	Captage, valorisation énergétique (par Nutra Canada et par le traitement du lixiviat) et destruction du surplus (torchère)
Gestion du lixiviat	Système indépendant de traitement et rejet au cours d'eau
Comité de vigilance	Comité existant
Tarif	150 \$/tonne (Règlement 2018-09-39 de tarification pour l'année 2019)
Projet à venir	Demande de continuité des opérations (BAPE), amélioration du traitement des eaux
Droit de regard	Droit de regard non exercé par la MRC des Chenaux

5.1.2 LET de Saint-Étienne-des-Grès

Le LET de Saint-Étienne-des-Grès est un site public sous opération publique. Il reçoit, à des fins d'enfouissement, les matières résiduelles générées par 28 municipalités situées sur le territoire des membres d'Énercycle. Le LET reçoit également des matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire des membres d'Énercycle. Le LET est aménagé conformément aux dispositions du REIMR et dispose de ses propres installations de traitement des eaux usées ainsi que des équipements de captation et de traitement des biogaz.

Le tableau 5.2 qui suit fournit une description sommaire des principales caractéristiques du LET de Saint-Étienne-des-Grès.

Tableau 5.2 Fiche descriptive du LET de Saint-Étienne-des-Grès

CARACTÉRISTIQUE	Description
Localisation	400, boulevard de la Gabelle Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0
Propriétaire	Énercycle
Opérateur	Énercycle
Gestion	Propriété publique — opération publique
Provenance des matières résiduelles éliminées	- 28 municipalités membres d'Énercycle - Clientèle ICI de la Mauricie - Ville de La Tuque - Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles L'Islet-Montmagny
Autorisation	• Décret : Autorisation • Capacité : 6 042 000 m³ (total) • Durée : Jusqu'à l'atteinte du volume autorisé
Quantité annuelle enfouie	165 146,66 tonnes (2019)
Capacité résiduelle	2 489 000 m ³ (en date de : fin 2019)
Durée de vie estimée	Au-delà de 2030, en tenant compte des permis, des autorisations et des décrets gouvernementaux et de l'exploitation actuelle.
Activités	Réception, détection de radioactivité, pesée (balances), compaction, captage et traitement du lixiviat et du biogaz, traitement des boues de fosses septiques
Recouvrement journalier	Résidus de déchetage d'automobile (« fluff »), sable
Gestion du biogaz	Captage, valorisation énergétique (par le traitement du lixiviat) et destruction du surplus (torchère)
Gestion du lixiviat	Système indépendant de traitement et rejet au cours d'eau
Comité de vigilance	Comité existant
Tarif	86,50 \$/tonne (Règlement 2018-09-39 de tarification pour l'année 2019)
Projet à venir	Optimisation et amélioration en continu des opérations, traitement de la matière organique, valorisation du biogaz
Droit de regard	Droit de regard non exercé par la MRC de Maskinongé

5.2 Centre de tri des matières recyclables

Il est la propriété de Récupération Mauricie, une société en nom collectif, détenue à 51 % par le Groupe RCM et à 49 % par Énercycle.

Dans le contexte du resserrement des marchés et du renforcement des exigences de qualité de ses acheteurs, Récupération Mauricie a procédé en 2017 à une modernisation de son centre afin d'améliorer la qualité des matières sortantes. Ces travaux ont été rendus avec le support du Programme d'amélioration des centres de tri de RECYC-QUÉBEC.

Le tableau 5.3 qui suit fournit une description sommaire des principales caractéristiques du centre de tri de Récupération Mauricie.

Tableau 5.3 Fiche descriptive du centre de tri de Récupération Mauricie

CARACTÉRISTIQUE	Description
Localisation	400, boulevard de la Gabelle Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0
Propriétaire	Groupe RCM et Énercycle
Opérateur	Groupe RCM
Gestion	Société en nom collectif entre un OBNL et un organisme municipal
Provenance des matières résiduelles reçues	- Municipalités desservies par Énercycle - ICI sur le territoire des membres d'Énercycle - Municipalités et ICI d'ailleurs au Québec
Durée de l'entente	20 ans
Date de mise en opération	2005
Activités	Tri des matières recyclables (papiers, cartons, verre, métal, plastiques)
Capacité de traitement	Entre 30 000 à 35 000 tonnes/an
Quantité annuelle reçue	32 562 tonnes (2019) • Collecte sélective par Énercycle : 23 256 tonnes¹ • Clients privés du territoire des membres d'Énercycle : 6 012 tonnes • Autres clients municipaux et privés : 3 294 tonnes
Taux de rejet	16,7 % (2019)
Tarif	nd
Projet à venir	Modernisation : installation d'équipements de haute technologie

1- Il est à noter que la collecte des matières recyclables a été arrêtée pendant deux semaines à cause de dommages à la toiture, ce qui représente une perte d'environ 1 000 tonnes.

5.3 Réseau d'écocentres

5.3.1 Écocentres d'Énercycle

Énercycle a développé un réseau de six écocentres (tableau 5.4) réservés à l'usage des citoyens de ses municipalités membres. Seules les matières générées dans le cadre d'activités domestiques (résidentielles) et non lucratives y sont acceptées.

Ces écocentres sont des lieux dédiés à la récupération de matières résiduelles pouvant être valorisées. Des conteneurs ou enclos s'y trouvent pour différentes catégories de matières. Les utilisateurs déchargent eux-mêmes leurs matières par catégories dans les conteneurs ou enclos correspondants. Les objets ou résidus apportés dans les écocentres sont démantelés afin de récupérer les matières premières dont ils sont constitués. Par la suite, ces matières sont valorisées.

Tableau 5.4 Emplacements des six écocentres d'Énercycle

TERRITOIRE	Municipalité	Adresse
MRC de Maskinongé	Louiseville	760, avenue Deveau (J5V 3C2)
	Saint-Étienne-des-Grès	440, boulevard de la Gabelle (G0X 2P0)
MRC des Chenaux	Champlain	295, route Sainte-Marie (G0X 1C0)
Ville de Shawinigan	Shawinigan	2132, avenue de la Transmission (G9N 8N8)
Ville de Trois-Rivières	Trois-Rivières — secteur ouest	2455, rue Charbonneau (G9A 5C9)
	Trois-Rivières — secteur est	1921, rue des Toitures (G8V 1W1)

Le tableau 5.5 qui suit fournit une description sommaire de la politique d'utilisation des écocentres d'Énercycle.

Tableau 5.5 Fiche descriptive des écocentres d'Énercycle

CARACTÉRISTIQUE	Description
Propriétaire	Énercycle
Opérateur	Énercycle
Matières acceptées sans frais	Gratuit pour les matières suivantes : • Bois (branches, bois de démolition, de construction) • Résidus verts (gazon, feuilles, résidus de jardin) • Métaux • Pneus de route déjantés • Collecte sélective (papier, carton, contenants de métal, plastique ou verre) • Électroménagers (cuisinières, réfrigérateurs, etc.) • Appareils électriques et informatiques • Résidus domestiques dangereux (peinture, solvant, huile, bonbonnes de propane, etc.) • Bardeaux d'asphalte de couverture de toit • Briques et maçonnerie, béton et asphalte • Matériaux de remplissage (terre, gravier, sable)
Matières acceptées avec frais exigibles	Frais de 10\$ par chargement pour les matières suivantes : • Matelas et sommiers • Panneaux de gypse, laine minérale • Parement de maison non métallique • Tapis, meubles rembourrés • Bois traité
Matières refusées en tout temps	• Ordures ménagères • BPC • Déchets radioactifs ou biomédicaux • Munitions, produits explosifs ; • Terre contaminée • Chargement supérieur à une remorque domestique (type 6 roues)
Quantité annuelle reçue	Voir le tableau 7.4 pour les quantités annuelles reçues aux écocentres d'Énercycle
Clientèle admise	Citoyens des municipalités membres d'Énercycle (preuve de résidence demandée)
Tri et déchargement des matières	Responsabilité des utilisateurs
Types de véhicules admis	Camionnette, camion cube, remorque (déchargement manuel pour favoriser le tri par catégorie)
Possibilité de réemploi	Non (valorisation des matières seulement)
Prise en charge des matières	ARPE-Québec, Éco-Peinture, RECYC-QUÉBEC et différents valorisateurs
Projet à venir	Déménagement de l'écocentre de Shawinigan

5.3.2 Écocentres municipaux

Sur le territoire de planification, en plus des écocentres d'Énercycle, certaines municipalités ont aménagé un écocentre municipal réservé à leurs résidents.

Il est à noter que la politique d'utilisation de ces écocentres municipaux (matières acceptées, horaire, conditions d'admissibilité, etc.) varie d'une municipalité à une autre.

Tableau 5.6 Liste des écocentres municipaux présents sur le territoire de planification

	MUNICIPALITÉ
MRC DE MASKINONGÉ	Maskinongé
	Saint-Alexis-des-Monts
	Saint-Mathieu-du-Parc
	Saint-Paulin
MRC DE MÉKINAC	Grandes-Piles
	Hérouxville
	Lac-aux-Sables
	Notre-Dame-de-Montauban
	Saint-Adelphe
	Sainte-Thècle
	Saint-Roch-de-Mékinac
	Saint-Séverin
	Saint-Tite
	Trois-Rives

5.4 Centre de traitement des boues de fosses septiques

À la demande de ses municipalités membres, Énercycle a mis sur pied un programme complet de vidange d'installations septiques incluant la coordination, la vidange (selon la fréquence établie dans la réglementation), le transport et le traitement des boues. Les boues vidangées sont acheminées au centre de traitement aménagé à même les installations d'Énercycle à Saint-Étienne-des-Grès.

Les municipalités listées au tableau 5.7 ont confié à Énercycle le mandat de vidanger les installations septiques de leur territoire et de traiter les boues septiques (compétence 4).

Tableau 5.7 Liste des municipalités membres desservies par Énergycycle (compétence 4)

TERRITOIRE	Municipalité
MRC de Maskinongé	Charette Saint-Boniface Saint-Élie-de-Caxton Saint-Étienne-des-Grès Sainte-Ursule Saint-Mathieu-du-Parc Saint-Sévère
MRC de Mékinac	Grandes-Piles Hérouxville Lac-aux-Sables Notre-Dame-de-Montauban Saint-Adelphe Sainte-Thècle Saint-Roch-de-Mékinac Saint-Séverin Saint-Tite Trois-Rives
MRC des Chenaux	Notre-Dame-du-Mont-Carmel Sainte-Anne-de-la-Pérade Sainte-Geneviève-de-Batiscan Saint-Narcisse Saint-Prosper-de-Champlain Saint-Stanislas
Ville de Shawinigan	Shawinigan
Ville de Trois-Rivières	Trois-Rivières

Le tableau 5.8 qui suit fournit une description sommaire des principales caractéristiques du centre de traitement des boues de fosses septiques d'Énergycycle.

Tableau 5.8 Fiche descriptive du centre de traitement des boues de fosses septiques d'Énercycle

CARACTÉRISTIQUE	Description
Localisation	400, boulevard de la Gabelle Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0
Propriétaire	Énercycle
Opérateur	Énercycle
Gestion	Propriété publique — opération publique
Provenance des boues reçues	Secteur résidentiel et secteur des ICI des municipalités membres desservies (tableau 5.7)
Date de mise en service	2019
Intrants reçus	Boues de fosses septiques
Capacité de traitement	58 500 m ³ /an
Quantités annuelles traitées	Environ 30 000 m ³ (2019)
Procédé	Presses rotatives : Les boues sont dégrillées et dirigées vers un réservoir sous terrains. Elles sont ensuite pompées vers le presseur rotatif. Du polymère est ajouté aux boues pour favoriser la déshydratation. Les boues déshydratées sont acheminées dans une benne qui sera vidée lorsque nécessaire et valorisées. Le filtrat résultant du passage des boues est dirigé vers le bassin d'accumulation.
Traitement des eaux	Traitement conjoint avec le lixiviat du LET de Saint-Étienne-des-Grès
Système de surveillance	Analyses de laboratoire
Disposition des boues traitées	Les boues déshydratées (partie solide) sont utilisées comme matière fertilisante sur le recouvrement final des cellules complétées du LET de Saint-Étienne-des-Grès ou sur les terres agricoles de la région (valorisation agricole).
Tarif	Le tarif varie selon le service (Règlement 2018-09-39 de tarification pour l'année 2019). Pour une vidange régulière en saison, le coût est de 175 \$/vidange, incluant la vidange, le transport et le traitement.

5.5 Centre de tri de résidus de CRD

L'entreprise privée Groupe Bellemare opère un centre de tri des résidus de CRD à Trois-Rivières.

Le centre de tri est majoritairement fréquenté par une clientèle de la Mauricie et il dessert aussi d'autres régions du Québec.

En 2019, tous les résidus de CRD récupérés dans les écocentres d'Énercycle sont principalement acheminés chez Groupe Bellemare, à l'exception des résidus de CRD non valorisés (gypse, PVC, résidus de CRD mélangés) qui sont enfouis.

Le tableau 5.9 qui suit fournit une description sommaire des principales caractéristiques du centre de tri des résidus de CRD de Groupe Bellemare.

Tableau 5.9 Fiche descriptive du centre de tri de résidus de CRD de Groupe Bellemare

CARACTÉRISTIQUE	Description
Localisation	11450, boulevard Industriel Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1
Propriétaire	Groupe Bellemare
Opérateur	Groupe Bellemare (Division Recyclage & Environnement)
Gestion	Entreprise privée
Provenance des matières résiduelles reçues	- Environ 70 % de clients municipaux et privés de la région de la Mauricie - Environ 30 % de clients municipaux et privés d'ailleurs au Québec
Date de mise en opération	2007
Capacité de traitement	nd
Résidus acceptés	Asphalte Béton Brique Bardeaux Bois Gypse
Quantité reçue (2019)	28 100 tonnes 5880 tonnes 21 518 tonnes 536 tonnes
Mode de gestion	Concassé et vendu Broyé et vendu comme combustible solide Broyé et acheminé à un transformateur Trié et acheminé vers un transformateur
Taux de rejet	nd

Source : Informations fournies par Groupe Bellemare.

5.6 Infrastructures hors-territoire

La Municipalité de Maskinongé (MRC de Maskinongé) et la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban (MRC de Mékinac) ont exercé leur droit de retrait pour ne pas être assujetties aux compétences 2 (matières recyclables) et 3 (élimination) d'Énercycle. Cela étant, les matières recyclables et les déchets en provenance de ces deux municipalités sont acheminés à des infrastructures à l'extérieur du territoire de planification.

Le tableau qui suit précise les infrastructures d'élimination et de tri qui sont impliquées dans la gestion des matières résiduelles des municipalités de Maskinongé et de Notre-Dame-de-Montauban.

Tableau 5.10 Infrastructures hors-territoire desservant des municipalités du territoire de planification

Municipalité du territoire de planification	Infrastructure	Propriétaire	Localisation
Maskinongé (MRC de Maskinongé)	LET	Dépôt Rive-Nord (EBI)	Saint-Thomas
	Centre de tri	EBI Environnement (EBI)	Joliette
Notre-Dame-de-Montauban (MRC de Mékinac)	LET	RRGMRP	Neuveville
	Centre de tri	Gaudreau Environnement ¹	Victoriaville
		Récupération Frontenac ²	Thetford Mines

1- En vigueur en 2019.

2- En vigueur en 2020.

6.0 Gestion actuelle des matières résiduelles

6.1 Programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation

Plusieurs activités d'ISÉ sont réalisées par Énercycle, les MRC, les villes et les municipalités locales auprès de l'ensemble de la population afin de fournir de l'information sur les services offerts ainsi que d'encourager les meilleures pratiques et une bonne gestion des matières résiduelles.

Le tableau 6.1 présente les principales activités d'ISÉ réalisées par Énercycle en 2018-2019 en fonction des différents moyens de communication déployés.

Tableau 6.1 Activités d'ISÉ organisées par Énercycle (2018-2019)

MOYEN DE COMMUNICATION	
Programme scolaire	• Atelier 3R dans les écoles 2018/2019 (98 classes/2350 élèves) • Concours 3R mettant en lumière les initiatives en milieu scolaire • Production d'un guide destiné aux enseignants et aux animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire
Visites	• 10 visites scolaires des installations d'Énercycle (écocentre, LET, centre de tri) • 6 visites de groupe citoyens • 3 conférences
Portes ouvertes	• Participation aux portes ouvertes des centres de tri : ○ 160 participants (2019) ○ 1400 participants (2018)
Capsules vidéo	• 4 vidéos portant sur le recyclage (2018)
Formations	• 4 séances de formation sur le compostage domestique (200 participants)
Imprimées	• Calendrier de récupération • Billets de courtoisie • Dépliants variés
Site Internet	• Information sur les écocentres, les points de dépôt des RDD, calendrier de collecte des matières recyclables, liste des fermes participant au programme de récupération des résidus verts, etc.
Publicité journaux	• Récupération des feuilles aux fermes participantes • Récupération des sapins
Publicité radio	• Récupération des arbres de Noël • Écocentres (printemps et automne) • Récupération des feuilles aux fermes participantes

6.2 Services municipaux de collecte

6.2.1 Déchets

Clientèles desservies

Toutes les unités d'occupation résidentielle du territoire de planification sont desservies par une collecte de porte en porte des déchets. Seules quelques exceptions dans la MRC de Mékinac n'ont pas de service de collecte de porte en porte des matières résiduelles¹.

Desserte des ICI

Le niveau de desserte et l'admissibilité des ICI à la collecte municipale des déchets sont variables, sur le territoire d'application, d'une municipalité à une autre. Le tableau qui suit présente le portrait dans chacun des cinq territoires membres d'Énergycycle.

Tableau 6.2 Desserte des ICI par la collecte municipale des déchets

TERRITOIRE	Aucun ICI desservi	Certains ICI desservis ¹	Tous les ICI desservis
MRC de Maskinongé	Saint-Étienne-des-Grès	15 autres municipalités de la MRC	Saint-Édouard-de-Maskinongé
MRC de Mékinac		Toutes les municipalités de la MRC	
MRC des Chenaux		Saint-Édouard-de-Maskinongé	9 autres municipalités de la MRC
Ville de Shawinigan		Shawinigan	
Ville de Trois-Rivières		Trois-Rivières	

1- Les critères d'admissibilité des ICI à la collecte municipale varient d'une municipalité à une autre (se référer aux règlements municipaux).

Les ICI qui ne sont pas desservis par la collecte municipale des déchets doivent disposer de leurs déchets via l'entreprise privée.

¹ Certains secteurs de villégiature dans les municipalités sont desservis par un conteneur à déchets commun. Les gens doivent apporter leurs déchets au conteneur. Dans les TNO, le secteur le long du St-Maurice est desservi par des conteneurs. Dans les ZEC, les villégiateurs doivent rapporter les déchets à la maison.

Modalités de collecte

Les modalités de collecte applicables aux déchets, en vigueur en 2019, sont résumées par territoire aux tableaux 6.4 à 6.8, et les lieux de disposition des déchets sont indiqués au tableau ci-dessous.

Tableau 6.3 Lieu de disposition des déchets résidentiels

TERRITOIRE	LIEU DE DISPOSITION
MRC de Maskinongé	- Les déchets de toutes les municipalités de la MRC, à l'exception de Maskinongé, sont transportés au LET d'Énercycle à Saint-Étienne-des-Grès. - La municipalité de Maskinongé a exercé son droit de retrait pour ne pas être assujettie à la compétence 3 (élimination) ; ses déchets sont transportés au LET de Dépôt Rive-Nord (Groupe EBI) à Saint-Thomas dans la MRC de Joliette.
MRC de Mékinac	- Les déchets de toutes les municipalités de la MRC, à l'exception de Notre-Dame-de-Montauban, sont transportés au LET d'Énercycle à Saint-Étienne-des-Grès. - La municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a exercé son droit de retrait pour ne pas être assujettie à la compétence 3 (élimination) ; ses déchets sont transportés au LET de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) à Neuville dans la MRC de Portneuf.
MRC des Chenaux	- Les déchets de toutes les municipalités de la MRC, à l'exception de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, sont transportés au LET d'Énercycle à Champlain. - Les déchets de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sont transportés au LET d'Énercycle à Saint-Étienne-des-Grès.
Ville de Shawinigan	Les déchets de la Ville sont transportés au LET d'Énercycle à Saint-Étienne-des-Grès.
Ville de Trois-Rivières	Les déchets de la Ville sont transportés au LET d'Énercycle à Saint-Étienne-des-Grès.

Tableau 6.4 Modalités de collecte des déchets dans la MRC de Maskinongé (année 2019)

MUNICIPALITÉ	Nombre de ICI desservis	Responsable	Durée du contrat	Échéance	Coût par porte ¹ (\$/porte/an)	Coût par collecte ¹ (\$/coll./porte/an)	Jour(s) de collecte	Nombre de collectes (coll./an)	Fréquence	Contenant permis
Charette	23	Service Cité-Propre	1 an	31/12/2019	52,69	1,35	Mercredi	39	1x/sem. (avril à sept.) 1x/2 sem. (oct. à mars)	Bac roulant
Louiseville	306	Gestion Sanitaire David Morin	3 ans	31/12/2021	44,83	1,09	Mardi Mercredi	41	1x/sem. (mi-avril à mi-nov.) 1x/2 sem. (mi-nov. à mi-avril)	Bac roulant de 360 L
Maskinongé	~ 40	EBI Environnement	5 ans	31/12/2023	66,99	1,72	Jeudi	39	1x/sem. (mai à oct.) 1x/2 sem. (nov. à avril)	Aucune restriction
Saint-Alexis-des-Monts	63	Municipalité	s.o.	s.o.	nd	nd	Tous, sauf jeudi	52	1x/sem.	Bac roulant de 360 L
Saint-Barnabé	90	Service Cité Propre	1 an	31/12/2019	51,85	1,26	Jeudi	41	1x/sem. (avril à oct.) 1x/2 sem. (nov. à mars)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Saint-Boniface	6	Gestion Sanitaire David Morin	5 ans	31/12/2021	44,21	nd	Lundi	39	1x/sem. (mi-avril à mi-oct.) 1x/2 sem. (mi-oct. à mi-avril)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Sainte-Angèle-de-Prémont ²	22	Excavation R.M.G.	3 ans	31/12/2019	52,96	1,29	Lundi	39	1x/sem. (mi-avril à mi-nov.) 1x/2 sem. (mi-nov. à mi-avril)	Bac roulant
Saint-Édouard-de-Maskinongé ²	26	Excavation R.M.G.	3 ans	31/12/2019	59,54	1,53	Vendredi	39	1x/sem. (mi-avril à mi-nov.) 1x/2 sem. (mi-nov. à mi-avril)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Saint-Élie-de-Caxton	37	Excavation R.M.G.	1 an	31/12/2019	61,62	nd	Lundi	39	1x/sem. (avril à sept.) 1x/2 sem. (oct. à mars)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Saint-Étienne-des-Grès	0	Service Cité Propre	3 ans	31/12/2021	54,15	1,39	Jeudi	39	1x/sem. (avril à oct.) 1x/2 sem. (nov. à mars)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Sainte-Ursule ²	32	Excavation R.M.G.	3 ans	31/12/2019	57,15	1,47	Lundi	39	1x/sem. (mi-avril à mi-nov.) 1x/2 sem. (mi-nov. à mi-avril)	Bac roulant
Saint-Justin ²	11	Excavation R.M.G.	3 ans	31/12/2019	58,59	1,50	Jeudi	39	1x/sem. (mi-avril à mi-nov.) 1x/2 sem. (mi-nov. à mi-avril)	Bac roulant
Saint-Léon-le-Grand ²	nd	Excavation R.M.G.	3 ans	31/12/2019	60,93	1,56	Vendredi	39	1x/sem. (mi-avril à mi-nov.) 1x/2 sem. (mi-nov. à mi-avril)	Bac roulant
Saint-Mathieu-du-Parc	19	Service Cité Propre	3 ans	31/12/2022	125,49	3,30	Lundi	38	1x/sem. (avril à sept.) 1x/2 sem. (oct. à mars)	Bac roulant
Saint-Paulin	~ 43	Services Sanitaires Asselin	5 ans	31/12/2022	±53	1 267,09 \$/coll. 43 081,16 \$/an	Mardi	34	1x/sem. (juin à sept.) 1x/2 sem. (oct. à mai)	Aucune restriction
Saint-Sévère	5	Guy Rivard	1 an	30/11/2020	90,86	1,74	Mardi	52	1x/sem.	Aucune restriction
Yamachiche	115	Gestion Sanitaire David Morin inc.	1 an	30/11/2020	82,37	2,06	Jeudi	40	1x/sem. (mi-avril à mi-oct.) 1x/2 sem. (mi-oct. à mi-avril)	Bac roulant de 240 ou 360 L

1- Les coûts incluent la collecte et le transport et excluent les taxes.
2- Municipalités regroupées pour l'octroi du contrat de collecte et transport des déchets.

Tableau 6.5 Modalités de collecte des déchets dans la MRC de Mékinac (année 2019)

MUNICIPALITÉ	Nombre de ICI desservis	Responsable	Durée du contrat	Échéance	Coût par porte ¹ (\$/porte/an)	Coût par collecte ¹ (\$/coll./porte/an)	Jour(s) de collecte	Nombre de collectes (coll./an)	Fréquence	Contenant permis
Grandes-Piles	8	Service Cité Propre	3 ans + 2 ans option	31/12/2021	80,53	2,18	Mardi	37	1x/sem. (mi-mai à mi-oct.) 1x/2 sem. (mi-oct. à mi-mai)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Hérouxville	15	Service Cité Propre	3 ans + 2 ans option	31/12/2021	59,29	1,60	Vendredi	37	1x/sem. (mi-mai à mi-oct.) 1x/2 sem. (mi-oct. à mi-mai)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Lac-aux-Sables ²	96	Municipalité ³	10 ans	31/12/2020	64,50	1,65	Lundi Mardi	39	1x/sem. (mai à oct.) 1x/2 sem. (nov. à avril)	Bac roulant de 240, 360 ou 1100 L
Notre-Dame-de-Montauban	16	Services Matrec	5 ans	31/12/2020	nd	nd	Mercredi	26	1x/2 sem.	Bac roulant de 240 ou 360 L
Saint-Adelphe	7	Service Cité Propre	3 ans +2 ans option	31/12/2021	56,03	1,51	Jeudi	37	1x/sem. (mi-mai à mi-oct.) 1x/2 sem. (mi-oct. à mi-mai)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Sainte-Thècle	108	Municipalité ³	10 ans	31/12/2020	46,71	1,20	Mercredi Jeudi	39	1x/sem. (mai à oct.) 1x/2 sem. (nov. à avril)	Bac roulant de 240, 360 ou 1100 L
Saint-Roch-de-Mékinac	7	Service Cité Propre	3 ans + 2 ans option	31/12/2021	88,30	2,39	Mardi	37	1x/sem. (mi-mai à mi-oct.) 1x/2 sem. (mi-oct. à mi-mai)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Saint-Séverin	1	Service Cité Propre	3 ans + 2 ans option	31/12/2021	77,08	2,08	Jeudi	37	1x/sem. (mi-mai à mi-oct.) 1x/2 sem. (mi-oct. à mi-mai)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Saint-Tite	nd	Services Matrec	3 ans + 2 ans option	31/12/2021	42,57	1,15	Mercredi	37	1x/sem. (mai à sept.) 1x/2 sem. (oct. à avril)	nd
Trois-Rives	12	Service Cité Propre	3 ans + 2 ans option	31/12/2021	122,79	3,32	Mardi	37	1x/sem. (mi-mai à mi-oct.) 1x/2 sem. (mi-oct. à mi-mai)	Bac roulant de 240 et 360 L
TNO ⁶	nd	Grégoire Richard ⁴	3 ans	31/12/2021	nd	nd	Dimanche	27	1x/sem. (mai à oct.) ⁵	Sac à ordures
	nd	Service Cité Propre	3 ans + 2 ans option	31/12/2021	57,81	1,65	Mardi	37	1x/sem. (mi-mai à mi-oct.) 1x/2 sem. (mi-oct. à mi-mai)	Conteneurs

1- Les coûts incluent la collecte et le transport et excluent les taxes.
2- La municipalité de Lac-aux-Sables comprend des secteurs non desservis par la collecte de porte en porte.
3- Entente intermunicipale entre les municipalités de Lac-aux-Sables et Sainte-Thècle pour la collecte des déchets.
4- Contrat de collecte desservant les villégiateurs des lacs Mékinac, du Missionnaire et aux Loutres.
5- Collecte porte-à-porte de mai à octobre. De novembre à avril, les déchets sont placés dans des conteneurs communs localisés sur le chemin du Lac Mékinac.
6- Pour apport volontaire.

Tableau 6.6 Modalités de collecte des déchets dans la MRC des Chenaux (année 2019)

MUNICIPALITÉ	Nombre de ICI desservis ¹	Responsable	Durée du contrat	Échéance	Coût par porte ² (\$/porte/an)	Coût par collecte ² (\$/coll./porte/an)	Jour(s) de collecte	Nombre de collectes (coll./an)	Fréquence	Contenant permis
Batiscan	nd	MRC des Chenaux	s.o.	s.o.	61,69	1,71	Mardi	36	1x/sem. (mi-mai à fin sept.) 1x/2 sem. (fin sept. à mi— mai)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Champlain	nd	MRC des Chenaux	s.o.	s.o.	62,88	1,80	Mercredi	35	1x/sem. (mi-mai à fin sept.) 1x/2 sem. (fin sept. à mi— mai)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	45	Gestion Sanitaire David Morin	2 ans	31/12/2020	51,27 ³	1,31	Lundi	39	1x/sem. (mi-avril à mi-oct.) 1x/2 sem. (mi-oct. à mi-avril)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Sainte-Anne-de-la-Pérade	47	MRC des Chenaux	s.o.	s.o.	63,46	1,76	Lundi	36	1x/sem. (mi-mai à fin sept.) 1x/2 sem. (fin sept. à mi— mai)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Sainte-Genève-de-Batiscan	23	MRC des Chenaux	s.o.	s.o.	64,41	1,79	Mercredi	36	1x/sem. (mi-mai à fin sept.) 1x/2 sem. (fin sept. à mi— mai)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Saint-Luc-de-Vincennes	13	MRC des Chenaux	s.o.	s.o.	69,19	1,98	Mercredi	35	1x/sem. (mi-mai à fin sept.) 1x/2 sem. (fin sept. à mi— mai)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Saint-Maurice	27	MRC des Chenaux	s.o.	s.o.	66,91	1,86	Mardi	36	1x/sem. (mi-mai à fin sept.) 1x/2 sem. (fin sept. à mi— mai)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Saint-Narcisse	8	MRC des Chenaux	s.o.	s.o.	66,75	1,85	Jeudi	36	1x/sem. (mi-mai à fin sept.) 1x/2 sem. (fin sept. à mi— mai)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Saint-Prosper-de-Champlain	nd	MRC des Chenaux	s.o.	s.o.	67,03	1,92	Lundi	35	1x/sem. (mi-mai à fin sept.) 1x/2 sem. (fin sept. à mi— mai)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Saint-Stanislas	11	MRC des Chenaux	s.o.	s.o.	63,10	1,80	Jeudi	35	1x/sem. (mi-mai à fin sept.) 1x/2 sem. (fin sept. à mi— mai)	Bac roulant de 240 ou 360 L

1- Dans la MRC des Chenaux, tous les ICI sont desservis par le service de collecte municipale.
2- Les coûts incluent la collecte et le transport et excluent les taxes.
3- Corresponds au coût de collecte et de transport pour une unité permanente.

Tableau 6.7 Modalités de collecte des déchets dans la Ville de Shawinigan (année 2020)

SECTEUR	Responsable	Durée du contrat	Échéance	Coût ¹ (\$/an)	Jour(s) de collecte	Nombre de collectes (coll./an)	Fréquence	Contenant permis
Grand-Mère	Services Cité-Propre	2 ans	31/01/2022	322 538,00 ²	Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	37	1x/sem. (mi-mai à mi-oct.) 1x/2 sem. (mi-oct. à mi-mai)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Lac-à-la-Tortue	Services Cité-Propre	2 ans + 2 ans option	31/01/2022	337 920,00 ³	Lundi	37	1x/sem. (mi-mai à mi-oct.) 1x/2 sem. (mi-oct. à mi-mai)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Saint-Georges	Services Cité-Propre	2 ans + 2 ans option	31/01/2022	337 920,00 ³	Jeudi	37	1x/sem. (mi-mai à mi-oct.) 1x/2 sem. (mi-oct. à mi-mai)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Saint-Gérard-des-Laurentides	Services Cité-Propre	2 ans	31/01/2022	322 538,00 ²	Mercredi	37	1x/sem. (mi-mai à mi-oct.) 1x/2 sem. (mi-oct. à mi-mai)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Saint-Jean-des-Piles	Services Cité-Propre	2 ans	31/01/2022	322 538,00 ²	Lundi	37	1x/sem. (mi-mai à mi-oct.) 1x/2 sem. (mi-oct. à mi-mai)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Shawinigan	Services Cité-Propre	2 ans	31/01/2022	351 779,00	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	37	1x/sem. (mi-mai à mi-oct.) 1x/2 sem. (mi-oct. à mi-mai)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Shawinigan-Sud	Services Cité-Propre	2 ans + 2 ans option	31/01/2022	337 920,00 ³	Mardi, mercredi	37	1x/sem. (mi-mai à mi-oct.) 1x/2 sem. (mi-oct. à mi-mai)	Bac roulant de 240 ou 360 L
Tous les secteurs ⁴	Services Cité-Propre	3 ans + 2 ans option	31/12/2023	65 661,48	Mercredi Jeudi Vendredi	nd	1x/sem. ou 1x/2 sem. selon la capacité du conteneur et le nombre de logements	Conteneurs
Tous les secteurs	Services Cité-Propre	2 ans + 1 an option	31/12/2022	54 930,00	nd	nd	1x/sem. (mi-mai à mi-oct.) 1x/2 sem. (mi-oct. à mi-mai)	Collecte complémentaire Bac roulant de 240 ou 360 L

1- Les coûts incluent la collecte et le transport et excluent les taxes.
2- Le coût de collecte et transport correspond au coût total pour les trois secteurs suivants (Lot 2) : Saint-Gérard-des-Laurentides, Grand-Mère et Saint-Jean-des-Piles.
3- Le coût de collecte et transport correspond au coût total pour les trois secteurs suivants (Lot 3) : Lac-à-la-Tortue, Shawinigan-Sud et Saint-Georges.
4- Pour tous les immeubles à logements du territoire desservi par des conteneurs.

Tableau 6.8 Modalités de collecte des déchets dans la Ville de Trois-Rivières (année 2021)

Secteur	Responsable	Durée du contrat	Échéance	Coût par porte ¹ (\$/porte/an)	Coût par collecte ¹ (\$/coll./porte/an)	Jour(s) de collecte	Nombre de collectes (coll./an)	Fréquence	Contenant permis
Volet 1 (zones 20-21-22-23— 24-25)	Récupération Tersol	7 ans	15/04/2028	71,65	1,55	Lundi au vendredi (selon les zones)	39	1x/sem. (mai à mi-oct.) 1x/2 sem. (mi-oct. à avril)	Bac roulant de 360 L
Volet 2 (zones 31-32-33-34-35)	GFL Environnemental	7 ans	15/04/2028	67,42	1,35	Lundi au vendredi (selon les zones)	39	1x/sem. (mai à mi-oct.) 1x/2 sem. (mi-oct. à avril)	Bac roulant de 360 L
Volet 3 (zones 11-12-13-14)	GFL Environnemental	7 ans	15/04/2028	76,27	1,45	Lundi au vendredi (selon les zones)	39	1x/sem. (mai à mi-oct.) 1x/2 sem. (mi-oct. à avril)	Bac roulant de 360 L
Volet 4 (zones 41-42-43-44-45)	GFL Environnemental	7 ans	15/04/2028	65,65	1,35	Lundi au vendredi (selon les zones)	39	1x/sem. (mai à mi-oct.) 1x/2 sem. (mi-oct. à avril)	Bac roulant de 360 L
Volet 5 (zones 51-52-53-54-55)	GFL Environnemental	7 ans	15/04/2028	64,87	1,35	Lundi au vendredi (selon les zones)	39	1x/sem. (mai à mi-oct.) 1x/2 sem. (mi-oct. à avril)	Bac roulant de 360 L

1- Les coûts incluent la collecte et le transport et excluent les taxes.

6.2.2 Matières recyclables

Clientèles desservies

Toutes les unités d'occupation résidentielle du territoire de planification sont desservies par une collecte de porte en porte des matières recyclables, sauf les cas suivants dans la MRC de Mékinac :

- Les municipalités de Saint-Roch-de-Mékinac et de Trois-Rives où les citoyens sont invités à apporter leurs matières recyclables dans des conteneurs prévus à cet effet et localisés dans des stationnements de ICI.
- Les TNO de Mékinac où les citoyens doivent rapporter leurs matières recyclables après leur séjour en forêt.

Desserte des ICI

L'offre de services pour la récupération des matières recyclables auprès des ICI du territoire de planification est la suivante :

- Certains ICI admissibles sont intégrés à la collecte municipale des matières recyclables gérée par Énergycycle via un contrat avec l'entreprise privée ;
- Énergycycle est propriétaire d'un camion de collecte et dessert certains ICI avec son camion ;
- Les ICI non desservis par Énergycycle font affaire directement avec l'entreprise privée.

Depuis 2004, Énergycycle a déployé d'importants efforts auprès des ICI pour augmenter la performance de ce secteur dans le domaine de la récupération des matières recyclables. Le tableau qui suit présente une rétrospective de la démarche entreprise par Énergycycle depuis 2014 (année référence du PCGMR 2016-2020).

Tableau 6.9 Démarche d'Énergycycle auprès des ICI pour la récupération des matières recyclables

ANNÉE	Réalisations
2017	• Modernisation du centre de tri régional (Récupération Mauricie)
2019	• Projet de récupération des tubulures acéricoles en collaboration avec l'UPA • Participation au projet Économie circulaire Mauricie + élaboré par Environnement Mauricie dans de bâtir un réseau d'échanges de matières résiduelles entre les entreprises de la Mauricie et de la MRC de Portneuf
En continu	• Correspondance, évaluation des besoins et création d'une base de données • Intégration de certains ICI à la collecte municipale (maximum de 4 bacs roulants) • Mise en place d'un service de location et de levée de conteneurs • Réception de ICI à l'écocentre d'Énergycycle à Saint-Étienne-des-Grès (si volume et nature des matériaux apparentés à un générateur résidentiel)

Modalités de collecte

Les modalités de collecte applicables aux matières recyclables, en vigueur en 2019, sont résumées par territoire aux tableaux 6.11 à 6.15, et les lieux de disposition des matières recyclables sont indiqués au tableau ci-dessous.

Tableau 6.10 Lieu de disposition des matières recyclables

TERRITOIRE	LIEU DE DISPOSITION
MRC de Maskinongé	- Les matières recyclables de toutes les municipalités de la MRC, à l'exception de Maskinongé, sont dirigées vers le centre de tri de Récupération Mauricie à Saint-Étienne-des-Grès. - La municipalité de Maskinongé a exercé son droit de retrait pour ne pas être assujettie à la compétence 2 (matières recyclables) ; ses matières recyclables sont transportées au centre de tri de EBI Environnement à Joliette dans la MRC de Joliette.
MRC de Mékinac	- Les matières recyclables de toutes les municipalités de la MRC, à l'exception de Notre-Dame-de-Montauban, sont dirigées vers le centre de tri de Récupération Mauricie à Saint-Étienne-des-Grès. - La municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a exercé son droit de retrait pour ne pas être assujettie à la compétence 2 (matières recyclables). La municipalité de Notre-Dame-du-Montauban étant membre de la RRGMRP, c'est cette dernière qui est responsable de la collecte, du transport et du traitement des matières recyclables. Pour ces services, la RRGMRP a octroyé un contrat à l'entreprise privée (contrat en vigueur en 2019 avec le centre de tri de Gaudreau Environnement à Victoriaville MRC d'Arthabaska) ¹.
MRC des Chenaux	Les matières recyclables de toutes les municipalités de la MRC sont dirigées vers le centre de tri de Récupération Mauricie à Saint-Étienne-des-Grès.
Ville de Shawinigan	Les matières recyclables de la Ville sont dirigées vers le centre de tri de Récupération Mauricie à Saint-Étienne-des-Grès.
Ville de Trois-Rivières	Les matières recyclables de la Ville sont dirigées vers le centre de tri de Récupération Mauricie à Saint-Étienne-des-Grès.

1- En 2020, la RRGMRP a conclu une entente de 5 ans avec le centre de tri Récupération Frontenac à Thetford Mines dans la MRC des Appalaches.

Tableau 6.11 Modalités de collecte des matières recyclables dans la MRC de Maskinongé (année 2019)

MUNICIPALITÉ	Responsable	Durée du contrat	Échéance	Coût par porte ¹ (\$/porte/an)	Coût par collecte ¹ (\$/coll./porte/an)	Jour(s) de collecte	Nombre de collectes (coll./an)	Fréquence de collecte	Contenant permis
Charette	Services Sanitaires Asselin	1 an	29/05/2020	31,80	1,22	Vendredi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Louiseville	Services Sanitaires Asselin	1 an	29/05/2020	31,80	1,22	Mardi, mercredi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Maskinongé	EBI Environnement	5 ans	31/12/2022	28,80	1,11	Mardi	26	1x/2 sem.	Bac roulant de 120, 240 ou 360 L
Saint-Alexis-des-Monts	Services Sanitaires Asselin	1 an	29/05/2020	31,80	1,22	Lundi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Saint-Barnabé	Services Sanitaires Asselin	1 an	29/05/2020	31,80	1,22	Lundi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Saint-Boniface	Services Sanitaires Asselin	1 an	29/05/2020	31,80	1,22	Vendredi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Sainte-Angèle-de-Prémont	Services Sanitaires Asselin	1 an	29/05/2020	31,80	1,22	Lundi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Saint-Édouard-de-Maskinongé	Services Sanitaires Asselin	1 an	29/05/2020	31,80	1,22	Lundi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Saint-Élie-de-Caxton	Services Sanitaires Asselin	1 an	29/05/2020	31,80	1,22	Jeudi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Saint-Étienne-des-Grès	Services Sanitaires Asselin	1 an	29/05/2020	31,80	1,22	Jeudi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Sainte-Ursule	Services Sanitaires Asselin	1 an	29/05/2020	31,80	1,22	Mercredi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Saint-Justin	Services Sanitaires Asselin	1 an	29/05/2020	31,80	1,22	Mercredi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Saint-Léon-le-Grand	Services Sanitaires Asselin	1 an	29/05/2020	31,80	1,22	Mercredi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Saint-Mathieu-du-Parc	Services Sanitaires Asselin	1 an	29/05/2020	31,80	1,22	Jeudi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Saint-Paulin	Services Sanitaires Asselin	1 an	29/05/2020	31,80	1,22	Vendredi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Saint-Sévère	Services Sanitaires Asselin	1 an	29/05/2020	31,80	1,22	Mardi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Yamachiche	Services Sanitaires Asselin	1 an	29/05/2020	31,80	1,22	Mardi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²

1- Les coûts incluent la collecte et le transport et excluent les taxes, sauf indication contraire.
2- Des conteneurs de 4 à 10 vg³ sont aussi présents sur le territoire pour desservir des immeubles résidentiels ainsi que des ICI.

Tableau 6.12 Modalités de collecte des matières recyclables dans la MRC de Mékinac (année 2019)

MUNICIPALITÉ	Responsable	Durée du contrat	Échéance	Coût par porte ¹ (\$/porte/an)	Coût par collecte ¹ (\$/coll./porte/an)	Jour(s) de collecte	Nombre de collectes (coll./an)	Fréquence de collecte	Contenant permis
Grandes-Piles	Service Cité Propre	4 ans	31/12/2019	32,97	1,27	Mardi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Hérouxville	Service Cité Propre	4 ans	31/12/2019	32,97	1,27	Mercredi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Lac-aux-Sables	Service Cité Propre	4 ans	31/12/2019	32,97	1,27	Lundi, mardi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Notre-Dame-de-Montauban	Services Matrec	5 ans	31/12/2020	nd	nd	Mercredi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Saint-Adelphe	Service Cité Propre	4 ans	31/12/2019	32,97	1,27	Jeudi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Sainte-Thècle	Service Cité Propre	4 ans	31/12/2019	32,97	1,27	Mardi, mercredi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Saint-Roch-de-Mékinac	Énercycle	s.o.	s.o.	s.o.	1,27	Vendredi	26.	1x/2 sem.	Conteneur commun de 6vg ³
Saint-Séverin	Service Cité Propre	4 ans	31/12/2019	32,97	1,27	Jeudi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Saint-Tite	Service Cité Propre	4 ans	31/12/2019	32,97	1,27	Lundi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Trois-Rives	Énercycle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Vendredi	26	1x/2 sem.	Conteneur commun de 6vg ³

1- Les coûts incluent la collecte et le transport et excluent les taxes, sauf indication contraire.
2- Des conteneurs de 4 à 10 vg³ sont aussi présents sur le territoire pour desservir des immeubles résidentiels ainsi que des ICI.

Tableau 6.13 Modalités de collecte des matières recyclables dans la MRC des Chenaux (année 2019)

MUNICIPALITÉ	Responsable	Durée du contrat	Échéance	Coût par porte ¹ (\$/porte/an)	Coût par collecte ¹ (\$/coll./porte/an)	Jour(s) de collecte	Nombre de collectes (coll./an)	Fréquence	Contenant permis
Batiscan	Services Matrec	1 an et 7 mois	30/04/2021	50,00	1,92	Jeudi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Champlain	Services Matrec	1 an et 7 mois	30/04/2021	50,00	1,92	Lundi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Services Matrec	1 an et 7 mois	30/04/2021	50,00	1,92	Lundi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Sainte-Anne-de-la-Pérade	Services Matrec	1 an et 7 mois	30/04/2021	50,00	1,92	Jeudi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Services Matrec	1 an et 7 mois	30/04/2021	50,00	1,92	Jeudi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Saint-Luc-de-Vincennes	Services Matrec	1 an et 7 mois	30/04/2021	50,00	1,92	Lundi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Saint-Maurice	Services Matrec	1 an et 7 mois	30/04/2021	50,00	1,92	Lundi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Saint-Narcisse	Services Matrec	1 an et 7 mois	30/04/2021	50,00	1,92	Lundi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Saint-Prosper-de-Champlain	Services Matrec	1 an et 7 mois	30/04/2021	50,00	1,92	Jeudi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Saint-Stanislas	Service Cité Propre	4 ans	31/12/2020	32,97	1,92	Mardi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²

- 1- Les coûts incluent la collecte et le transport et excluent les taxes, sauf indication contraire.
2- Des conteneurs de 4 à 10 vg³ sont aussi présents sur le territoire pour desservir des immeubles résidentiels ainsi que des ICI.

Tableau 6.14 Modalités de collecte des matières recyclables dans la Ville de Shawinigan (année 2019)

MUNICIPALITÉ	Responsable	Durée du contrat	Échéance	Coût par porte ¹ (\$/porte/an)	Coût par collecte ¹ (\$/coll./porte/an)	Jour(s) de collecte	Nombre de collectes (coll./an)	Fréquence	Contenant permis
Grand-Mère	Service Cité Propre	1 an	25/09/2020	40,95	1,58	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Lac-à-la-Tortue	Gestion Sanitaire David Morin	4 ans	24/09/2021	23,70	0,91	Lundi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Saint-Georges	Gestion Sanitaire David Morin	4 ans	24/09/2021	23,70	0,91	Jeudi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Saint-Gérard-des-Laurentides	Gestion Sanitaire David Morin	4 ans	24/09/2021	23,70	0,91	Mercredi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Saint-Jean-des-Piles	Gestion Sanitaire David Morin	4 ans	24/09/2021	23,70	0,91	Lundi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Shawinigan	Service Cité Propre	1 an	25/09/2020	40,95	1,58	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²
Shawinigan-Sud	Gestion Sanitaire David Morin	4 ans	24/09/2021	23,70	0,91	Mardi, mercredi	26	1x/2 sem.	Bac de 240 ou 360 L ²

- 1- Les coûts incluent la collecte et le transport et excluent les taxes, sauf indication contraire.
2- Des conteneurs de 4 à 8 vg³ sont aussi présents sur le territoire pour desservir des immeubles résidentiels de neuf logements et plus ainsi que des ICI.

Tableau 6.15 Modalités de collecte des matières recyclables dans la Ville de Trois-Rivières (année 2021)

MUNICIPALITÉ	Responsable	Durée du contrat	Échéance	Coût par porte ¹ (\$/porte/an)	Coût par collecte ¹ (\$/coll./porte/an)	Jour(s) de collecte	Nombre de collectes (coll./an)	Fréquence	Contenant permis
Volet 1 (zones 20-21-22-23— 24-25)	Récupération Tersol	7 ans	28/04/2028	32,45	1,25	Lundi au vendre (selon les secteurs)	26	1x/2 sem.	Bac roulant de 240 ou 360 L ²
Volet 2 (zones 31-32-33-34-35)									
Volet 3 (zones 11-12-13-14)	Gestion Sanitaire David Morin	7 ans	28/04/2028	25,40	0,98	Lundi au vendre (selon les secteurs)	26	1x/2 sem.	Bac roulant de 240 ou 360 L ²
Volet 4 (zones 41-42-43-44-45)	Gestion Sanitaire David Morin	7 ans	28/04/2028	28,15	1,08	Lundi au vendre (selon les secteurs)	26	1x/2 sem.	Bac roulant de 240 ou 360 L ²
Volet 5 (zones 51-52-53-54-55)									

- 1- Les coûts incluent la collecte et le transport et excluent les taxes, sauf indication contraire.
2- Des conteneurs de 4 à 8 vg³ sont aussi présents sur le territoire pour desservir les immeubles à logements de 3, 4 ou 5 logements contigus, les immeubles de 6 ou 7 logements voisins et les immeubles de 8 et plus, ainsi que les ICI ne faisant pas l'utilisation de plus de 6 bacs roulants par collecte.

6.2.3 Matières organiques

À l'exception de Notre-Dame-de-Montauban (MRC de Mékinac) qui offre le service de collecte des matières organiques (bac brun), les seules matières organiques actuellement récupérées sur le territoire de planification sont des résidus verts :

- Tous les citoyens des municipalités² membres d'Énergycycle peuvent apporter leurs résidus verts aux six écocentres d'Énergycycle (voir tableau 5.4). Les résidus verts suivants y sont acceptés (gratuitement) : branches, gazon, feuilles, sapins et résidus de jardin. Les résidus verts ainsi récupérés sont ensuite transportés pour compostage chez des agriculteurs locaux et des entreprises privées de compostage. Les branches et les sapins sont toutefois gérés avec le bois.
- Tous les citoyens du territoire de planification peuvent apporter leurs feuilles mortes à l'automne dans des fermes locales. Au total, une vingtaine de fermes participent au programme en partenariat avec Énergycycle et la Fédération de l'UPA de la Mauricie (voir section 4). Les feuilles mortes doivent être ramassées dans des sacs en papier. Si les sacs sont en plastique, ils doivent être vidés sur place.

Les modalités de collecte applicables aux résidus verts (et matières organiques), en vigueur en 2019, sont résumées par territoire aux tableaux 6.16 à 6.20.

Des municipalités offrent aussi des points d'apport volontaire de résidus verts pour les citoyens de leur municipalité. Le tableau 6.21 liste les municipalités concernées et précise les matières acceptées. Il est à noter que ces lieux d'apport volontaire sont parfois saisonniers seulement.

Tableau 6.16 Modalités de collecte des résidus verts dans la MRC de Maskinongé (année 2019)

MUNICIPALITÉ	Matière collectée	Mode de collecte	Nombre de collectes (coll./an)	Mode de gestion
Charette	Feuilles mortes	Collecte de porte en porte (par Services Sanitaires Asselin)	1 collecte en octobre	nd
Saint-Boniface	Résidus verts	Collecte de porte en porte (par Gestion Sanitaire David Morin)	1 collecte à la fin octobre	Compostage (Enfouibec)
Saint-Élie-de-Caxton	Résidus verts	Collecte de porte à porte (par Collecte Pro)	2 (1 fois/oct., 1 fois/nov.)	nd
Saint-Étienne-des-Grès	Résidus verts	Collecte de porte en porte (par Service Cité propre)	2 (1 fois/oct., 1 fois/nov.)	nd
Sainte-Ursule	Feuilles mortes	Collecte de porte en porte (par la municipalité)	1	Compostage à la ferme
Saint-Justin	Résidus verts	Collecte de porte en porte (par la municipalité)	2 (1 fois/oct., 1 fois/nov.)	nd
Saint-Paulin	Résidus verts	Collecte de porte en porte (par la municipalité)	Sur appel, pendant la période estivale	nd

² Toutes, sauf Maskinongé dans la MRC de Maskinongé et Notre-Dame-de-Montauban dans la MRC de Mékinac.

Tableau 6.17 Modalités de collecte des résidus verts (ou matières organiques) dans la MRC de Mékinac (année 2019)

MUNICIPALITÉ	Matière collectée	Mode de collecte	Nombre de collectes (coll./an)	Mode de gestion
Lac-aux-Sables	Sapins	Collecte de porte en porte (par la municipalité)	1 collecte en janvier	nd
Notre-Dame-de-Montauban	Résidus alimentaires et résidus verts	Collecte de porte en porte (par Services Matrec)	38 Mensuelle (déc. à avril) Hebdomadaire (mai à nov.)	Compostage (Englobe à Saint-Henri)
	Feuilles mortes	Collecte de porte en porte (par Services Matrec)	4 (1 fois/printemps, 3 fois/automne)	

Tableau 6.18 Modalités de collecte des résidus verts dans la MRC des Chenaux (année 2019)

MUNICIPALITÉ	Matière collectée	Mode de collecte	Nombre de collectes (coll./an)	Mode de gestion
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Feuilles mortes	Collecte de porte en porte (par la municipalité)	1 collecte en novembre	Compostage à la ferme
Sainte-Anne-de-la-Pérade	Feuilles mortes	Collecte de porte en porte (par un organisme avec le support de la municipalité)	1 collecte en octobre	Compostage à la ferme
Saint-Maurice	Feuilles mortes	Collecte de porte en porte (par la municipalité)	2 (1 fois/oct., 1 fois/nov.)	Compostage à la ferme

Tableau 6.19 Modalités de collecte des résidus verts dans la Ville de Shawinigan (année 2019)

MUNICIPALITÉ	Matière collectée	Mode de collecte	Nombre de collectes (coll./an)	Mode de gestion
Shawinigan (tous les secteurs)	Résidus verts	Collecte de porte en porte (par Service Cité Propre et Récupération Plus)	2 (1 fois/mai, 1 fois/novembre)	Compostage (Enfouibec)
Shawinigan (tous les secteurs)	Sapins	Collecte de porte en porte (par Service Cité Propre et Récupération Plus)	1 collecte en janvier, sur inscription seulement	Compostage (Enfouibec)

Tableau 6.20 Modalités de collecte des résidus verts dans la Ville de Trois-Rivières (année 2019)

MUNICIPALITÉ	Matière collectée	Mode de collecte	Nombre de collectes (coll./an)	Mode de gestion
Trois-Rivières (tous les secteurs)	Résidus verts	Collecte de porte en porte (par Récupération Tersol)	5 (2 fois/printemps, 3 fois/automne)	Compostage (Enfouibec)
Trois-Rivières (tous les secteurs)	Sapins	Collecte de porte en porte (par Services d'Arbres Tessier, Récupération Tersol)	1 collecte en janvier, sur inscription seulement	Compostage (Enfouibec)
Trois-Rivières (tous les secteurs)	Branches	Collecte de porte en porte	Sur inscription	Écocentre (Secteur Est)

Tableau 6.21 Municipalités qui offrent un lieu d'apport volontaire sur leur territoire pour des résidus verts

	MUNICIPALITÉ	MATIÈRE ACCEPTÉE
MRC de Maskinongé	Saint-Mathieu-du-Parc	Résidus verts
MRC de Mékinac	Hérouxville	Branches Résidus verts
	Lac-aux-Sables	Branches Feuilles mortes
	Saint-Adelphe	Branches Résidus verts Sapins
	Sainte-Thècle	Branches
	Saint-Roch-de-Mékinac	Branches Résidus verts
	Saint-Séverin	Branches
	Trois-Rives	Branches Feuilles mortes
MRC des Chenaux	Champlain	Feuilles mortes
	Saint-Narcisse	Résidus verts
	Saint-Stanislas	Feuilles mortes

6.2.4 Encombrants

Plusieurs municipalités du territoire de planification offrent des services de collecte de porte en porte des encombrants (tableaux 6.22 à 6.26). La majorité d'entre elles proposent une collecte spéciale, et quelques municipalités permettent à leurs citoyens de déposer en bordure de rue leurs encombrants à l'occasion de chacune des collectes de déchets.

Les collectes d'encombrants visent les gros objets non fonctionnels destinés à l'élimination, mais les appareils contenant des gaz réfrigérants (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, thermopompe) ne sont cependant pas ramassés et doivent être apportés aux écocentres. De plus, les citoyens sont invités à se départir des objets qui pourraient être réutilisés auprès des organismes et entreprises du territoire qui œuvrent dans le réemploi (voir section 4).

Enfin, tous les citoyens des municipalités³ membres d'Énercycle peuvent apporter leurs encombrants aux six écocentres d'Énercycle (voir tableau 5.5 pour la politique d'utilisation des écocentres d'Énercycle).

³ Toutes, sauf Maskinongé dans la MRC de Maskinongé et Notre-Dame-de-Montauban dans la MRC de Mékinac.

Tableau 6.22 Modalités de collectes des encombrants dans la MRC de Maskinongé (année 2019)

MUNICIPALITÉ	Nombre de collectes (coll./an)	Responsable	Mode de gestion
Charette	6	Service Cité Propre	Élimination
Louiseville	2 sur inscription seulement	Municipalité	Élimination
Maskinongé	39 ¹	EBI Environnement	Élimination
Saint-Barnabé	1	Service Cité Propre	Élimination
Saint-Boniface	6	Gestion Sanitaire David Morin	Élimination
Sainte-Angèle-de-Prémont	3	Services Sanitaires Asselin	Élimination
Saint-Édouard-de-Maskinongé	3	Services Sanitaires Asselin	Élimination
Saint-Élie-de-Caxton	6	Excavation R.M.G. inc.	Élimination
Saint-Étienne-des-Grès	12 1 fois/mois, sur inscription seulement	Coopérative Gestion Phénix	Valorisation
Sainte-Ursule	3	Excavation R.M.G.	Élimination
Saint-Justin	3	Excavation R.M.G.	Élimination
Saint-Léon-le-Grand	3	Excavation R.M.G.	Élimination
Saint-Mathieu-du-Parc	4	Service Cité Propre	Élimination
Saint-Sévère	39 ¹	Guy Rivard	Élimination
Yamachiche	4	Gestion Sanitaire David Morin	Élimination

1- Les encombrants sont ramassés avec les déchets lors de la collecte de ceux-ci.

Tableau 6.23 Modalités de collectes des encombrants dans la MRC de Mékinac (année 2019)

MUNICIPALITÉ	Nombre de collectes (coll./an)	Responsable	Mode de gestion
Grandes-Piles	2	Service Cité Propre	Élimination
Notre-Dame-de-Montauban	2	Services Matrec	Élimination
Saint-Séverin	Sur demande ¹	Municipalité	Élimination
Trois-Rives	1	Service Cité Propre Grégoire Richard	Élimination

1- La municipalité peut, sur demande, prêter assistance aux citoyens pour la collecte et le transport des encombrants et résidus de CRD.

Tableau 6.24 Modalités de collectes des encombrants dans la MRC des Chenaux (année 2019)

MUNICIPALITÉ	Nombre de collectes (coll./an)	Responsable	Mode de gestion
Batiscan Champlain Sainte-Anne-de-la-Pérade Sainte-Geneviève-de-Batiscan Saint-Luc-de-Vincennes Saint-Maurice Saint-Narcisse Saint-Prosper-de-Champlain Saint-Stanislas	2 (1 fois/juillet, 1 fois/octobre)	MRC des Chenaux	Élimination
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	12 ¹	Gestion Sanitaire David Morin	Élimination

1- À partir de 2021, le nombre de collectes des encombrants est réduit à 3 fois par année.

Tableau 6.25 Modalités de collectes des encombrants dans la Ville de Shawinigan (année 2019)

MUNICIPALITÉ	Nombre de collectes (coll./an)	Responsable	Disposition
Shawinigan (tous les secteurs)	12 1 fois/mois ¹	Service Cité Propre	Élimination

1- À partir de 2020, les citoyens doivent s'inscrire pour bénéficier de cette collecte.

Tableau 6.26 Modalités de collectes des encombrants dans la Ville de Trois-Rivières (année 2020)

MUNICIPALITÉ	Nombre de collectes (coll./an)	Responsable	Disposition
Trois-Rivières (tous les secteurs)	14 1 fois/mois + 2 fois supplémentaires pendant la période des déménagements, sur inscription seulement	Multi-Travaux FB Multiboulot	Élimination ¹

1- Un projet de valorisation de certains encombrants a été mis en place au courant de l'année 2020.

6.3 Services par apport volontaire pour les résidus de CRD, les RDD et autres matières résiduelles

En plus des services de collecte de porte en porte décrits aux sections précédentes, des lieux d'apport volontaire sont accessibles aux citoyens, que ce soit pour se départir de manière sécuritaire et environnementale de résidus de CRD et de RDD, pour donner des biens fonctionnels et utilisables (meubles, vêtements, etc.) et des denrées alimentaires, etc.

Il existe sur le territoire de planification plusieurs lieux d'apport volontaire dont :

- Les six écocentres d'Énercycle (voir section 5.3.1) ;
- Les écocentres municipaux (voir section 5.3.2) ;
- Les points de dépôt pour les produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP), soit les catégories de produits suivantes (voir section 4) :
 - **Piles**
programme géré par Appel à Recycler Canada inc.
 - **Huiles, liquides de refroidissement, antigel, leurs filtres et leurs contenants**
programme géré par la Société de gestion des huiles usées (SOGHU)
 - **Lampes au mercure**
programme RecycFluo géré par l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP)
 - **Peintures et leurs contenants**
programme géré par Éco-Peinture
 - **Produits électroniques**
programme géré par ARPE-Québec
 - **Appareils ménagers et de climatisation**
programme géré par GoRecycle Canada inc.
- Différents organismes et entreprises, qui œuvrent dans le réemploi, la réparation et la récupération, accessibles aux citoyens du territoire de planification (voir section 4).

6.4 Gestion des boues

6.4.1 Boues issues des stations d'épuration

Les tableaux 6.27 à 6.31 listent les stations d'épuration présentes dans chacun des cinq territoires membres d'Énercycle et brossent un portrait de la gestion des boues à ces stations.

Tableau 6.27 Gestion des boues municipales dans la MRC de Maskinongé

MUNICIPALITÉ	Station d'épuration		Mise en opération (an.mois)	Fréquence de vidange	Dernière vidange	Quantité (base humide)	Siccité	Mode de gestion
Charette	36005-1	Étangs à rétention réduite	2012.12	Au besoin	2019	579 t	3,6 %	Valorisation agricole
Louiseville	51015-1	Étangs aérés	1996.10	Au besoin	2019-2020	1813 t 1191 t 1681 t	34,1 % 29,4 % 19,7 %	Valorisation agricole
Maskinongé	51005-1	Étangs aérés	1999.02	Au besoin	2016	75 t	nd	nd
Saint-Alexis-des-Monts	51065-1	Étangs à rétention réduite	2002.06	Jamais vidangé	s.o. ¹	s.o.	s.o.	s.o.
Saint-Barnabé	51025-1	Étangs aérés	2012.05	Jamais vidangé (environ 10 ans)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Saint-Boniface	51085-1	Étangs aérés	2019.10	Jamais vidangé	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Sainte-Angèle-de-Prémont	51055-1	Étangs aérés	2011.09	Jamais vidangé (environ 10 ans)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Saint-Édouard-de-Maskinongé	51050-1	Étangs à rétention réduite	2001.02	3 ans	2017	653 m³	2 %	Valorisation agricole
Saint-Étienne-des-Grès	43400-1	Étangs aérés	1990.06	10 ans	2016	10 t	89 %	nd
Sainte-Ursule ²	47260-1	Étangs aérés	1993.04	Environ 15 ans	2007	705 m³	nd	nd
Sainte-Ursule (petit poste)	51040-1	Marais artificiel	2011.03	Annuellement	2014	nd	nd	Valorisation agricole
Saint-Justin	51045-1	Étangs aérés	1994.06	Environ 10 ans	2014 ¹	818 m³	1,4 %	Valorisation agricole
Saint-Léon-le-Grand	51035-1	Étangs à rétention réduite	2005.10	12 ans	2017	nd.	nd	Valorisation agricole
Saint-Paulin	51060-2	Étangs aérés	2010.09	Au besoin	2019	2 492 t	< 5 %	Valorisation agricole
Yamachiche	43270-1	Étangs aérés	1993.11	5 ans	2018	554 t	27,6 %	Élimination

1- Vidange prévue en 2021.

2- Parmi les ICI qui rejettent des eaux usées dans le réseau d'égout de Sainte-Ursule, l'industrie agroalimentaire Abattoir Denis Giguère est susceptible d'avoir un impact important sur les eaux à traiter.

Tableau 6.28 Gestion des boues municipales dans la MRC de Mékinac

MUNICIPALITÉ	Station d'épuration		Mise en opération (an.mois)	Fréquence de vidange	Dernière vidange	Quantité (base humide)	Siccité	Mode de gestion
Grandes-Piles	35040-1	Étangs à rétention réduite	2003.10	4 à 5 ans	2020	197 t	1,3 %	nd
Hérouxville	32510-1	Étangs aérés	1991.09	nd	2012	nd	nd	nd
Lac-aux-Sables	35010-2	Étangs aérés	2012.06	Jamais vidangé (environ 10 ans)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Notre-Dame-de-Montauban	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Adelphe	35015-1	Étangs aérés	1997.02	10 ans	2008	nd	nd	Élimination
Sainte-Thècle	35050-1	Étangs aérés	1998.12	Jamais vidangé	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Saint-Roch-de-Mékinac	35045-1	Filtre intermittent à recirculation	2012.05	nd	nd	nd	nd	nd
Saint-Séverin ¹	35020-1	Étangs aérés	2002.12	nd	2010	nd	2,1 %	Recyclage au sol
Saint-Tite	35025-1	Étangs aérés	1998.08	nd	nd	nd	nd	nd
Trois-Rives	-	-	-	-	-	-	-	-
TNO	-	-	-	-	-	-	-	-

1- Parmi les ICI qui rejettent des eaux usées dans le réseau d'égout de Saint-Séverin, l'industrie agroalimentaire Produits de nos Grands-Mères est susceptible d'avoir un impact important sur les eaux à traiter.

Tableau 6.29 Gestion des boues municipales dans la MRC des Chenaux

MUNICIPALITÉ	Station d'épuration		Mise en opération (an.mois)	Fréquence de vidange	Dernière vidange	Quantité (base humide)	Siccité	Mode de gestion
Batiscan	-	-	-	-	-	-	-	-
Champlain	37220-1	Étangs à rétention réduite	2014.11	10 ans	2015	750 m ³	2,5 %	Valorisation agricole
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	-	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Anne-de-la-Pérade	37205-1	Étangs aérés	2006.01	nd	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	37215-1	Étangs aérés	2012.05	10 ans	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Saint-Luc-de-Vincennes	nd	Étangs aérés	2014.01	Environ 10 ans	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Saint-Maurice	32330-1—	Étangs aérés	1983.08	nd	nd	nd	nd	nd
Saint-Narcisse ¹	37040-1—	Étangs aérés	2001.11	nd	nd	nd	nd	nd
Saint-Prosper-de-Champlain	37 250	Étangs aérés	2013	nd	nd	nd	nd	nd
Saint-Stanislas	37015-1	Étangs à rétention réduite	1998.02	Au besoin	2013	11,9 t	2,7 %	nd

1- Parmi les ICI qui rejettent des eaux usées dans le réseau d'égout de Saint-Narcisse, l'industrie agroalimentaire Produits du Grec est susceptible d'avoir un impact important sur les eaux à traiter.

Tableau 6.30 Gestion des boues municipales dans la Ville de Shawinigan

SECTEUR	Station d'épuration		Mise en opération (an.mois)	Fréquence de vidange	Dernière vidange	Quantité (base humide)	Siccité	Mode de gestion
Grand-Mère	32550-1	Étangs aérés	1986.08	Jamais vidangé ¹	2007 ²	8711 m ³	nd	nd
Saint-Gérard	43560-1	Étangs aérés	1994.11	Jamais vidangé	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Shawinigan	36030-1	Étangs aérés	1999.12	Jamais vidangé ¹	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Shawinigan-Sud	32260-1	Étangs aérés	1995.06	Jamais vidangé ¹	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

1- Vidange prévue d'ici 2022.

2- Seulement l'étang 1 a été vidangé.

Tableau 6.31 Gestion des boues municipales dans la Ville de Trois-Rivières

SECTEUR	Station d'épuration		Mise en opération (an.mois)	Fréquence de vidange	Dernière vidange	Quantité (base humide)	Siccité	Mode de gestion
Saint-Louis	32310-1	Étangs aérés	1983.08	6 ans	2016	1350 t	25 %	Valorisation agricole
Trois-Rivières Métropolitain	32260-1	Étangs aérés	1994.05	1 an	2019	38 000 t	26 %	Valorisation agricole

6.4.2 Boues de fosses septiques

Selon les municipalités, la vidange des installations septiques relève des citoyens ou d'Énercycle. En effet, certaines municipalités du territoire de planification n'ont pas délégué à Énercycle la responsabilité de la gestion des boues de fosses septiques (compétence 4).

Le programme de vidange et de traitement des boues de fosses septiques d'Énercycle prévoit que les fosses septiques sont vidangées tous les deux ans dans le cas d'une résidence permanente et tous les quatre ans dans le cas d'une résidence secondaire. Une lettre est envoyée aux propriétaires concernés les informant du jour prévu de la vidange de leur fosse septique.

Les tableaux 6.32 indique le nombre d'installations septiques vidangées dans chacun des cinq territoires membres d'Énercycle, et les données ventilées par municipalité locale sont disponibles aux annexes A à C.

Tableau 6.32 Nombre de vidanges d'installations septiques et volume recueilli dans le territoire d'application (année 2019)

	Nombre de vidanges	Volume recueilli (m³)
MRC de Maskinongé	3 116	9 283
MRC de Mékinac	2 336	7 416
MRC des Chenaux	1 810	5 424
Shawinigan	1 648	5 397
Ville de Trois-Rivières	2 306	7 071
Parc national de la Mauricie	78	475
Territoire d'application	11 294	35 066

6.5 Gestion sur les terres publiques

6.5.1 Réserve faunique Mastigouche

La réserve faunique Mastigouche, gérée par la Sépaq, chevauche la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts (MRC de Maskinongé), la MRC d'Autray et la MRC de Matawinie. Les visiteurs y viennent pour la chasse, la pêche, la randonnée pédestre, les activités nautiques, etc.

Sur la partie de la réserve qui se trouve sur le territoire de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts (MRC de Maskinongé), les services de gestion de matières résiduelles suivants sont offerts :

- Énercycle gère trois conteneurs dédiés à la récupération des matières recyclables. La collecte est effectuée toutes les deux semaines, et les matières recyclables récupérées sont acheminées au centre de tri de Récupération Mauricie.

- La municipalité de Saint-Alexis-des-Monts met à la disposition des visiteurs cinq conteneurs à déchets. La collecte est effectuée deux fois par semaine pendant la période estivale, soit de juin à septembre inclusivement, et de façon hebdomadaire les autres mois de l'année. Les déchets ramassés sont transportés au LET de Saint-Étienne-des-Grès.

6.5.2 Réserve faunique du Saint-Maurice

La réserve faunique du Saint-Maurice, gérée par la Sépaq, est accessible par une seule entrée, soit l'accueil Matawin situé à Trois-Rives (MRC de Mékinac). Les visiteurs y viennent principalement pour la chasse, la pêche, la randonnée pédestre, le camping et le canot-camping.

Sur la réserve faunique, les services de gestion de matières résiduelles suivants sont offerts :

- La Sépaq, gère un conteneur à déchets et un conteneur à matières recyclables mis à la disposition des visiteurs ;
- La Sépaq récupère aussi les bonbonnes de propane des visiteurs, ainsi que les piles, les restes de peintures et les ampoules néon générées par les travaux sur la réserve faunique ;
- Énercycle réalise la vidange des installations septiques sur la réserve faunique, selon certaines modalités.

6.5.3 Parc national de la Mauricie

Le Parc national de la Mauricie, géré par Parcs Canada, est majoritairement compris sur le territoire de la Ville de Shawinigan et s'étend également sur les municipalités de Saint-Mathieu-du-Parc (MRC de Maskinongé) et de Saint-Roch-de-Mékinac (MRC de Mékinac). Les visiteurs y viennent pour la pêche, le camping, la randonnée pédestre, etc.

Dans le Parc, les services de gestion de matières résiduelles offerts sont les suivants :

- Les résidences présentes sur la partie du Parc qui se trouve sur le territoire de la Ville de Shawinigan sont desservies par Shawinigan ;
- Les résidences présentes sur la partie du Parc qui se trouve sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc sont desservies par Saint-Mathieu-du-Parc ;
- Énercycle réalise la vidange des installations septiques sur le site du Parc ;
- Parcs Canada gère des conteneurs à déchets et des conteneurs à matières recyclables mis à la disposition des visiteurs ;
- Parcs Canada rend aussi disponible sur le site des boîtes dédiées à la récupération des bonbonnes de propane à l'usage des visiteurs ;
- Les employés du Parc récupèrent aussi les résidus dangereux (essence, diesel, peinture, solvants et huiles usées) qu'ils génèrent dans le cadre de leurs fonctions.

7.0 Inventaire des matières résiduelles générées

7.1 Évolution des quantités de matières résiduelles éliminées et récupérées

Les tableaux 7.1 à 7.3 tracent l'évolution de 2014 (année référence du PGMR conjoint 2016-2020) à 2019 (année référence du présent PCGMR 2023-2030), sur le territoire de planification, des quantités de matières résiduelles qui font l'objet d'une collecte de porte en porte, soit :

- Les collectes municipales de déchets qui desservent le secteur résidentiel et les ICI admissibles ;
- Les collectes privées de déchets qui desservent des ICI ;
- Les collectes municipales de matières recyclables qui desservent le secteur résidentiel et les ICI admissibles.

Le tableau 7.4 trace l'évolution de 2014 à 2019 des quantités de matières résiduelles apportées dans les six écocentres d'Énergycycle ainsi que les écocentres municipaux présents sur le territoire de la MRC de Mékinac.

Les données ventilées par municipalité locale sont disponibles aux annexes A à E.

Tableau 7.1 Quantités annuelles de déchets résidentiels ramassés par les collectes municipales

	2014 (t/an)	2015 (t/an)	2016 (t/an)	2017 (t/an)	2018 (t/an)	2019 (t/an)
MRC de Maskinongé	14 290	13 994	13 917	14 515	13 544	13 868
MRC de Mékinac	6 089	5 880	5 439	5 698	5 408	4 931
MRC des Chenaux	7 086	7 208	7 237	6 620	6 514	6 612
Ville de Shawinigan	17 735	18 390	17 919	17 313	16 777	16 803
Ville de Trois-Rivières	43 661	43 967	43 158	43 516	41 985	43 174
Territoire d'application	88 861	89 439	87 670	87 662	84 228	85 388

Source : MELCC, 2021.

Note : Les déchets des ICI admissibles à la collecte municipale sont aussi inclus.

Les principaux constats sont à l'effet que :

- Les quantités de déchets résidentiels ramassés de 2014 à 2019 ont diminué, alors que la population a augmenté à l'échelle du territoire de planification (voir tableau 2.7) ;
- La MRC des Chenaux ne dessert plus les ICI de son territoire depuis 2017. Ce changement s'est traduit par un transfert de déchets du secteur résidentiel vers le secteur des ICI (voir tableau 7.2) ;
- La diminution des quantités de déchets résidentiels est, par ailleurs, accompagnée d'une augmentation des quantités gérées dans les écocentres (voir tableau 7.4).

Tableau 7.2 Quantités annuelles de déchets d'origine ICI ramassés par les collectes privées

	2014 (t/an)	2015 (t/an)	2016 (t/an)	2017 (t/an)	2018 (t/an)	2019 (t/an)
MRC de Maskinongé	6 654	6 568	6 231	6 818	7 855	7 649
MRC de Mékinac	438	341	653	426	688	1 050
MRC des Chenaux	663	629	984	850	832	1 021
Ville de Shawinigan	6451	4 275	7 365	5 201	12 229	4 575
Ville de Trois-Rivières	25 841	26 243	36 128	30 050	25 958	26 484
Territoire d'application	40 047	38 056	51 361	43 345	47 562	40 779

Source : MELCC, 2021.

Les principaux constats sont à l'effet que :

- Les quantités de déchets d'origine ICI ramassés de 2014 à 2019 sont demeurées relativement stables à l'échelle du territoire de planification ;
- La MRC des Chenaux ne dessert plus les ICI de son territoire depuis 2017. Ce changement s'est traduit par un transfert de déchets du secteur résidentiel vers le secteur des ICI (voir tableau 7.1).

Tableau 7.3 Quantités annuelles de matières recyclables ramassées par les collectes d'Énercycle^{1,2,3}

	2014 (t/an)	2015 (t/an)	2016 (t/an)	2017 (t/an)	2018 (t/an)	2019 (t/an)
MRC de Maskinongé	3 671	3 501	3 436	3 444	3 461	3 360
MRC de Mékinac	1 213	1 144 ⁴	1 125 ⁴	1 135 ⁴	1 117 ⁴	1 083 ⁴
MRC des Chenaux	1 888	1 817	1 788	1 788	1 783	1 765
Ville de Shawinigan	5 040	4 780	4 699	4 682	4 622	4 578
Ville de Trois-Rivières	13 697	13 113	12 889	13 007	12 898	12 650
Territoire d'application	25 509	24 355	23 937	24 056	23 881	23 436

Source : Données fournies par Énercycle (sauf indication contraire).

- 1- La municipalité de Maskinongé n'est pas assujettie à la compétence déclarée de la MRC et, par conséquent, n'est pas desservie par Énercycle. Dans ce cas, les données ont été fournies par la municipalité.
- 2- Énercycle dessert l'ensemble du secteur résidentiel et une partie des ICI.
- 3- Les données par municipalité sont le résultat d'une redistribution, au prorata de la population de chacune, de la quantité totale de matières recyclables récupérées par les services d'Énercycle.
- 4- Excluant les matières recyclables de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban (données non disponibles).

Le principal constat est à l'effet que les quantités de matières recyclables ramassées de 2014 à 2019 ont diminué, alors que la population a augmenté à l'échelle du territoire de planification (voir tableau 2.7).

Tableau 7.4 Quantités annuelles de matières gérées dans les écocentres d'Énercycle présents sur le territoire de planification ¹

RÉSIDU	2014 (t/an)	2015 (t/an)	2016 (t/an)	2017 (t/an)	2018 (t/an)	2019 (t/an)
Matières recyclables ²	280	-	-	-	-	-
Résidus verts ³	1 098	1 474	974	1 320	1 386	1 314
Encombrants	653	2 261	1 860	2 091	3 421	2 727
Métalliques	653	659	734	922	881	1 125
Non-métalliques	-	1 602	1 126	1 169	2 540	1 602
CRD	8 874	9 634	10 027	11 153	10 465	13 084
Agrégats	2 529	3 099	3 348	3 232	3 026	2 959
Bois	4 891	5 309	5 445	6 461	6 133	8 740
Bardeaux d'asphalte	1 190	1 226	1 235	1 461	1 305	1 386
RDD ⁴	642	567	766	743	630	825
Pneus	149	167	151	219	203	219
Résidus éliminés ⁵	4 674	5 462	4 545	5 282	5 337	6 095
TOTAL – géré	16 370	19 565	18 323	20 807	21 441	24 264
TOTAL – valorisé	11 696	14 103	13 777	15 526	16 104	18 169
	71 %	72 %	75 %	75 %	75 %	75 %

Source : Données fournies par Énercycle.

- 1- Les quantités correspondent aux matières gérées dans le réseau des six écocentres d'Énercycle et dans les écocentres municipaux présents sur le territoire de la MRC de Mékinac (sont exclues les quantités de matières gérées dans les autres écocentres municipaux présents sur le territoire d'application).
- 2- Les matières recyclables reçues aux écocentres sont comptabilisées dans la collecte des matières recyclables depuis 2015.
- 3- La quantité récupérée est sous-estimée, car des branches sont récupérées, mais elles sont mélangées au bois (résidus de CRD) et leur proportion n'est pas connue.
- 4- Les RDD comprennent les produits d'usage courant (peintures, solvants, huiles, produits d'entretien et nettoyants, produits chimiques pour piscine, etc.), batteries, bonbonnes de propane et résidus des technologies de l'information et des communications (TIC) (ordinateurs, écrans, téléviseurs, imprimantes, etc.).
- 5- Par hypothèse, il est considéré que 50 % des résidus éliminés sont des CRD non valorisés et 50 % des encombrants non-métalliques non valorisés.

Les principaux constats sont à l'effet que :

- Les quantités de matières gérées dans les écocentres de 2014 à 2019 ont augmenté significativement à l'échelle du territoire de planification ;
- Le taux de valorisation des matières gérées dans les écocentres de 2014 à 2019 est resté très stable, et élevé ;
- L'augmentation des quantités de matières gérées aux écocentres est, par ailleurs, accompagnée d'une diminution des quantités de déchets résidentiels (voir tableau 7.1).

7.2 Bilan détaillé de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2019

7.2.1 Méthodologie

Pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de planification, un effort important a été consenti pour obtenir des données propres au territoire, fiables et détaillées. Les sources de données locales suivantes ont notamment été utilisées :

- Les bilans annuels compilés par Énercycle (déchets, matières recyclables, résidus apportés dans les écocentres et boues de fosses septiques) ;
- Une enquête réalisée à l'hiver 2020-2021 auprès des municipalités régionales et de toutes les municipalités locales du territoire de planification (résidus verts, encombrants, textiles, résidus de CRD, autres) ;
- Une enquête réalisée à l'hiver 2020-2021 auprès des centres de tri de matières recyclables et de résidus de CRD de la région.

La méthodologie générale qui a été utilisée pour dresser le bilan de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification pour l'année 2019 est la suivante :

- Privilégier les données existantes propres au territoire ;
- Compléter à l'aide de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR (Outil d'inventaire) proposé par RECYC-QUÉBEC (RECYC-QUÉBEC, 2015, 2020a, 2020 b) pour les données manquantes ou incomplètes.

Les catégories suivantes, désormais considérées facultatives par RECYC-QUÉBEC, n'ont pas été mises à jour dans l'inventaire 2019 en raison de données incomplètes ou l'absence de données spécifiques au territoire : résidus de balayure de rues, cendres domestiques et industrielles, contenants consignés, pneus, résidus spécifiques de transformation industrielle, boues de papetières, textiles et véhicules hors d'usage. Il est à noter qu'aucune problématique particulière avec l'une de ces matières n'avait été constatée dans le précédent PGMR conjoint 2016-2020.

Les résultats bruts et ventilés obtenus avec l'Outil d'inventaire peuvent être consultés aux annexes A à E.

Mise en garde

Il est important de noter que tous les résultats, obtenus par calcul, présentés dans cette section comportent une marge d'erreur. Cette dernière s'explique notamment par le fait que différentes sources de données sont utilisées et que certains résultats ont été calculés à l'aide de l'Outil d'inventaire qui emploie des moyennes québécoises, des indicateurs socioéconomiques et des données tirées d'une revue de la littérature.

7.2.2 Secteur résidentiel

Les données que possède Énercycle sur les collectes municipales de déchets et de matières recyclables sont globales et incluent les quantités attribuables aux ICI desservis en plus des quantités collectées auprès des unités d'occupation résidentielles. Pour exprimer les quantités par générateur, des ajustements ont donc été apportés pour soustraire la part des quantités attribuables aux ICI desservis. Leur part varie entre 10 et 18 % des quantités selon le territoire.

En 2019, un peu moins de 83 000 tonnes de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel du territoire d'application ont été éliminées, et les matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) constituent la plus grande part.

Les résultats spécifiques à chacun des cinq territoires membres d'Énercycle sont disponibles aux annexes A à E.

Tableau 7.5 Inventaire 2019 des résidus du secteur résidentiel du territoire d'application

RÉSIDU		Récupération (tonnes)		Élimination (tonnes)		Génération (tonnes)		Taux de récupération	
Matières recyclables		19 918		15 809 ¹		35 727		56 %	
Matières organiques	Résidus verts et alimentaires	62 725	5 348 ²	51 470	51 470	114 195	56 818 ³	55 %	9 %
	Boues municipales ^{4,5}		57 377		0		57 377		100 %
Encombrants		2 678		11 156 ^{1,6}		13 833		19 %	
RDD		861 ⁷		133 ¹		994		87 %	
Rejets ⁸ et résidus ultimes ⁹		0		4 194		4 194		s.o.	
TOTAL		86 181		82 762		168 943		51 %	

1- Données estimées à l'aide de l'Outil d'inventaire (absence de données propre au territoire).

2- Les quantités récupérées excluent les branches reçues aux écocentres mélangées au bois, les quantités de résidus alimentaires récupérés à l'aide de composteurs domestiques ainsi que les quantités récupérées par la 3^e voie à Notre-Dame-de-Montauban (données non disponibles).

3- SOLINOV, 2019.

4- Les boues municipales incluent les boues des stations d'épuration présentes sur le territoire qui ont été valorisées ou éliminées durant l'année de référence 2019 ainsi que les boues de fosses septiques (secteurs résidentiels et ICI) vidangées en 2019 par Énercycle (les seuls volumes connus sont ceux des municipalités desservies par Énercycle et sont fournis au tableau 6.32).

5- Les quantités de boues indiquées sont exprimées sur une base humide à un taux de siccité commun de 20 %.

6- La quantité estimée d'encombrants éliminés est vraisemblablement surestimée ; ce qui s'explique en partie par l'absence de données sur les quantités d'objets métalliques ramassés par des ferrailleurs itinérants et sur les quantités de biens réutilisables récupérés qui transitent par les ressourceries.

7- Les RDD d'usage courants collectés aux écocentres, excluant les produits sous la REP qui seraient ramenés à d'autres points de dépôt (ex : restes de peinture de quincaillerie).

8- Les rejets réfèrent aux quantités rejetées (éliminées) par le centre de tri (taux de rejet fourni par Récupération Mauricie pour l'année 2019 : 16,7 %) et par les installations de compostage ou le compostage à la ferme, le cas échéant (taux de rejet moyen des installations de compostage au Québec suggéré par l'Outil d'inventaire : 4 %. Un taux de rejet similaire est supposé pour le compostage à la ferme).

9- Les résidus ultimes ont été estimés à partir de l'hypothèse suggérée par l'Outil d'inventaire. Ils correspondent à la proportion de matières résiduelles non valorisables qui se trouve dans les déchets.

7.2.3 Secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI)

En 2019, un peu plus de 31 000 tonnes de matières résiduelles provenant du secteur des ICI du territoire d'application ont été éliminées, et les matières recyclables constituent la plus grande part.

La quantité estimée de matières recyclables récupérée est possiblement sous-estimée, puisque les quantités récupérées par de grands générateurs ne transitent pas nécessairement par le centre de tri de Récupération Mauricie. En effet, certains commerces de grande surface, par exemple, sont munis de presse à carton et retournent les ballots à leur siège social. De plus, comme une partie des matières recyclables récupérées par les ICI est ramassée par les collectes municipales avec les matières d'origine résidentielle, la proportion des matières attribuables aux ICI est hypothétique.

En 2019, 61 % des matières organiques générées par les ICI auraient été récupérées. Cette performance s'explique par la présence d'industries agroalimentaires. Or, selon l'étude de SOLINOV réalisée pour le MELCC (SOLINOV, 2013), suggérée par RECYC-QUÉBEC pour estimer les quantités de matières organiques récupérées et éliminées par l'industrie agroalimentaire, le taux de récupération des résidus organiques par l'industrie agroalimentaire est très élevé au Québec. Il importe de préciser qu'aucune enquête n'a été réalisée dans le cadre de la révision du PGMR, auprès des industries agroalimentaires présentes sur le territoire d'application, pour valider les données de l'étude menée à l'échelle de la province.

Les résultats spécifiques à chacun des cinq territoires membres d'Énercycle sont disponibles aux annexes A à E.

Tableau 7.6 Inventaire 2019 des résidus du secteur des ICI du territoire d'application

RÉSIDU		Récupération (tonnes)		Élimination (tonnes)		Génération (tonnes)		Taux de récupération	
Matières recyclables		9 532		30 230 ¹		39 762		24 %	
Matières organiques	Résidus agroalimentaires	35 714	35 714	23 033	375 ²	58 747	36 089 ³	61 %	99 %
	Autres résidus organiques ICI ⁴		0		22 658 ¹		22 658		0 %
Rejets ⁵ et résidus ultimes ⁶		0		4 000		4 000		s.o.	
TOTAL		45 246		57 263		102 509		44 %	

1- Les quantités éliminées ont été estimées à l'aide de l'Outil d'inventaire.

2- SOLINOV, 2013.

3- SOLINOV, 2019.

4- Les résidus organiques des autres ICI sont majoritairement des résidus alimentaires, mais incluent aussi des résidus verts et d'autres résidus organiques (cendres, papiers essuie-tout, bâtons de popsicle, etc.).

5- Les rejets réfèrent aux quantités rejetées (éliminées) par le centre de tri (taux de rejet fourni par Récupération Mauricie pour l'année 2019 : 16,7 %).

6- Les résidus ultimes ont été estimés à partir de l'hypothèse suggérée par l'Outil d'inventaire. Ils correspondent à la proportion de matières résiduelles non valorisables qui se trouve dans les matières éliminées.

7.2.4 Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

En 2019, 54 % des résidus de CRD du territoire d'application ont été récupérés. Cette performance s'explique en grande partie par le secteur des ICI.

Les résultats spécifiques à chacun des cinq territoires membres d'Énercycle sont disponibles aux annexes A à E.

Tableau 7.7 Inventaire 2019 des résidus du secteur de la CRD du territoire d'application

RÉSIDU	Récupération (tonnes)		Élimination ¹ (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
	Résidentiel	ICI			
Agrégats	3 103	18 349	3 977	25 429	84 %
Bois de construction ²	8 784	5 454	18 934	33 172	43 %
Gypse	0	354	3 246	3 600	10 %
Bardeaux d'asphalte	1 438	2 450	3 873	7 760	50 %
Non-agrégats – Autres ³	0	0	3 350	3 350	0 %
TOTAL	13 325	26 607	33 380	73 311	54 %

1- Les quantités éliminées ont été estimées sur la base des données d'élimination des matières résiduelles au Québec pour 2019 (MELCC, 2021) et la ventilation retenue est celle proposée par l'Outil d'inventaire.

2- Les branches récupérées aux écocentres sont mélangées au bois de CRD, et leur proportion n'est pas connue.

3- Exemple : verre plat, etc.

7.2.5 Résultats globaux

Les résultats globaux, à l'échelle du territoire d'application, sont présentés par matière au tableau 7.8 et par générateur au tableau 7.9.

Les résultats spécifiques à chacun des cinq territoires membres d'Énercycle sont disponibles aux annexes A à E.

Tableau 7.8 Inventaire 2019 des matières résiduelles générées par matière

RÉSIDU	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
Matières recyclables	29 450	46 039	75 489	39 %
Matières organiques	98 439	74 503	172 942	57 %
Résidus de CRD	39 932	33 380	73 311	54 %
Encombrants	2 678	11 156	13 833	19 %
RDD	861	133	994	87 %
Rejets et résidus ultimes	0	8 194	8 194	s.o.
TOTAL	171 359	173 405	344 764	50 %

Tableau 7.9 Inventaire 2019 des matières résiduelles générées par générateur

GÉNÉRATEUR	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
Secteur résidentiel	86 181	82 762	168 943	51 %
Secteur des ICI	45 246	57 263	102 509	44 %
Secteur de la CRD	39 932	33 380	73 311	54 %
TOTAL	171 359	173 405	344 764	50 %

Les résultats suggèrent que le secteur résidentiel est responsable de 48 % des quantités de matières éliminées sur le territoire. Par ailleurs, 50 % des quantités de matières récupérées proviennent du secteur résidentiel.

En ce qui concerne le taux global de récupération des matières organiques, estimé à 57 %, celui-ci diminue à 46 % lorsque sont exclus les résidus agroalimentaires et chute à 7 % lorsque sont exclus les résidus agroalimentaires et les boues municipales.

8.0 Diagnostic territorial

8.1 Objectifs provinciaux

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Adoptée en 2011, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Politique) vise à ce que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime, c'est-à-dire celui qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

En lien avec cet objectif fondamental, la Politique adresse trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources ;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec ;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

La Politique s'applique à l'ensemble des matières résiduelles générées au Québec par les ménages, les industries, les commerces et les institutions, y compris celles qui proviennent des activités de la construction, de la rénovation et de la démolition.

Plan d'action 2019-2024

Alors que la Politique est pérenne, elle est assortie d'un plan d'action quinquennal qui fixe des objectifs intermédiaires. Les objectifs du Plan d'action 2019-2024, auxquels les MRC de Maskinongé, de Mékinac et des Chenaux et les villes de Shawinigan et de Trois-Rivières doivent contribuer, sont :

- Réduire à 525 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées ;
- Recycler 75 % du papier, du plastique, du carton, du verre et du métal ;
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles (les résidus alimentaires et verts et les boues) ;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.

Stratégie de valorisation de la matière organique

Publiée en 2020, la Stratégie de valorisation de la matière organique (Stratégie) découle de la Politique. Elle cible spécifiquement la matière organique. Les objectifs de la Stratégie, auxquels les MRC de Maskinongé, de Mékinac et des Chenaux et les villes de Shawinigan et de Trois-Rivières doivent contribuer, sont :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 ;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la Stratégie (incluant le papier, le carton, le bois et les matières organiques putrescibles) en 2030 ;
- Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030.

8.2 Forces et enjeux du système actuel

Les portraits des MRC de Maskinongé, de Mékinac et des Chenaux et des villes de Shawinigan et de Trois-Rivières, réalisés aux sections précédentes, mettent en évidence les forces et les faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles des membres d'Énercycle, au regard des orientations de la Politique, des objectifs du Plan d'action 2019-2024 et de la Stratégie.

Le tableau qui suit résume les forces dont Énercycle et ses membres doivent tirer profit et les enjeux auxquels ils sont confrontés.

Tableau 8.1 Diagnostic du système actuel de gestion des matières résiduelles

FORCE	Opportunité
Regroupement en régie	• Gisement suffisant permettant l'aménagement d'infrastructures et l'accès à des marchés • Expertise • Base de concertation pouvant être bonifiée en plus des deux plateformes existantes (comité de liaison et conseil d'administration)
Infrastructures et équipements territoriaux communs	• Accès à des services de proximité • Flexibilité • Autonomie
Synergie entre les infrastructures d'Énercycle	• Infrastructures en place pouvant être mises à profit lors de l'implantation de nouveaux équipements ou installations (traitement de biogaz, traitement des matières organiques)
Accès aux services sur l'ensemble du territoire	• Possibilité d'apporter des ajustements aux services existants pour améliorer la performance (collecte des matières valorisables, écocentres)
Entreprises et expertise spécialisées sur le territoire ou à proximité	• Complémentarité aux services offerts par Énercycle (Récupération Mauricie, Groupe Bellemare, etc.) • Expertise disponible (CNETE, Environnement Mauricie, etc.)

Tableau 8.1 Diagnostic du système actuel de gestion des matières résiduelles (suite)

ENJEU	Impact
Grand nombre d'intervenants (39 municipalités locales, cinq municipalités régionales, une régie), avec compétences et responsabilités variables	- Démarche de concertation plus longue et complexe - Difficulté supplémentaire pour la mise en œuvre de certaines mesures d'application commune (ex. : arrimage des calendriers de collecte) - Confusion pour les citoyens à savoir qui est le prestataire des différents services (Énercycle, MRC, municipalité)
Territoire hétérogène (milieux ruraux et urbains)	Besoins non uniformes qui nécessitent des solutions adaptées
Peu de ressources humaines dédiées et d'expertise dans plusieurs municipalités	Cueillette des données et suivis (acquisition de connaissances) plus difficiles
Coordination des communications	- Initiatives réalisées au niveau local ne profitent pas à l'ensemble des membres - Perte de connaissances et d'expertises
Dette des lieux d'enfouissement	Capacité d'investissement limitée pour développer de nouveaux projets d'infrastructures (ex. : matières organiques)

8.3 Performance actuelle et objectifs territoriaux

Les objectifs territoriaux énoncés par les membres d'Énercycle dans leur PCGMR 2023-2030 sont compatibles avec la Politique, son Plan d'action 2019-2024 et la Stratégie. Ils contribueront globalement à l'atteinte des objectifs provinciaux, tout en tenant compte du contexte, de la réalité du territoire (forces et faiblesses) et de la performance actuelle des membres d'Énercycle dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

Le PCGMR 2023-2030 établit quatre objectifs quantitatifs pour le territoire, soit :

- Un objectif d'élimination, exprimé en kg/hab./an (tableau 8.2) ;
- Un objectif de récupération des matières recyclables, exprimé en pourcentage (tableau 8.3) ;
- Un objectif de récupération des matières organiques, exprimé en pourcentage (tableau 8.4) ;
- Un objectif de récupération des résidus de CRD, exprimé en pourcentage (tableau 8.5).

Tableau 8.2 Objectifs territoriaux d'élimination

TERRITOIRE	Performance 2019 ¹	Objectif provincial	Objectif du PCGMR 2023-2030
MRC de Maskinongé	688 kg/hab./an	< 525 kg/hab./an	< 525 kg/hab./an
MRC de Mékinac	593 kg/hab./an		< 475 kg/hab./an
MRC des Chenaux	474 kg/hab./an		< 400 kg/hab./an
Ville de Shawinigan	681 kg/hab./an		< 500 kg/hab./an
Ville de Trois-Rivières	609 kg/hab./an		< 500 kg/hab./an

Source : MELCC, 2021.

Tableau 8.3 Objectifs territoriaux de récupération des matières recyclables

TERRITOIRE	Performance 2019	Objectif provincial	Objectif du PCGMR 2023-2030
MRC de Maskinongé	41 %	75 %	75 % ¹
MRC de Mékinac	42 %		
MRC des Chenaux	46 %		
Ville de Shawinigan	43 %		
Ville de Trois-Rivières	37 %		

1- Et tendre, avec le papier et le carton, à recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (matières organiques putrescibles, papier et carton et bois) d'ici 2030, en cohérence avec la Stratégie.

Tableau 8.4 Objectifs territoriaux de récupération des matières organiques

TERRITOIRE	Performance 2019	Objectif provincial	Objectif du PCGMR 2023-2030
MRC de Maskinongé	72 %	60 % des matières organiques putrescibles (résidus alimentaires et verts, boues)	60 % ¹
MRC de Mékinac	43 %		
MRC des Chenaux	37 %		
Ville de Shawinigan	24 %		
Ville de Trois-Rivières	62 %		

1- Et tendre, avec les résidus alimentaires, les résidus verts et les boues, à recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (matières organiques putrescibles, papier et carton et bois) d'ici 2030, en cohérence avec la Stratégie.

Tableau 8.5 Objectifs territoriaux de récupération des résidus de CRD

TERRITOIRE	Performance 2019	Objectif provincial	Objectif du PCGMR 2023-2030
MRC de Maskinongé	60 %	70 %	70 % ¹
MRC de Mékinac	57 %		
MRC des Chenaux	66 %		
Ville de Shawinigan	39 %		
Ville de Trois-Rivières	60 %		

1- Et tendre, avec le bois, à recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (matières organiques putrescibles, papier et carton et bois) d'ici 2030, en cohérence avec la Stratégie.

9.0 Plan d'action

Avant-propos

Énercycle et ses membres interpellent le gouvernement du Québec afin qu'il mette en place des actions concrètes visant à stimuler la participation et la contribution des ICI aux efforts de récupération des municipalités :

- ❖ Énercycle et ses membres considèrent qu'il relève du gouvernement de sensibiliser les établissements du secteur des ICI à atteindre les objectifs gouvernementaux de la Politique.
- ❖ De façon plus spécifique, Énercycle et ses membres attendent du gouvernement qu'il donne l'exemple en exigeant que ses institutions (de santé, d'enseignement, d'administration et de services publics) mettent en place des mesures permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs poursuivis par les PGMR, surtout en ce qui concerne les matières recyclables et les matières organiques.

Énercycle et ses membres souhaitent sensibiliser le gouvernement aux difficultés entourant la traçabilité et le manque de fiabilité des données d'élimination et de récupération provenant des secteurs ICI et CRD. Cette situation ayant une incidence sur les performances territoriales :

- ❖ Les municipalités disposent de moyens limités pour valider les données concernant la gestion des matières résiduelles pour les secteurs ICI et CRD. Le manque de traçabilité des données affecte les performances territoriales de ces dernières.
- ❖ Il est demandé de faciliter l'accessibilité pour les municipalités aux données portant sur les quantités de matières récupérées visées par une responsabilité élargie des producteurs (REP) ou une consigne qui ne sont pas gérées par un organisme municipal afin de les inclure dans leur calcul de performance territoriale.
- ❖ Il est demandé de s'assurer que les ententes signées entre les municipalités et les récupérateurs de produits visés par une REP soient standardisées afin d'éviter des écarts de coûts et de niveaux de services.

Énercycle et ses membres constatent que la méthode de calcul du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, établi en fonction de la population, engendre des iniquités chez les municipalités caractérisées par une importante villégiature :

- ❖ D'une part, les villégiateurs ont un impact sur la génération de matières résiduelles des municipalités et, d'autre part, les villégiateurs ne sont pas pris en compte dans le dénombrement de la population des municipalités.
- ❖ Cela étant, il est demandé que le gouvernement révise son calcul de la redistribution afin que la villégiature soit reconnue comme une caractéristique qui distingue les municipalités, au même titre que la population et la distance des grands centres (lesquelles caractéristiques sont actuellement utilisées par le gouvernement pour définir les groupes et comparer les municipalités entre elles).

9.1 Mesures proposées

Afin d'atteindre les objectifs nationaux et les objectifs territoriaux, le PCGMR 2023-2030 propose cinq **orientations stratégiques** qui définissent les priorités d'action. Chaque orientation stratégique comporte plusieurs mesures à mettre en œuvre. Globalement, le PCGMR 2023-2030 propose **22 mesures** qui reposent sur six **types d'action** et qui visent des matières résiduelles et des générateurs spécifiques.

Trois **principes directeurs** devant chapeauter et orienter la mise en œuvre du plan d'action ont été énoncés par les membres d'Énercycle :

- Tous se sont prononcés en faveur d'une gestion territoriale des matières résiduelles avec la consolidation des activités d'Énercycle et l'intégration de mécanismes favorisant une gestion territoriale à chacune des mesures du plan d'action.
- Ils adhèrent au principe des 3RV et ils préconisent de privilégier la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation, dans cet ordre, comme modes de gestion des matières résiduelles dans la mise en œuvre du plan d'action.
- Ils s'engagent à favoriser la mise à contribution de l'expertise et des ressources locales.

Le plan d'action se décline donc de la façon suivante :

3 PRINCIPES DIRECTEURS

- A. Favoriser une gestion territoriale
- B. Respecter le principe des 3RV-E
- C. Favoriser l'expertise et les ressources locales

5 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. Détourner la matière organique de l'enfouissement
2. Responsabiliser les générateurs
3. Assurer l'efficacité du PCGMR et rendre compte des résultats
4. Promouvoir les bonnes pratiques
5. Encourager prioritairement la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération

6 TYPES D'ACTION

- i. Acquisition de connaissances
- ii. Encadrement
- iii. Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)
- iv. Service
- v. Soutien (financier ou technique)
- vi. Suivi

La description des mesures proposées est présentée sous forme de fiches à l'annexe F. Le tableau 9.1 qui suit indique les détails fournis dans les fiches, et le sommaire des mesures est présenté aux pages suivantes (tableau 9.2).

Tableau 9.1 Exemple d'une fiche descriptive et de son contenu

MESURE no	Titre de la mesure
Objectif(s) de la Politique	Objet
Orientation du PCGMR	<i>Mise en contexte et objectifs visés par la mesure</i>
Type(s) d'action	Moyens envisagés et/ou résultats attendus
Matière(s) visée(s)	<i>Pistes de solutions potentielles et démarche afin de mettre en œuvre la mesure</i>
Générateur(s) visé(s)	<i>Réalisations qui témoigneront de la mise en œuvre de la mesure</i>
Indicateur(s) de suivi	Acteurs
	<i>Responsable de la mise en œuvre de la mesure et collaborateurs potentiels pour la mise en place des moyens envisagés</i>
	Budget et échéancier
	<i>Prévision budgétaire et calendrier prévu pour la mise en œuvre de la mesure</i>

Tableau 9.2 Tableau synoptique des mesures proposées

MESURE	Type d'action	Calendrier de mise en œuvre
Orientation 1. Détourner la matière organique de l'enfouissement		
1,1 Mettre en place un service de collecte des matières organiques séparées à la source	Service	2023 à 2030
1,2 Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques	Acquisition de connaissances ISÉ	2023 à 2025
1,3 Favoriser l'utilisation de proximité des matières organiques et du compost	ISÉ Soutien technique	2024 à 2030
1,4 Poursuivre et encourager la valorisation des boues municipales et de fosses septiques	Acquisition de connaissances ISÉ Soutien technique	2023 à 2030
Orientation 2. Responsabiliser les générateurs		
2,1 Encadrer la gestion des matières résiduelles par de la réglementation à jour et harmonisée	Encadrement ISÉ Soutien technique	2023
2,2 S'assurer d'une gestion conforme des boues d'installations septiques	Encadrement Suivi	2023 à 2030
Orientation 3. Assurer l'efficience du PCGMR et rendre compte des résultats		
3,1 Documenter les apports aux LET afin d'orienter les efforts pour atteindre les objectifs du PCGMR	Acquisition de connaissances Suivi	2024 – 2026 – 2028 – 2030
3,2 Stimuler les échanges en GMR et faciliter le partage d'information au sein des membres d'Énercycle	Acquisition de connaissances Suivi	2023 à 2030
3,3 Organiser des discussions et des échanges avec les acteurs du milieu portant sur la GMR	Acquisition de connaissances ISÉ Suivi	2023 à 2030
3,4 Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PCGMR et un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles	Acquisition de connaissances Suivi	2023 à 2030

Tableau 9.2 Tableau synoptique des mesures proposées (suite)

MESURE	Type d'action	Calendrier de mise en œuvre
Orientation 4. Promouvoir les bonnes pratiques		
4,1 Diffuser de l'information pour faire connaître les services en gestion des matières résiduelles	ISÉ	2023 à 2030
4,2 Proposer des activités pour sensibiliser les citoyens à la gestion des matières résiduelles	ISÉ	2023 à 2030
4,3 Inciter les ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles	Encadrement ISÉ Soutien technique	2024 à 2030
4,4 Sensibiliser les générateurs de CRD à l'importance d'une gestion environnementale de ces résidus	ISÉ	2023 à 2030
Orientation 5. Encourager prioritairement la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération		
5,1 Documenter et soutenir les actions des organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi et en réduction à la source	Acquisition de connaissances Soutien financier	2023 à 2030
5,2 Promouvoir les démarches d'économie circulaire ainsi que la recherche et le développement de débouchés locaux	Acquisition de connaissances Soutien financier	2023 à 2030
5,3 Maintenir, bonifier au besoin et faire connaître les services offerts dans les écocentres	ISÉ Service	2023 à 2030
5,4 Développer ou améliorer la collecte spécifique et la gestion des encombrants en favorisant le principe des 3RV-E	ISÉ Service	2023 à 2030
5,5 Encourager les démarches zéro déchet	ISÉ	2023 à 2030
5,6 Rendre disponibles des équipements de récupération dans les bâtiments municipaux et les aires publiques	Service ISÉ	2025 à 2027
5,7 Favoriser la récupération lors de la tenue d'événements	Encadrement ISÉ Service Soutien technique	2023 à 2030
5,8 Soutenir les initiatives de récupération et de valorisation des matières résiduelles orphelines	Acquisition de connaissance Suivi	2023 à 2030

9.2 Coûts et calendrier de mise en œuvre

La séquence de mise en œuvre des mesures proposées est présentée au tableau 9.4. Ce tableau détaille aussi les coûts annuels supplémentaires (en sus des sommes actuelles dépensées pour la gestion des matières résiduelles) estimés pour la réalisation de chacune des mesures. Les coûts globaux associés à chacune des mesures sont présentés au tableau 9.5.

Finalement, le sommaire des revenus actuels (en sus de la taxation municipale) et potentiels est présenté au tableau qui suit. Énercycle et ses membres resteront par ailleurs à l'affût des nouveaux programmes d'aide financière (MELCC, RECYC-QUÉBEC, Programme de récupération hors foyer, etc.) et des futurs appels de propositions de RECYC-QUÉBEC qui pourraient profiter à la réalisation des mesures prévues au plan d'action du PCGMR 2023-2030.

Tableau 9.3 Sommaire des revenus actuels et potentiels

SOURCE DE REVENU	Revenu
Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables [RECYC-QUÉBEC]	De l'ordre de 2 613 674 \$ ¹ , mais la modernisation à venir du système québécois de la collecte sélective pourrait avoir un impact sur le montant remboursé.
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles [MELCC]	Mesure visée : de manière générale, l'une ou plusieurs des mesures du plan d'action De l'ordre de ou plus de 2 009 761 \$ ² , dans la mesure où la mise en œuvre de mesures prévues au plan d'action vise à diminuer la quantité éliminée par personne sur le territoire. Ce revenu demeure difficile à évaluer étant donné que les critères de redistribution sont sujets à changement d'une année à une autre et que la performance des groupes de comparaison devrait aussi s'améliorer d'ici 2030.
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)³ [MELCC]	Mesure visée : MESURE 1.1 Approximativement 2 900 000 \$, soit une subvention qui équivaut à 33 ⅓ % du coût d'achat des bacs roulants de collecte résidentielle.
Fonds régions et ruralité (FRR) [MAMH]	Mesure visée : MESURE 2.2 Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC (Volet 2) applicable pour projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans le domaine environnemental.
Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentre québécois⁴ [RECYC-QUÉBEC]	Mesure visée : MESURE 5.3 Aide financière pour l'implantation de mesures dans un écocentre ou réseau d'écocentres existant visant à améliorer l'accessibilité ou l'implantation de bonnes pratiques de gestion des matières (Volet 2).
Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologies pour le traitement des matières résiduelles au Québec [RECYC-QUÉBEC]	Mesure visée : MESURE 5.4 Programme en révision

1- Revenu 2019, excluant les municipalités de Maskinongé et de Notre-Dame-du-Montauban.

2- Excluant la municipalité de Notre-Dame-du-Montauban, dont la subvention est versée à la RRGMRP.

3- MELCC, 2020.

4- RECYC-QUÉBEC, 2021.

Tableau 9.4 Séquence de mise en œuvre des mesures proposées

MESURE	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1,1 Mettre en place un service de collecte des matières organiques séparées à la source	7 900 000 \$	3 800 000 \$	4 750 000 \$	4 750 000 \$	4 750 000 \$	4 750 000 \$	4 750 000 \$	4 750 000 \$
1,2 Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques	375 000 \$	125 000 \$	75 000 \$					
1,3 Favoriser l'utilisation de proximité des matières organiques et du compost		53 000 \$	53 000 \$	53 000 \$	53 000 \$	53 000 \$	53 000 \$	53 000 \$
1,4 Poursuivre et encourager la valorisation des boues municipales et de fosses septiques	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$
2,1 Encadrer la gestion des matières résiduelles par de la réglementation à jour et harmonisée	30 000 \$							
2,2 S'assurer d'une gestion conforme des boues d'installations septiques	82 000 \$	185 000 \$	185 000 \$	123 000 \$	123 000 \$	123 000 \$	123 000 \$	123 000 \$
3,1 Documenter les apports aux LET afin d'orienter les efforts pour atteindre les objectifs du PCGMR		10 000 \$		10 000 \$		10 000 \$		10 000 \$
3,2 Stimuler les échanges en GMR et faciliter le partage d'information au sein des membres d'Énercycle	19 000 \$	33 000 \$	33 000 \$	33 000 \$	33 000 \$	33 000 \$	33 000 \$	33 000 \$
3,3 Organiser des discussions et des échanges avec les acteurs du milieu portant sur la GMR	13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$
3,4 Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PCGMR et un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles	35 000 \$	38 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$
4,1 Diffuser de l'information pour faire connaître les services en gestion des matières résiduelles	63 000 \$	81 000 \$	72 000 \$	72 000 \$	72 000 \$	72 000 \$	72 000 \$	72 000 \$
4,2 Proposer des activités pour sensibiliser les citoyens à la gestion des matières résiduelles	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
4,3 Inciter les ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles		304 000 \$	304 000 \$	128 000 \$	128 000 \$	128 000 \$	128 000 \$	128 000 \$
4,4 Sensibiliser les générateurs de CRD à l'importance d'une gestion environnementale de ces résidus	13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$
5,1 Documenter et soutenir les actions des organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi et en réduction à la source	70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$
5,2 Promouvoir les démarches d'économie circulaire ainsi que la recherche et le développement de débouchés locaux	74 000 \$	74 000 \$	74 000 \$	74 000 \$	74 000 \$	74 000 \$	74 000 \$	74 000 \$
5,3 Maintenir, bonifier au besoin et faire connaître les services offerts dans les écocentres	140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$
5,4 Développer ou améliorer la collecte spécifique et la gestion des encombrants en favorisant le principe des 3RV-E	553 000 \$	553 000 \$	553 000 \$	553 000 \$	553 000 \$	553 000 \$	553 000 \$	553 000 \$
5,5 Encourager les démarches zéro déchet	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
5,6 Rendre disponibles des équipements de récupération dans les bâtiments municipaux et les aires publiques			34 000 \$	34 000 \$	34 000 \$			
5,7 Favoriser la récupération lors de la tenue d'évènements	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$
5,8 Soutenir les initiatives de récupération et de valorisation des matières résiduelles orphelines	11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$
TOTAL	9 603 000 \$	5 728 000 \$	6 640 000 \$	6 337 000 \$	6 327 000 \$	6 303 000 \$	6 293 000 \$	6 303 000 \$

Tableau 9.5 Coût global de mise en œuvre des mesures proposées

MESURE		Coût total 2023- 2030	Description des coûts
1,1	Mettre en place un service de collecte des matières organiques séparées à la source	40 200 000 \$	Achat de bacs et frais de collecte et transport
1,2	Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques	575 000 \$	Outils de communication
1,3	Favoriser l'utilisation de proximité des matières organiques et du compost	371 000 \$	Préparation, communication, transport et distribution
1,4	Poursuivre et encourager la valorisation des boues municipales et de fosses septiques	360 000 \$	Ressources humaines
2,1	Encadrer la gestion des matières résiduelles par de la réglementation à jour et harmonisée	30 000 \$	Ressources humaines
2,2	S'assurer d'une gestion conforme des boues d'installations septiques	1 067 000 \$	Ressources humaines
3,1	Documenter les apports aux LET afin d'orienter les efforts pour atteindre les objectifs du PCGMR	40 000 \$	Caractérisation
3,2	Stimuler les échanges en GMR et faciliter le partage d'information au sein des membres d'Énercycle	250 000 \$	Ressources humaines
3,3	Organiser des discussions et des échanges avec les acteurs du milieu portant sur la GMR	104 000 \$	Ressources humaines
3,4	Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PCGMR et un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles	283 000 \$	Ressources humaines
4,1	Diffuser de l'information pour faire connaître les services en gestion des matières résiduelles	576 000 \$	Diffusion d'information
4,2	Proposer des activités pour sensibiliser les citoyens à la gestion des matières résiduelles	800 000 \$	Diffusion d'information et ressources humaines
4,3	Inciter les ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles	1 248 000 \$	Ressources humaines
4,4	Sensibiliser les générateurs de CRD à l'importance d'une gestion environnementale de ces résidus	104 000 \$	Diffusion d'information et ressources humaines
5,1	Documenter et soutenir les actions des organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi et en réduction à la source	560 000 \$	Soutien financier
5,2	Promouvoir les démarches d'économie circulaire ainsi que la recherche et le développement de débouchés locaux	592 000 \$	Ressources humaines et soutien financier
5,3	Maintenir, bonifier au besoin et faire connaître les services offerts dans les écocentres	1 120 000 \$	Projets d'amélioration et ressources humaines
5,4	Développer ou améliorer la collecte spécifique et la gestion des encombrants en favorisant le principe des 3RV-E	4 424 000 \$	Amélioration de la collecte et du traitement des encombrants
5,5	Encourager les démarches zéro déchet	160 000 \$	Formations
5,6	Rendre disponibles des équipements de récupération dans les bâtiments municipaux et les aires publiques	102 000 \$	Achat d'équipements de récupération
5,7	Favoriser la récupération lors de la tenue d'évènements	480 000 \$	Ressources humaines et soutien technique
5,8	Soutenir les initiatives de récupération et de valorisation des matières résiduelles orphelines	88 000 \$	Ressources humaines
TOTAL		53 534 000 \$	

9.3 Suivi et surveillance de la mise en œuvre

La LQE prévoit qu'un PGMR doit être soumis à un système de suivi et de surveillance afin de mesurer périodiquement le respect des échéanciers, les obstacles à la mise en œuvre, le degré d'atteinte des objectifs fixés ainsi que l'efficacité des mesures prévues au plan d'action.

Parmi les 22 mesures proposées par les membres d'Énercycle dans leur PCGMR, quatre d'entre elles visent spécifiquement le suivi et la surveillance de la mise œuvre du PCGMR :

Mesure 3.1 — Documenter les apports aux LET afin d'orienter les efforts pour atteindre les objectifs du PCGMR

Énercycle et ses membres souhaitent avoir un portrait plus précis de :

- L'impact de l'implantation de la collecte des matières organiques sur les matières enfouies ;
- L'impact de l'amélioration de la collecte des encombrants, et de leur valorisation, sur les matières enfouies ;
- L'impact de l'amélioration des services offerts dans les écocentres sur les matières enfouies ;
- Des matières ramassées par la collecte des déchets (citoyens et ICI).

Énercycle poursuivra la compilation de différentes statistiques portant sur les quantités de matières éliminées dans ses deux LET, les quantités de matières recyclables reçues au centre de tri, les quantités de matières organiques traitées, les quantités des matières apportées dans les écocentres, les quantités de boues de fosses septiques vidangées et traitées, etc.

Mesure 3.2 — Stimuler les échanges en GMR et faciliter le partage d'information au sein des membres d'Énercycle

Le comité de soutien au PCGMR et le conseil d'administration d'Énercycle ont été impliqués dès le démarrage du processus de révision du PGMR : portrait et diagnostic, énoncé des orientations et des objectifs, élaboration du plan d'action. Le comité de soutien au PCGMR a été constitué en 2016 ; ses activités seront maintenues et bonifiées dans le cadre du PGMR actuel. Les membres du comité assureront la mise en œuvre effective du PCGMR et la prise de décision proactive si des ajustements sont à apporter dans le cadre de la mise en œuvre.

Mesure 3.3 — Organiser des discussions et des échanges avec les acteurs du milieu portant sur la GMR

Les membres d'Énercycle souhaitent bâtir et entretenir des liens avec les acteurs du milieu afin qu'ils partagent leur expertise et que la mise en œuvre du PCGMR soit dynamique et représentative de la réalité. Pour ce faire, des rencontres ou des ateliers avec des acteurs du milieu seront organisés pour échanger sur l'avancement du PCGMR, la GMR, les mesures à venir, les ajustements à apporter, les nouveaux défis, etc.

Mesure 3.4 — Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PCGMR et un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles

Conformément aux exigences pour la redistribution de la redevance à l'élimination de matières résiduelles, les membres d'Énercycle s'engagent à transmettre à chaque année, au MELCC, un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PCGMR.

Le PCGMR définit des indicateurs de suivi pour chacune des mesures proposées au plan. Ces indicateurs permettront au comité de soutien de mieux évaluer la réalisation des mesures et, au besoin, d'apporter les ajustements nécessaires.

Les membres d'Énercycle veulent également communiquer les résultats obtenus grâce aux efforts consentis par tous. Pour ce faire, un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles sur le territoire sera préparé à chaque année.

10.0 Références

CLD Mékinac. (2005). Portrait forestier de la MRC de Mékinac.

Emploi Québec. (2021). IMT en ligne. Répertoire des entreprises. Tiré de http://www.imt.emploi.quebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice621_rechrentp_01.asp?lang=FRAN&Porte=4, consulté le 6 mars 2021.

ISQ [Institut de la statistique du Québec]. (2021a). Estimations de la population des municipalités, Québec, 1^{er} juillet 2001 à 2020. [Document Excel]. Tiré de <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/excel-estimations-de-la-population-des-municipalites-quebec-2001-2020.xlsx>, consulté le 18 février 2021.

ISQ [Institut de la statistique du Québec]. (2021 b). Nombre de ménages privés, scénario Référence (A), MRC du Québec, 2016-2041. [Document Excel]. Tiré de <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/nombre-de-menages-prives-scenario-reference-a-mrc-du-quebec-2016-2041.xlsx>, consulté le 18 février 2021.

ISQ [Institut de la statistique du Québec]. (2021c). Estimations de la population des MRC selon le groupe d'âge et le sexe, âge médian et âge moyen, Québec, 1^{er} juillet 1996 à 2020. [Document Excel]. Tiré de <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/estimations-de-la-population-des-mrc-selon-le-groupe-dage-et-le-sexe-age-median-et-age-moyen-quebec.xlsx>, consulté le 18 février 2021.

ISQ [Institut de la statistique du Québec]. (2019a). Population projetée des MRC du Québec, scénario Référence (A), 2016-2041. [Document Excel]. Tiré de <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/population-projetee-des-mrc-du-quebec-scenario-reference-a-2016-2041.xlsx>, consulté le 18 février 2021.

ISQ [Institut de la statistique du Québec]. (2019 b). Nombre de ménages privés, scénario Référence (A), MRC du Québec, 2016-2041. [Document Excel]. Tiré de <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/nombre-de-menages-prives-scenario-reference-a-mrc-du-quebec-2016-2041.xlsx>, consulté le 18 février 2021.

ISQ [Institut de la statistique du Québec]. (2019c). Bulletin statistique régional. Mauricie.

ISQ [Institut de la statistique du Québec]. (2018). Ménages privés selon la taille, Québec, 1951-2016. [Document Excel]. Tiré de <https://statistique.quebec.ca/fr/document/menages-au-quebec/tableau/menages-prives-selon-la-taille-quebec-1951-2016>, consulté le 18 février 2021.

MAMH [Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation]. (2020). Répertoire des municipalités. Région administrative 04 : Mauricie.

MELCC [Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques]. (2021). Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination.htm>

MELCC [Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques]. (2020). Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (phase III), 2020-2022. Cadre normatif.

MRNF [Ministère des Ressources naturelles et de la Faune]. (2006). Portrait territorial. Mauricie.

- MRC de Maskinongé. (2018). Politique de développement durable et stratégies 2018-2023.
- MRC de Maskinongé. (2014). PDZAA. Plan de développement agricole et agroforestier 2015-2019.
- MRC de Maskinongé. (2008). Schéma d'aménagement et de développement révisé.
- MRC de Mékinac. (2008). Schéma d'aménagement révisé.
- MRC des Chenaux. (2017). Plan stratégique de développement durable.
- MRC des Chenaux. (2014). Plan de développement de la zone agricole.
- MRC des Chenaux. (2007). Schéma d'aménagement et de développement révisé.
- RECYC-QUÉBEC. (2021). Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois. Cadre normatif.
- RECYC-QUÉBEC. (2020a). Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR. [Document Excel]. Réalisé par Chamard et Associés pour le compte de RECYC-QUÉBEC et révisé par RECYC-QUÉBEC. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/plan-gestion-matieres-residuelles/boite-outils-pgmr>
- RECYC-QUÉBEC. (2020 b). Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR. Note méthodologique. Version décembre 2020.
- RECYC-QUÉBEC. (2015). Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR. Guide d'utilisation et d'accompagnement. Version janvier 2015. Réalisé par Chamard et Associés pour le compte de RECYC-QUÉBEC.
- SOLINOV. (2019). Mise à jour de l'estimation des quantités de matières organiques générées et récupérables, par le secteur résidentiel et le secteur des ICI, dans les municipalités membres de la RGMRM. RT01-72619.
- SOLINOV. (2013). Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation. RT01-40412.
- Statistique Canada. (2017). Profil du recensement, Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>
- Ville de Shawinigan. (2021). Schéma d'aménagement et de développement durable. Section B — Projections.
- Ville de Shawinigan. (2019a). Plan d'action communautaire pour la ville de Shawinigan 2019-2020.
- Ville de Shawinigan. (2019 b). Plan d'action communautaire pour les bâtiments municipaux de la Ville de Shawinigan 2019-2020.

Ville de Shawinigan. (2018a). Schéma d'aménagement et de développement durable. Section A — Portrait.

Ville de Shawinigan. (2018 b). Schéma d'aménagement et de développement durable. Planification stratégique et plan d'action.

Ville de Trois-Rivières. (à paraître en 2021). Politique environnementale.

Ville de Trois-Rivières. (2019). Politique de développement durable.

Ville de Trois-Rivières. (2016). Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé.

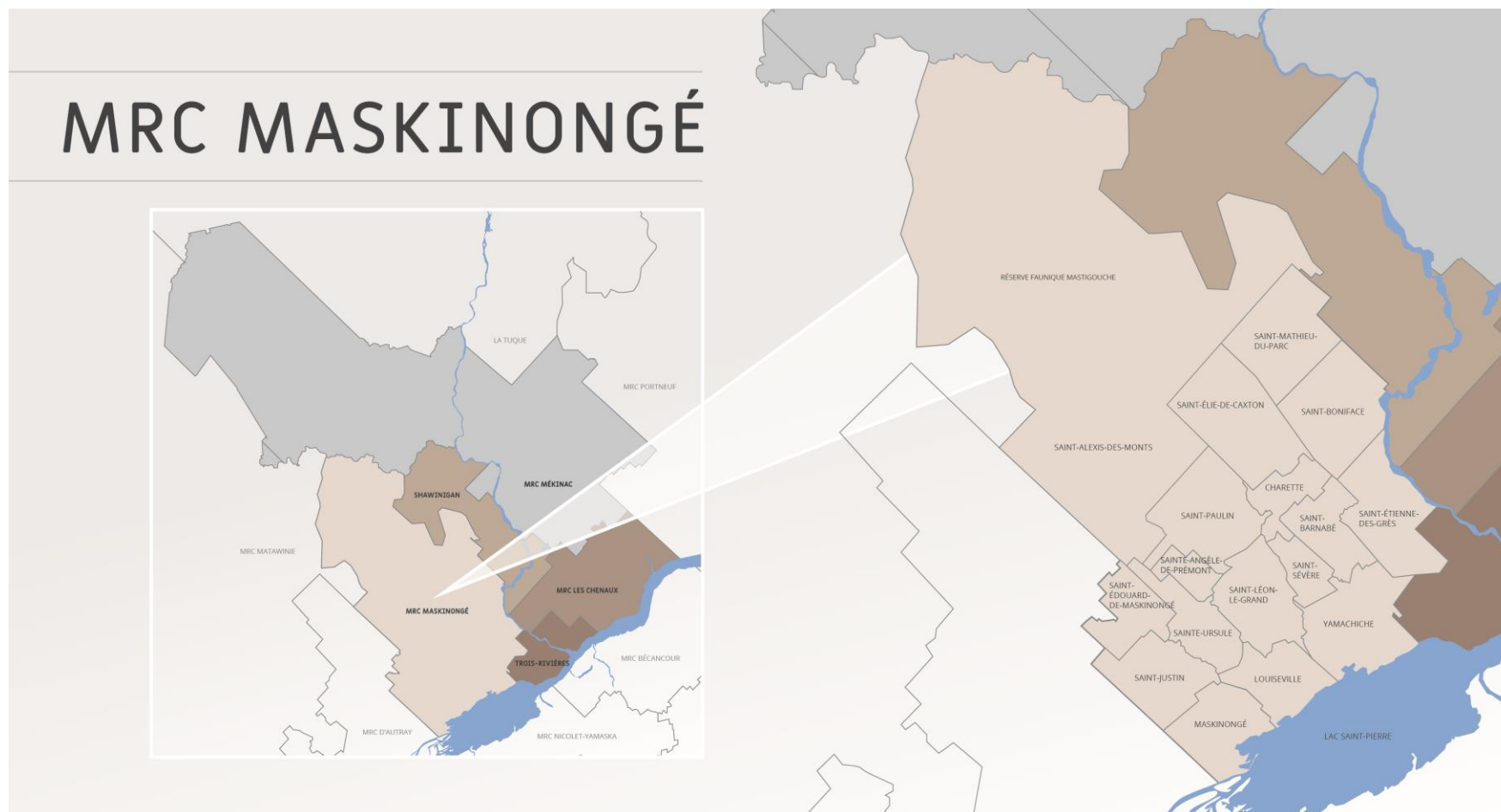
Ville de Trois-Rivières. (2014a). Vision stratégique 2015-2030. Agriculture et foresterie.

Ville de Trois-Rivières. (2014 b). Vision stratégique 2015-2030. Planification et développement urbain.

Ville de Trois-Rivières. (2006). Plan d'urbanisme. Version finale.

ANNEXE A

Informations détaillées sur les municipalités de la MRC de Maskinongé



Carte A. 1 Municipalités locales de la MRC de Maskinongé

Tableau A. 1 Superficie des municipalités locales de la MRC de Maskinongé

Municipalité	Superficie du territoire municipalisé¹ (km²)	Superficie du territoire non organisé¹ (km²)
Charette	42,01	S.O.
Louiseville	62,66	S.O.
Maskinongé	73,24	S.O.
Saint-Alexis-des-Monts	1 048,98	S.O.
Saint-Barnabé	59,21	S.O.
Saint-Boniface	108,09	S.O.
Sainte-Angèle-de-Prémont	37,47	S.O.
Saint-Édouard-de-Maskinongé	53,44	S.O.
Saint-Élie-de-Caxton	116,70	S.O.
Saint-Étienne-des-Grès	103,65	S.O.
Sainte-Ursule	67,93	S.O.
Saint-Justin	79,21	S.O.
Saint-Léon-le-Grand	75,35	S.O.
Saint-Mathieu-du-Parc	216,91	S.O.
Saint-Paulin	96,55	S.O.
Saint-Sévère	32,06	S.O.
Yamachiche	106,63	S.O.
MRC de Maskinongé	2 380,09	S.O.

1- MAMH, 2020.

Tableau A. 2 Répartition de la population par municipalité locale de la MRC de Maskinongé

	Population 2014 ¹	Population 2 019 ¹	Variation quinquennale 2014-2019	Population saisonnière ²	Population équivalente ³	Superficie (km ²) ⁴	Densité de population (hab./km ²) ⁵
Charette	977	993	1,6 %	15	1 008	42,01	23,6
Louiseville	7 234	7 184	-0,7 %	21	7 205	62,7	114,7
Maskinongé	2 319	2 346	1,2 %	23	2 369	73,2	32,0
Saint-Alexis-des-Monts	3 037	2 907	-4,3 %	429	3 336	1049,0	2,8
Saint-Barnabé	1 213	1 193	-1,6 %	9	1 202	59,2	20,1
Saint-Boniface	4 683	4 996	6,7 %	69	5 065	108,1	46,2
Sainte-Angèle-de-Prémont	632	612	-3,2 %	21	633	37,5	16,3
Saint-Édouard-de-Maskinongé	741	716	-3,4 %	32	748	53,4	13,4
Saint-Élie-de-Caxton	1 896	1 879	-0,9 %	185	2 064	116,7	16,1
Saint-Étienne-des-Grès	4 384	4 636	5,7 %	51	4 687	103,7	44,7
Sainte-Ursule	1 348	1 347	-0,1 %	32	1 379	67,9	19,8
Saint-Justin	1 009	996	-1,3 %	33	1 029	79,2	12,6
Saint-Léon-le-Grand	963	929	-3,5 %	4	933	75,4	12,3
Saint-Mathieu-du-Parc	1 326	1 354	2,1 %	343	1 697	216,9	6,2
Saint-Paulin	1 518	1 516	-0,1 %	33	1 549	96,6	15,7
Saint-Sévère	315	317	0,6 %	2	319	32,1	9,9
Yamachiche	2 878	2 899	0,7 %	21	2 920	106,6	27,2
MRC de Maskinongé	36 473	36 820	1,0 %	1 324	38 144	2 380,09	15,5

1- ISQ, 2021.

2- La population saisonnière est estimée à partir du sommaire du rôle d'évaluation des municipalités locales (année 2019, 2020 ou 2021), en utilisant le nombre de chalets et maisons de villégiature et en supposant 2,3 personnes par habitation (ISQ, 2018). La population saisonnière a ensuite été corrigée pour tenir compte de la durée moyenne de séjour, qui est estimée à 6 mois par année, soit 50 % du temps, et de la provenance de la clientèle en villégiature (58 % de la clientèle provenant de l'extérieur de la région (MRNF, 2006)).

3- Corresponds à la somme de la population permanente et de la population saisonnière.

4- MAMH, 2020.

5- La densité de population est calculée à partir de la population permanente 2019.

Tableau A. 3 Répartition des établissements de cinq employés et plus et des emplois par secteur d'activité dans la MRC de Maskinongé (2021)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	Établissements		Emplois ¹	
	Nombre	%	Nombre	%
Secteur primaire	23	5,9	385	3,6
Agriculture et foresterie	22	5,6	373	3,5
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	1	0,3	12	0,1
Secteur secondaire	95	24,4	4 040	37,7
Construction	29	7,4	434	4,1
Fabrication	66	16,9	3 606	33,7
Secteur tertiaire	272	69,7	6 279	58,7
Services publics	1	0,3	12	0,1
Commerce de détail	68	17,4	1 465	13,7
Commerce de gros	17	4,4	457	4,3
Transport et entreposage	22	5,6	356	3,3
Arts, spectacles et loisirs	10	2,6	120	1,1
Industrie de l'information et de la culture	1	0,3	12	0,1
Hébergement et service de restauration	49	12,8	1 209	11,3
Finance et assurance	50	2,6	206	1,9
Gestion de sociétés et d'entreprises	0	0	0	0
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	4	1,0	147	0,7
Services immobiliers et services de location et de location à bail	2	0,5	71	0,4
Services professionnels, scientifiques et techniques	9	2,3	47	2,5
Services d'enseignement	18	4,6	486	4,5
Soins de santé et assistance sociale	32	8,2	992	9,3
Administration publique	21	5,4	493	4,6
Autres services	7	1,8	84	0,8
TOTAL	390	100	10 704	100

1- Le nombre d'emplois a été estimé en utilisant une moyenne d'employés selon la grappe d'employés utilisée sur le site Internet d'Emploi-Québec.

Tiré de : Emploi-Québec, 2021.

Tableau A. 4 Répartition des établissements de cinq employés et plus selon le nombre d'employés dans la MRC de Maskinongé (2021)

NOMBRE D'EMPLOYÉS	Établissements		Emplois ¹	
	Nombre	%	Nombre	%
5 à 19 employés	287	73,6	3 444	32,2
20 à 49 employés	71	18,2	2 485	23,2
50 à 99 employés	19	4,9	1 425	13,3
100 à 199 employés	8	2,1	1 200	11,2
200 à 499 employés	4	1,0	1 400	13,1
500 à 999 employés	1	0,3	750	7,0
1000 employés et plus	0	0	0	0
TOTAL	390	100	10 704	100

1- Le nombre d'emplois a été estimé en utilisant une moyenne d'employés selon la grappe d'employés utilisée sur le site Internet d'Emploi-Québec.

Tiré de : Emploi-Québec, 2021.

Tableau A. 5 Portée des règlements municipaux en gestion des matières résiduelles dans la MRC de Maskinongé

RÈGLEMENT ET PORTÉE	MRC de Maskinongé	Charette	Louiseville	Maskinongé	Saint-Alexis-des-Monts	Saint-Barnabé	Saint-Boniface	Sainte-Angèle-de-Prémont	Saint-Édouard-de-Maskinongé	Saint-Élie-de-Caxton	Saint-Étienne-des-Grès	Sainte-Ursule	Saint-Justin	Saint-Léon-le-Grand	Saint-Mathieu-du-Parc	Saint-Paulin	Saint-Sévère	Yamachiche
Gestion des matières résiduelles	✓	✓	✓	✓	✓		✓			✓	✓		✓					✓
Collecte des ordures																		
Contenants autorisés		✓			✓		✓			✓	✓		✓					✓
Quantités excédentaires		R			R		A			A	R		R					R
Matières acceptées/refusées		✓			✓		✓			✓	✓		✓					✓
Collecte des matières recyclables																		
Contenants autorisés	✓			✓			✓						✓					✓
Quantités excédentaires	R			R			R						R					R
Matières acceptées/refusées	✓			✓									✓					✓
Participation obligatoire	✓			✓			✓						✓					✓
Fonctionnement de l'écocentre municipal					✓										✓			
Usagers admissibles					Rés.										Rés.			
Matières acceptées/refusées					✓										✓			
Tarification																		

Tableau A. 5 Portée des règlements municipaux en gestion des matières résiduelles dans la MRC de Maskinongé (suite)

RÈGLEMENT ET PORTÉE	MRC de Maskinongé	Charette	Louiseville	Maskinongé	Saint-Alexis-des-Monts	Saint-Barnabé	Saint-Boniface	Sainte-Angèle-de-Prémont	Saint-Édouard-de-Maskinongé	Saint-Élie-de-Caxton	Saint-Étienne-des-Grès	Sainte-Ursule	Saint-Justin	Saint-Léon-le-Grand	Saint-Mathieu-du-Parc	Saint-Paulin	Saint-Sévère	Yamachiche
Vidange des fosses septiques	✓												✓					
Vidange périodique obligatoire (2 ou 4 ans selon le type d'occupation)	✓												✓					
Mesure annuelle obligatoire de l'écume et des boues																		
Responsabilité du propriétaire d'effectuer la vidange													✓					
Preuve de vidange obligatoire													✓					
Mise aux normes des installations septiques																		

Légende : A = Les quantités excédentaires, à l'extérieur du contenant autorisé, sont acceptées (autres contenants, résidus verts, encombrants, etc.).

R = Les quantités excédentaires, à l'extérieur du contenant autorisé, sont refusées.

Rés. = Les usagers admissibles sont les usagers résidentiels seulement.

✓ = Mention dans le règlement

Tableau A.6 Nombre de vidanges d'installations septiques et volume recueilli dans la MRC de Maskinongé (année 2019)

MUNICIPALITÉ	Nombre de vidanges	Volume recueilli (m³)	Responsable
Charette	188	523	Énercycle
Louiseville	nd	nd	Citoyen
Maskinongé	nd	nd	Citoyen
Saint-Alexis-des-Monts	nd	nd	Citoyen
Saint-Barnabé	nd	nd	Citoyen
Saint-Boniface	833	2 427	Énercycle
Sainte-Angèle-de-Prémont	nd	nd	Citoyen
Saint-Édouard-de-Maskinongé	nd	nd	Citoyen ¹
Saint-Élie-de-Caxton	623	1 826	Énercycle
Saint-Étienne-des-Grès	683	2 065	Énercycle
Sainte-Ursule	164	525	Énercycle
Saint-Justin	nd	nd	Citoyen
Saint-Léon-de-Grand	nd	nd	Citoyen
Saint-Mathieu-du-Parc	567	1 784	Énercycle
Saint-Paulin	nd	nd	Citoyen ¹
Saint-Sévère	58	132	Énercycle
Yamachiche	nd	nd	Citoyen
MRC de Maskinongé	3 116	9 283	

1- Les citoyens (propriétaires) sont responsables de la vidange de leur fosse septique, mais la municipalité exige une preuve de vidange aux deux ans pour les résidences permanentes et aux quatre ans pour les résidences secondaires.

Tableau A. 7 Quantités annuelles de déchets résidentiels ramassés par les collectes municipales ¹

MUNICIPALITÉ	2014 (tonnes/an)	2015 (tonnes/an)	2016 (tonnes/an)	2017 (tonnes/an)	2018 (tonnes/an)	2019 (tonnes/an)
Charette	342	348	331	353	346	376
Louiseville	2 838	2 733	2 752	2 697	2 582	2 709
Maskinongé	804	793	766	810	778	817
Saint-Alexis-des-Monts	1 474	1 486	1 507	1 404	1 302	1 310
Saint-Barnabé	456	441	464	498	475	477
Saint-Boniface	1 589	1 518	1 557	1 638	1 666	1 649
Sainte-Angèle-de-Prémont	319	282	213	370	295	308
Saint-Édouard-de-Maskinongé	413	410	446	439	402	426
Saint-Élie-de-Caxton	796	801	738	847	764	771
Saint-Étienne-des-Grès	1 489	1 428	1 452	1 448	1 317	1 302
Sainte-Ursule	443	475	558	499	559	557
Saint-Justin	350	340	379	551	418	427
Saint-Léon-le-Grand	382	364	356	530	472	472
Saint-Mathieu-du-Parc	476	517	470	490	460	478
Saint-Paulin	814	741	701	676	499	537
Saint-Sévère	194	214	192	191	188	176
Yamachiche	1 111	1 103	1 035	1 074	1 018	1 076
MRC de Maskinongé	14 290	13 994	13 917	14 515	13 544	13 868

1- Les déchets des ICI admissibles à la collecte municipale sont aussi inclus.

Tiré de : MELCC, 2021.

Tableau A. 8 Quantités annuelles de déchets d'origine ICI ramassés par les collectes privées

MUNICIPALITÉ	2014 (tonnes/an)	2015 (tonnes/an)	2016 (tonnes/an)	2017 (tonnes/an)	2018 (tonnes/an)	2019 (tonnes/an)
Charette	19	10	6	40	13	10
Louiseville	2 635	2 853	2 778	2 771	2 824	2 973
Maskinongé	511	509	444	579	449	392
Saint-Alexis-des-Monts	2	22	2	14	2	2
Saint-Barnabé	89	32	4	21	20	53
Saint-Boniface	251	234	210	175	101	27
Sainte-Angèle-de-Prémont	0	32	0	0	17	39
Saint-Édouard-de-Maskinongé	80	91	79	83	85	54
Saint-Élie-de-Caxton	2	1	10	3	0	15
Saint-Étienne-des-Grès	1 766	1 196	1 002	891	1 262	1 460
Sainte-Ursule	38	3	5	0	23	0
Saint-Justin	1	0	13	1	0	0
Saint-Léon-le-Grand	0	0	1	0	0	0
Saint-Mathieu-du-Parc	33	22	20	87	161	101
Saint-Paulin	4	0	4	1	11	3
Saint-Sévère	7	5	0	1	0	0
Yamachiche	1 216	1 360	1 653	2 151	2 887	2 520
MRC de Maskinongé	6 654	6 568	6 231	6 818	7 855	7 649

Tiré de : MELCC, 2021.

Tableau A. 9 Quantités annuelles de matières recyclables ramassées par les collectes d'Énercycle^{1,2,3}

MUNICIPALITÉ	2014 (tonnes/an)	2015 (tonnes/an)	2016 (tonnes/an)	2017 (tonnes/an)	2018 (tonnes/an)	2019 (tonnes/an)
Charette	102	97	95	95	97	90
Louiseville	747	706	694	698	697	667
Maskinongé	174	177	167	166	175	167
Saint-Alexis-des-Monts	307	290	285	280	278	275
Saint-Barnabé	124	116	114	114	115	112
Saint-Boniface	465	447	440	448	451	458
Sainte-Angèle-de-Prémont	64	59	58	56	58	57
Saint-Édouard-de-Maskinongé	79	74	73	74	73	68
Saint-Élie-de-Caxton	201	191	187	188	188	173
Saint-Étienne-des-Grès	444	430	423	430	433	428
Sainte-Ursule	140	133	131	130	130	124
Saint-Justin	106	98	96	98	97	90
Saint-Léon-le-Grand	101	96	95	93	93	89
Saint-Mathieu-du-Parc	141	136	134	135	136	124
Saint-Paulin	155	146	144	143	141	140
Saint-Sévère	31	31	30	29	30	30
Yamachiche	290	274	270	267	269	268
MRC de Maskinongé	3 671	3 501	3 436	3 444	3 461	3 360

- 1- La municipalité de Maskinongé n'est pas assujettie à la compétence déclarée de la MRC et, par conséquent, n'est pas desservie par Énercycle. Dans ce cas, les données ont été fournies par la municipalité.
- 2- Énercycle dessert l'ensemble du secteur résidentiel et une partie des ICI.
- 3- Les données par municipalité sont le résultat d'une redistribution, au prorata de la population de chacune, de la quantité totale de matières recyclables récupérées par les services d'Énercycle.

Tiré de : Données fournies par Énercycle.

Tableau A. 10 Quantités annuelles de matières gérées dans les deux écocentres d'Énercycle présents sur le territoire de la MRC de Maskinongé¹

RÉSIDU	Écocentre de Louiseville (tonnes/an)						Écocentre de Saint-Étienne-des-Grès (tonnes/an)					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Matières recyclables ²	13	-	-	-	-	-	40	-	-	-	-	-
Résidus verts ³	0	88	44	82	90	72	0	88	58	83	80	74
Encombrants	29	159	146	169	243	182	103	209	156	197	346	268
Métalliques	29	40	59	77	58	75	103	78	73	108	141	122
Non-métalliques	-	119	87	91	185	107	-	131	83	88	205	146
CRD	542	627	665	739	595	665	992	974	885	1 055	1 056	1 454
Agrégats	125	159	132	137	77	113	193	234	197	198	202	197
Bois	304	344	408	471	400	449	682	588	547	671	710	1 142
Bardeaux d'asphalte	113	124	126	131	119	103	117	152	141	187	144	115
RDD ⁴	66	16	36	22	15	61	28	26	34	30	21	64
Pneus	12	15	16	19	23	25	15	28	21	33	26	27
Résidus éliminés ⁵	274	341	287	343	354	354	448	813	674	765	842	822
TOTAL – géré	937	1 246	1 195	1 374	1 321	1 359	1 625	2 138	1 829	2 163	2 371	2 708
TOTAL – valorisé	663	905	908	1 031	966	1 005	1 177	1 325	1 154	1 398	1 529	1 887
	71 %	73 %	76 %	75 %	73 %	74 %	72 %	62 %	63 %	65 %	65 %	70 %

1- Le réseau d'écocentres (six au total) d'Énercycle est accessible à tous les citoyens des municipalités membres d'Énercycle. Toutefois, aux fins de l'inventaire, il a été considéré que les citoyens de la MRC de Maskinongé n'ont utilisé que les écocentres sur le territoire de la MRC de Maskinongé (écocentres de Louiseville et de Saint-Étienne-des-Grès), et que les matières gérées aux écocentres de Louiseville et de Saint-Étienne-des-Grès y ont été apportées exclusivement par les citoyens de la MRC de Maskinongé.

2- Les matières recyclables reçues aux écocentres sont comptabilisées dans la collecte des matières recyclables depuis 2015.

3- La quantité récupérée est sous-estimée, car des branches sont récupérées, mais elles sont mélangées au bois (résidus de CRD) et leur proportion n'est pas connue.

4- Les RDD comprennent les produits d'usage courant (peintures, solvants, huiles, produits d'entretien et nettoyants, produits chimiques pour piscine, etc.), batteries, bonbonnes de propane et résidus des technologies de l'information et des communications (TIC) (ordinateurs, écrans, téléviseurs, imprimantes, etc.).

5- Par hypothèse, il est considéré que 50 % des résidus éliminés sont des CRD non valorisés et 50 % des encombrants non-métalliques non valorisés.

Tiré de : Données fournies par Énercycle.

Tableau A. 11 Inventaire 2019 des résidus du secteur résidentiel de la MRC de Maskinongé

RÉSIDU		Récupération (tonnes)		Élimination (tonnes)		Génération (tonnes)		Taux de récupération	
Matières recyclables		3 039		2 572		5 611		54 %	
Matières organiques	Résidus verts et alimentaires	7 871	468	7 015	7 015	14 886	7 483	53 %	6 %
	Boues municipales		7 402		0		7 402		100 %
Encombrants		433		1 667		2 101		21 %	
RDD		156		19		175		89 %	
Rejets et résidus ultimes		0		620		620		s.o.	
TOTAL		11 499		11 893		23 392		49 %	

Tableau A. 12 Inventaire 2019 des résidus du secteur des ICI de la MRC de Maskinongé

RÉSIDU		Récupération (tonnes)		Élimination (tonnes)		Génération (tonnes)		Taux de récupération	
Matières recyclables		1 187		3 598		4 785		25 %	
Matières organiques	Résidus agroalimentaires	16 223	16 223	2 772	139	18 995	16 362	85 %	99 %
	Autres résidus organiques ICI		0		2 633		2 633		0 %
Rejets et résidus ultimes		0		536		536		s.o.	
TOTAL		17 410		6 906		24 316		72 %	

Tableau A. 13 Inventaire 2019 des résidus du secteur de la CRD de la MRC de Maskinongé

RÉSIDU	Récupération (tonnes)		Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
	Résidentiel	ICI			
Agrégats	421	2 560	450	3 431	87 %
Bois de construction	1 613	432	2 141	4 186	49 %
Gypse	0	51	367	418	12 %
Bardeaux d'asphalte	270	289	438	997	56 %
Non-agrégats – Autres	0	0	379	379	0 %
TOTAL	2 304	3 332	3 775	9 411	60 %

Tableau A. 14 Inventaire 2019 des matières résiduelles générées, par matière, de la MRC de Maskinongé

RÉSIDU	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
Matières recyclables	4 226	6 170	10 396	41 %
Matières organiques	24 093	9 787	33 881	71 %
Résidus de CRD	5 636	3 775	9 411	60 %
Encombrants	433	1 667	2 101	21 %
RDD	156	19	175	89 %
Rejets et résidus ultimes	0	1 156	1 156	s.o.
TOTAL	34 544	22 574	57 119	60 %

À noter : En ce qui concerne le taux global de récupération des matières organiques, estimé à 71 %, celui-ci diminue à 45 % lorsque sont exclus les résidus agroalimentaires et chute à 5 % lorsque sont exclus les résidus agroalimentaires et les boues municipales.

Tableau A. 15 Inventaire 2019 des matières résiduelles générées, par générateur, de la MRC de Maskinongé

GÉNÉRATEUR	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
Secteur résidentiel	11 499	11 893	23 392	49 %
Secteur des ICI	17 410	6 906	24 316	72 %
Secteur de la CRD	5 636	3 775	9 411	60 %
TOTAL	34 544	22 574	57 119	60 %

ANNEXE B

Informations détaillées sur les municipalités de la MRC de Mékinac



Carte B. 1 Municipalités locales de la MRC de Mékinac

Tableau B. 1 Superficie des municipalités locales de la MRC de Mékinac

Municipalité	Superficie du territoire municipalisé¹ (km²)	Superficie du territoire non organisé¹ (km²)
Grandes-Piles	114,46	S.O.
Hérouxville	52,60	S.O.
Lac-aux-Sables	268,51	S.O.
Notre-Dame-de-Montauban	163,10	S.O.
Saint-Adelphe	136,96	S.O.
Sainte-Thècle	210,95	S.O.
Saint-Roch-de-Mékinac	140,12	S.O.
Saint-Séverin	62,03	S.O.
Saint-Tite	91,43	S.O.
Trois-Rives	595,78	S.O.
Lac-Boulé	0,00	22,98
Lac-Masketsi	0,00	204,46
Lac-Normand	0,00	2 022,61
Rivière-de-la-Savane	0,00	1 077,98
MRC de Mékinac	1 835,94	3 328,03

1- MAMH, 2020.

Tableau B. 2 Répartition de la population par municipalité locale de la MRC de Mékinac

	Population 2014 ¹	Population 2 019 ¹	Variation quinquennale 2014-2019	Population saisonnière ²	Population équivalente ³	Superficie (km ²) ⁴	Densité de population (hab./km ²) ⁵
Grandes-Piles	392	444	13,3 %	61	505	114,46	3,9
Hérouxville	1 274	1 310	2,8 %	42	1 352	52,60	24,9
Lac-aux-Sables	1 318	1 282	-2,7 %	327	1 609	268,51	4,8
Notre-Dame-de-Montauban	791	738	-6,7 %	233	971	163,10	4,5
Saint-Adelphe	931	947	1,7 %	73	1 020	136,96	6,9
Sainte-Thècle	2 470	2 425	-1,8 %	221	2 646	210,95	11,5
Saint-Roch-de-Mékinac	330	305	-7,6 %	97	402	140,12	2,2
Saint-Séverin	857	836	-2,5 %	3	839	62,03	13,5
Saint-Tite	3 774	3 695	-2,1 %	173	3 868	91,43	40,4
Trois-Rives	420	391	-6,9 %	289	680	595,78	0,7
Lac-Boulé	0	0	s.o.			22,98	0,0
Lac-Masketsi	0	0	s.o.	546	551	204,46	0,0
Lac-Normand	5	5	0,0 %			2 022,61	0,0
Rivière-de-la-Savane	0	0	s.o.			1 077,98	0,0
MRC de Mékinac	12 562	12 378	-1,5 %	2 065	14 443	5 163,97	2,4

1- ISQ, 2021.

2- La population saisonnière est estimée à partir du sommaire du rôle d'évaluation des municipalités locales (année 2019, 2020 ou 2021), en utilisant le nombre de chalets et maisons de villégiature et en supposant 2,3 personnes par habitation (ISQ, 2018). La population saisonnière a ensuite été corrigée pour tenir compte de la durée moyenne de séjour, qui est estimée à 6 mois par année, soit 50 % du temps, et de la provenance de la clientèle en villégiature (58 % de la clientèle provenant de l'extérieur de la région (MRNF, 2006)).

3- Corresponds à la somme de la population permanente et de la population saisonnière.

4- MAMH, 2020.

5- La densité de population est calculée à partir de la population permanente 2019.

Tableau B. 3 Répartition des établissements de cinq employés et plus et des emplois par secteur d'activité dans la MRC de Mékinac (2021)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	Établissements		Emplois ¹	
	Nombre	%	Nombre	%
Secteur primaire	11	7,6	155	4,8
Agriculture et foresterie	11	7,6	155	4,8
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	0	0	0	0
Secteur secondaire	25	17,2	1 080	33,7
Construction	11	7,6	241	7,5
Fabrication	14	9,7	839	26,2
Secteur tertiaire	109	75,2	1 968	61,4
Services publics	0	0	0	0
Commerce de détail	24	16,6	443	13,8
Commerce de gros	1	0,7	12	0,4
Transport et entreposage	7	4,8	107	3,3
Arts, spectacles et loisirs	6	4,1	118	3,7
Industrie de l'information et de la culture	0	0	0	0
Hébergement et service de restauration	22	15,2	333	10,4
Finance et assurance	5	3,4	83	2,6
Gestion de sociétés et d'entreprises	0	0	0	0
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	1	0,7	12	0,4
Services immobiliers et services de location et de location à bail	1	0,7	12	0,4
Services professionnels, scientifiques et techniques	3	2,1	36	1,1
Services d'enseignement	7	4,8	193	6,0
Soins de santé et assistance sociale	16	11,0	381	11,9
Administration publique	10	6,9	166	5,2
Autres services	6	4,1	72	2,2
TOTAL	145	100	3 203	100

1- Le nombre d'emplois a été estimé en utilisant une moyenne d'employés selon la grappe d'employés utilisée sur le site Internet d'Emploi-Québec.

Tiré de : Emploi-Québec, 2021.

Tableau B. 4 Répartition des établissements de cinq employés et plus selon le nombre d'employés dans la MRC de Mékinac (2021)

NOMBRE D'EMPLOYÉS	Établissements		Emplois ¹	
	Nombre	%	Nombre	%
5 à 19 employés	114	78,6	1 368	42,7
20 à 49 employés	21	14,5	735	22,9
50 à 99 employés	8	5,5	600	18,7
100 à 199 employés	1	0,7	150	4,7
200 à 499 employés	1	0,7	350	10,9
500 à 999 employés	0	0	0	0
1000 employés et plus	0	0	0	0
TOTAL	145	100	3 203	100

1- Le nombre d'emplois a été estimé en utilisant une moyenne d'employés selon la grappe d'employés utilisée sur le site Internet d'Emploi-Québec.

Tiré de : Emploi-Québec, 2021.

Tableau B. 5 Portée des règlements municipaux en gestion des matières résiduelles dans la MRC de Mékinac

RÈGLEMENT ET PORTÉE	MRC de Mékinac	Grandes-Piles	Hérouxville	Lac-aux-Sables	Notre-Dame-de-Montauban	Saint-Adelphe	Sainte-Thècle	Saint-Roch-de-Mékinac	Saint-Séverin	Saint-Tite	Trois-Rives	TNO (Lac-Boulé, Lac-Masketsi, Lac-Normand, Rivière-de-la-Savane)
Gestion des matières résiduelles	✓	✓	✓					✓	✓		✓	
Collecte des ordures												
Contenants autorisés		✓	✓	✓				✓	✓		✓	
Quantités excédentaires		R		R				✓				
Matières acceptées/refusées		✓		✓				✓	✓			
Collecte des matières recyclables												
Contenants autorisés	✓	✓	✓	✓					✓		✓	
Quantités excédentaires	R	R										
Matières acceptées/refusées	✓	✓							✓			
Participation obligatoire	✓	✓							✓			
Vidange des fosses septiques	✓											
Vidange périodique obligatoire (2 ou 4 ans selon le type d'occupation)	✓											
Mesure annuelle obligatoire de l'écume et des boues												
Responsabilité du propriétaire d'effectuer la vidange												
Preuve de vidange obligatoire												
Mise aux normes des installations septiques												

Légende : R = Les quantités excédentaires, à l'extérieur du contenant autorisé, sont refusées.

✓ = Mention dans le règlement

Tableau B. 6 Nombre de vidanges d'installations septiques et volume recueilli dans la MRC de Mékinac (année 2019)

MUNICIPALITÉ	Nombre de vidanges	Volume recueilli (m³)	Responsable
Grandes-Piles	103	321	Énercycle
Hérouxville	140	506	Énercycle
Lac-aux-Sables	346	1 101	Énercycle
Notre-Dame-de-Montauban	332	1 041	Énercycle
Saint-Adelphe	166	473	Énercycle
Sainte-Thècle	298	906	Énercycle
Saint-Roch-de-Mékinac	156	473	Énercycle
Saint-Séverin	91	292	Énercycle
Saint-Tite	443	1 423	Énercycle
Trois-Rives	236	807	Énercycle
TNO 5	25	74	Énercycle
MRC de Mékinac	2 336	7 416	

Tableau B. 7 Quantités annuelles de déchets résidentiels ramassés par les collectes municipales ¹

MUNICIPALITÉ	2014 (tonnes/an)	2015 (tonnes/an)	2016 (tonnes/an)	2017 (tonnes/an)	2018 (tonnes/an)	2019 (tonnes/an)
Grandes-Piles	176	174	180	166	184	180
Hérouxville	467	477	429	448	451	451
Lac-aux-Sables	717	746	690	696	717	721
Notre-Dame-de-Montauban	67	231	132	150	170	166
Saint-Adelphe	318	347	296	281	340	369
Sainte-Thècle	968	979	908	914	914	928
Saint-Roch-de-Mékinac	223	162	138	147	147	142
Saint-Séverin	304	329	288	263	278	284
Saint-Tite	2 333	2 072	2 031	2 272	1 799	1 285
Trois-Rives	516	363	347	361	408	405
MRC de Mékinac	6 089	5 880	5 439	5 698	5 408	4 931

1- Les déchets des ICI admissibles à la collecte municipale sont aussi inclus.

Tiré de : MELCC, 2021.

Tableau B. 8 Quantités annuelles de déchets d'origine ICI ramassés par les collectes privées

MUNICIPALITÉ	2014 (tonnes/an)	2015 (tonnes/an)	2016 (tonnes/an)	2017 (tonnes/an)	2018 (tonnes/an)	2019 (tonnes/an)
Grandes-Piles	1	0	0	0	1	0
Hérouxville	0	0	0	24	2	0
Lac-aux-Sables	28	13	3	5	19	3
Notre-Dame-de-Montauban	232	42	285	274	269	267
Saint-Adelphe	26	0	0	0	5	1
Sainte-Thècle	2	0	1	0	0	0
Saint-Roch-de-Mékinac	19	11	4	5	3	0
Saint-Séverin	0	5	308	0	0	0
Saint-Tite	126	270	52	101	374	775
Trois-Rives	4	0	0	17	15	4
MRC de Mékinac	438	341	653	426	688	1 050

Tiré de : MELCC, 2021.

Tableau B. 9 Quantités annuelles de matières recyclables ramassées par les collectes d'Énercycle ^{1,2,3}

MUNICIPALITÉ	2014 (tonnes/an)	2015 (tonnes/an)	2016 (tonnes/an)	2017 (tonnes/an)	2018 (tonnes/an)	2019 (tonnes/an)
Grandes-Piles	39	38	37	38	38	41
Hérouxville	132	126	124	126	125	121
Lac-aux-Sables	134	126	124	124	122	119
Notre-Dame-de-Montauban	74	nd	nd	nd	nd	nd
Saint-Adelphe	93	88	87	87	86	88
Sainte-Thècle	253	240	236	239	230	224
Saint-Roch-de-Mékinac	38	37	37	35	35	28
Saint-Séverin	87	81	79	81	80	80
Saint-Tite	390	364	358	360	358	345
Trois-Rives	47	44	43	45	43	37
MRC de Mékinac	1 213	1 144	1 125	1 135	1 117	1 083

1- Énercycle dessert l'ensemble du secteur résidentiel et une partie des ICI.

2- Les données par municipalité sont le résultat d'une redistribution, au prorata de la population de chacune, de la quantité totale de matières recyclables récupérées par les services d'Énercycle.

3- Excluant les matières recyclables de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban (données non disponibles).

Tiré de : Données fournies par Énercycle.

Tableau B. 10 Quantités annuelles de matières gérées dans les écocentres municipaux sur le territoire de la MRC de Mékinac

	2014 (t/an)	2015 (t/an)	2016 (t/an)	2017 (t/an)	2018 (t/an)	2019 (t/an)
Matières recyclables ¹	-	-	-	-	-	-
Résidus verts ²	109	nd ⁵	nd ⁵	-	-	-
Encombrants	153	nd ⁵	nd ⁵	84	82	105
Métalliques	153	nd ⁵	nd ⁵	84	82	105
Non-métalliques	-	-	-	-	-	-
CRD	312	nd ⁵	nd ⁵	693	720	599
Agrégats	83	nd ⁵	nd ⁵	149	184	101
Bois	153	nd ⁵	nd ⁵	408	425	354
Bardeaux d'asphalte	76	nd ⁵	nd ⁵	135	111	143
RDD ³	11	nd ⁵	nd ⁵	13	3	14
Pneus	0	nd ⁵	nd ⁵	-	-	-
Résidus éliminés ⁴	528	429	429	475	449	502
TOTAL – géré	1 113	nd ⁵	nd ⁵	1 265	1 255	1 220
TOTAL – valorisé	585	nd ⁵	nd ⁵	790	805	718
	53 %	nd ⁵	nd ⁵	62 %	64 %	59 %

1- Les matières recyclables reçues aux écocentres sont comptabilisées dans la collecte des matières recyclables depuis 2015.

2- La quantité récupérée est sous-estimée, car des branches sont récupérées, mais elles sont mélangées au bois (résidus de CRD) et leur proportion n'est pas connue.

3- Les RDD comprennent les produits d'usage courant (peintures, solvants, huiles, produits d'entretien et nettoyants, produits chimiques pour piscine, etc.), batteries, bonbonnes de propane et résidus des technologies de l'information et des communications (TIC) (ordinateurs, écrans, téléviseurs, imprimantes, etc.).

4- Par hypothèse, il est considéré que 50 % des résidus éliminés sont des CRD non valorisés et 50 % des encombrants non-métalliques non valorisés.

5- Pour les années 2015 et 2016, les quantités spécifiques aux écocentres municipaux sur le territoire de la MRC de Mékinac ne sont pas disponibles (elles sont incluses dans les quantités 2015 et 2016 des six écocentres d'Énergycycle).

Tiré de : Données fournies par Énergycycle.

Tableau B. 11 Inventaire 2019 des résidus du secteur résidentiel de la MRC de Mékinac

RÉSIDU		Récupération (tonnes)		Élimination (tonnes)		Génération (tonnes)		Taux de récupération	
Matières recyclables		948		883		1 831		52 %	
Matières organiques	Résidus verts et alimentaires	400	236	2 558	2 558	2 958	2 794	14 %	8 %
	Boues municipales		164		0		164		100 %
Encombrants		73 ¹		596		669		11 %	
RDD		19		6		26		75 %	
Rejets et résidus ultimes		0		201		201		s.o.	
TOTAL		1 440		4 244		5 685		25 %	

1- Les encombrants non métalliques en provenance des écocentres de Mékinac sont inclus dans le tonnage des autres écocentres, car il n'était pas possible d'établir la répartition pour ce territoire.

Tableau B. 12 Inventaire 2019 des résidus du secteur des ICI de la MRC de Mékinac

RÉSIDU		Récupération (tonnes)		Élimination (tonnes)		Génération (tonnes)		Taux de récupération
Matières recyclables		426		1 032		1 458		29 %
Matières organiques	Résidus agroalimentaires	960	960	792	19	1 752	980	98 %
	Autres résidus organiques ICI		0		772		772	0 %
Rejets et résidus ultimes		0		172		172		s.o.
TOTAL		1 386		1 996		3 382		41 %

Tableau B. 13 Inventaire 2019 des résidus du secteur de la CRD de la MRC de Mékinac

RÉSIDU	Récupération (tonnes)		Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
	Résidentiel	ICI			
Agrégats	135	780	163	1 078	85 %
Bois de construction	377	322	777	1 476	47 %
Gypse	0	17	133	150	11 %
Bardeaux d'asphalte	143	45	159	347	54 %
Non-agrégats – Autres	0	0	137	137	0 %
TOTAL	655	1 164	1 369	3 187	57 %

Tableau B. 14 Inventaire 2019 des matières résiduelles générées, par matière, de la MRC de Mékinac

RÉSIDU	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
Matières recyclables	1 374	1 915	3 289	42 %
Matières organiques	1 361	3 350	4 710	29 %
Résidus de CRD	1 818	1 369	3 187	57 %
Encombrants	73	596	669	11 %
RDD	19	6	26	75 %
Rejets et résidus ultimes	0	373	373	s.o.
TOTAL	4 645	7 609	12 254	38 %

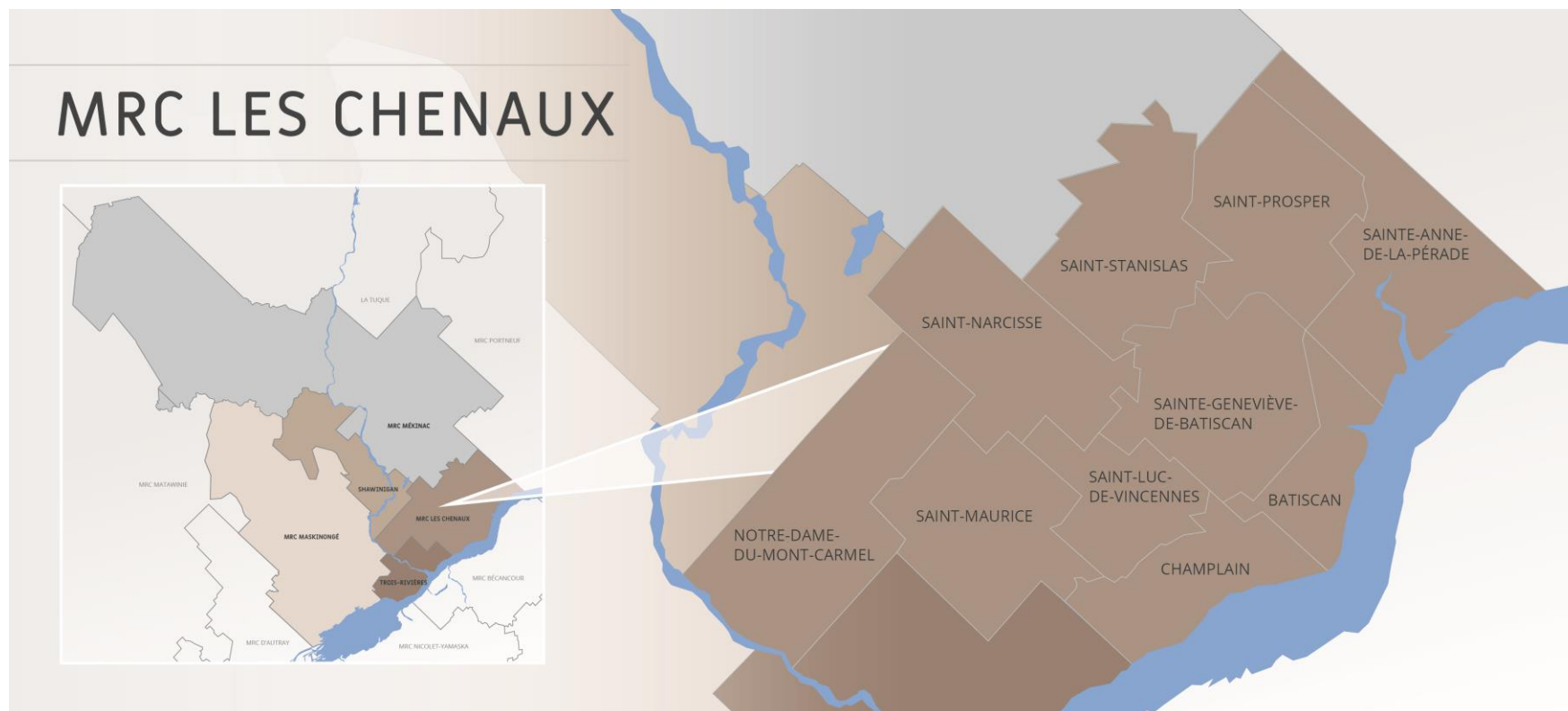
À noter : En ce qui concerne le taux global de récupération des matières organiques, estimé à 29 %, celui-ci diminue à 11 % lorsque sont exclus les résidus agroalimentaires et chute à 7 % lorsque sont exclus les résidus agroalimentaires et les boues municipales.

Tableau B. 15 Inventaire 2019 des matières résiduelles générées, par générateur, de la MRC de Mékinac

GÉNÉRATEUR	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
Secteur résidentiel	1 440	4 244	5 685	25 %
Secteur des ICI	1 386	1 996	3 382	41 %
Secteur de la CRD	1 818	1 369	3 187	57 %
TOTAL	4 645	7 609	12 254	38 %

ANNEXE C

Informations détaillées sur les municipalités de la MRC des Chenaux



Carte C. 1 Municipalités locales de la MRC des Chenaux

Tableau C. 1 Superficie des municipalités locales de la MRC des Chenaux

Municipalité	Superficie du territoire municipalisé¹ (km²)	Superficie du territoire non organisé¹ (km²)
Batiscan	43,22	S.O.
Champlain	57,65	S.O.
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	128,77	S.O.
Sainte-Anne-de-la-Pérade	109,74	S.O.
Sainte-Genève-de-Batiscan	97,54	S.O.
Saint-Luc-de-Vincennes	54,31	S.O.
Saint-Maurice	90,99	S.O.
Saint-Narcisse	106,53	S.O.
Saint-Prosper-de-Champlain	92,74	S.O.
Saint-Stanislas	89,44	S.O.
MRC des Chenaux	870,93	S.O.

1- MAMH, 2020.

Tableau C. 2 Répartition de la population par municipalité locale de la MRC des Chenaux

	Population 2014 ¹	Population 2 019 ¹	Variation quinquennale 2014-2019	Population saisonnière ²	Population équivalente ³	Superficie (km²) ⁴	Densité de population (hab./km²) ⁵
Batiscan	949	924	-2,6 %	30	954	43,22	21,4
Champlain	1 732	1 911	10,3 %	39	1 950	57,65	33,1
Notre-Dame-du- Mont-Carmel	5 730	5 951	3,9 %	68	6 019	128,77	46,2
Sainte-Anne-de-la- Pérade	2 041	2 029	-0,6 %	55	2 084	109,74	18,5
Sainte-Geneviève- de-Batiscan	1 011	1 008	-0,3 %	37	1 045	97,54	10,3
Saint-Luc-de- Vincennes	575	553	-3,8 %	9	562	54,31	10,2
Saint-Maurice	3 107	3 386	9,0 %	22	3 408	90,99	37,2
Saint-Narcisse	1 823	1 815	-0,4 %	7	1 822	106,53	17,0
Saint-Prosper-de- Champlain	530	535	0,9 %	12	547	92,74	5,8
Saint-Stanislas	1 009	1 006	-0,3 %	23	1 029	89,44	11,2
MRC des Chenaux	18 507	19 118	3,3 %	302	19 420	870,93	22,0

1- ISQ, 2021.

2- La population saisonnière est estimée à partir du sommaire du rôle d'évaluation des municipalités locales (année 2019, 2020 ou 2021), en utilisant le nombre de chalets et maisons de villégiature et en supposant 2,3 personnes par habitation (ISQ, 2018). La population saisonnière a ensuite été corrigée pour tenir compte de la durée moyenne de séjour, qui est estimée à 6 mois par année, soit 50 % du temps, et de la provenance de la clientèle en villégiature (58 % de la clientèle provenant de l'extérieur de la région (MRNF, 2006)).

3- Corresponds à la somme de la population permanente et de la population saisonnière.

4- MAMH, 2020.

5- La densité de population est calculée à partir de la population permanente 2019.

Tableau C. 3 Répartition des établissements de cinq employés et plus et des emplois par secteur d'activité dans la MRC des Chenaux (2021)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	Établissements		Emplois ¹	
	Nombre	%	Nombre	%
Secteur primaire	20	11,8	286	7,4
Agriculture et foresterie	20	11,8	286	7,4
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	0	0	0	0
Secteur secondaire	44	25,9	1 515	39,4
Construction	16	9,4	393	10,2
Fabrication	28	16,5	1 122	29,2
Secteur tertiaire	106	62,4	2 047	53,2
Services publics	1	0,6	35	0,9
Commerce de détail	20	11,8	332	8,6
Commerce de gros	9	5,3	131	3,4
Transport et entreposage	7	4,1	153	4,0
Arts, spectacles et loisirs	3	1,8	36	0,9
Industrie de l'information et de la culture	0	0	0	0
Hébergement et service de restauration	13	7,6	179	4,7
Finance et assurance	3	1,8	82	2,1
Gestion de sociétés et d'entreprises	0	0	0	0
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	4	2,4	48	1,2
Services immobiliers et services de location et de location à bail	5	2,9	60	1,6
Services professionnels, scientifiques et techniques	1	0,6	12	0,3
Services d'enseignement	7	4,1	279	7,3
Soins de santé et assistance sociale	17	10,0	416	10,8
Administration publique	13	7,6	248	6,4
Autres services	3	1,8	36	0,9
TOTAL	170	100	3 848	100

1- Le nombre d'emplois a été estimé en utilisant une moyenne d'employés selon la grappe d'employés utilisée sur le site Internet d'Emploi-Québec.

Tiré de : Emploi-Québec, 2021.

Tableau C. 4 Répartition des établissements de cinq employés et plus selon le nombre d'employés dans la MRC des Chenaux (2021)

NOMBRE D'EMPLOYÉS	Établissements		Emplois ¹	
	Nombre	%	Nombre	%
5 à 19 employés	129	75,9	1 548	40,2
20 à 49 employés	30	17,6	1 050	27,3
50 à 99 employés	8	4,7	600	15,6
100 à 199 employés	2	1,2	300	7,8
200 à 499 employés	1	0,6	350	9,1
500 à 999 employés	0	0	0	0
1000 employés et plus	0	0	0	0
TOTAL	170	100	3 848	100

1- Le nombre d'emplois a été estimé en utilisant une moyenne d'employés selon la grappe d'employés utilisée sur le site Internet d'Emploi-Québec.

Tiré de : Emploi-Québec, 2021.

Tableau C. 5 Portée des règlements municipaux en gestion des matières résiduelles dans la MRC des Chenaux

RÈGLEMENT ET PORTÉE	MRC des Chenaux	Batiscan	Champlain	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Sainte-Anne-de-la-Pérade	Sainte-Genève-de-Batiscan	Saint-Luc-de-Vincennes	Saint-Maurice	Saint-Narcisse	Saint-Prosper-de-Champlain	Saint-Stanislas
Gestion des matières résiduelles	✓			✓							
Collecte des ordures											
Contenants autorisés	✓			✓							
Quantités excédentaires	R			✓							
Matières acceptées/refusées	✓			✓							
Collecte des matières recyclables											
Contenants autorisés											
Quantités excédentaires											
Matières acceptées/refusées											
Participation obligatoire											
Fonctionnement de l'écocentre municipal				✓							
Usagers admissibles				Rés.							
Matières acceptées/refusées				✓							
Tarification											

Tableau C. 5 Portée des règlements municipaux en gestion des matières résiduelles dans la MRC des Chenaux (suite)

RÈGLEMENT ET PORTÉE	MRC des Chenaux	Batiscan	Champlain	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Sainte-Anne-de-la-Pérade	Sainte-Genève-de-Batiscan	Saint-Luc-de-Vincennes	Saint-Maurice	Saint-Narcisse	Saint-Prosper-de-Champlain	Saint-Stanislas
Vidange des fosses septiques	✓					✓			✓		
Vidange périodique obligatoire (2 ou 4 ans selon le type d'occupation)	✓										
Mesure annuelle obligatoire de l'écume et des boues											
Responsabilité du propriétaire d'effectuer la vidange											
Preuve de vidange obligatoire											
Mise aux normes des installations septiques						✓			✓		

Légende : R = Les quantités excédentaires, à l'extérieur du contenant autorisé, sont refusées.

Rés. = Les usagers admissibles sont les usagers résidentiels seulement.

✓ = Mention dans le règlement

Tableau C. 6 Nombre de vidanges d'installations septiques et volume recueilli dans la MRC des Chenaux (année 2019)

MUNICIPALITÉ	Nombre de vidanges	Volume recueilli (m³)	Responsable
Batiscan	nd	nd	Citoyen
Champlain	nd	nd	Citoyen
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	1 339	3 968	Énercycle
Sainte-Anne-de-la-Pérade	209	622	Énercycle
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	72	209	Énercycle
Saint-Luc-de-Vincennes	nd	nd	Citoyen
Saint-Maurice	nd	nd	Citoyen
Saint-Narcisse	nd	nd	Citoyen ¹
Saint-Prosper-de-Champlain	63	204	Énercycle
Saint-Stanislas	127	420	Énercycle
MRC des Chenaux	1 810	5 424	

1- En 2020, la municipalité de Saint-Narcisse a délégué à Énercycle la responsabilité de la gestion des boues de fosses septiques (compétence 4).

Tableau C. 7 Quantités annuelles de déchets résidentiels ramassés par les collectes municipales ¹

MUNICIPALITÉ	2014 (tonnes/an)	2015 (tonnes/an)	2016 (tonnes/an)	2017 (tonnes/an)	2018 (tonnes/an)	2019 (tonnes/an)
Batiscan	373	369	440	360	339	342
Champlain	680	674	671	596	624	599
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	2 048	1 961	2 039	2 103	2 179	2 158
Sainte-Anne-de-la-Pérade	910	1 069	1 003	671	656	645
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	480	494	469	375	340	355
Saint-Luc-de-Vincennes	212	203	192	214	189	200
Saint-Maurice	1 103	1 143	1 112	1 145	1 086	1 173
Saint-Narcisse	593	590	605	564	517	547
Saint-Prosper	221	228	241	212	241	239
Saint-Stanislas	466	477	465	380	343	354
MRC des Chenaux	7 086	7 208	7 237	6 620	6 514	6 612

1- Les déchets des ICI admissibles à la collecte municipale sont aussi inclus.

Tiré de : MELCC, 2021.

Tableau C. 8 Quantités annuelles de déchets d'origine ICI ramassés par les collectes privées

MUNICIPALITÉ	2014 (tonnes/an)	2015 (tonnes/an)	2016 (tonnes/an)	2017 (tonnes/an)	2018 (tonnes/an)	2019 (tonnes/an)
Batiscan	2	3	37	10	5	17
Champlain	36	55	34	4	12	55
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	0	61	5	1	0	16
Sainte-Anne-de-la-Pérade	157	49	52	136	334	454
Sainte-Genève-de-Batiscan	1	8	1	159	86	46
Saint-Luc-de-Vincennes	2	2	388	6	1	14
Saint-Maurice	15	53	26	40	3	3
Saint-Narcisse	423	379	439	472	378	362
Saint-Prosper	1	4	1	0	0	1
Saint-Stanislas	26	15	1	22	13	53
MRC des Chenaux	663	629	984	850	832	1 021

Tiré de : MELCC, 2021.

Tableau C. 9 Quantités annuelles de matières recyclables ramassées par les collectes d'Énercycle ^{1,2}

MUNICIPALITÉ	2014 (tonnes/an)	2015 (tonnes/an)	2016 (tonnes/an)	2017 (tonnes/an)	2018 (tonnes/an)	2019 (tonnes/an)
Batiscan	98	90	89	88	85	85
Champlain	178	173	170	169	168	165
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	578	556	547	543	542	547
Sainte-Anne-de-la-Pérade	210	200	197	196	196	188
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	105	100	98	99	97	93
Saint-Luc-de-Vincennes	63	61	60	59	57	50
Saint-Maurice	313	310	305	312	318	319
Saint-Narcisse	186	178	175	175	174	170
Saint-Prosper	54	51	50	50	50	51
Saint-Stanislas	103	98	97	97	96	97
MRC des Chenaux	1 888	1 817	1 788	1 788	1 783	1 765

1- Énercycle dessert l'ensemble du secteur résidentiel et une partie des ICI.

2- Les données par municipalité sont le résultat d'une redistribution, au prorata de la population de chacune, de la quantité totale de matières recyclables récupérées par les services d'Énercycle.

Tiré de : Données fournies par Énercycle.

Tableau C. 10 Quantités annuelles de matières gérées dans l'écocentre d'Énercycle présent sur le territoire de la MRC des Chenaux ¹

RÉSIDU	Écocentre de Champlain (tonnes/an)					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Matières recyclables ²	9	-	-	-	-	-
Résidus verts ³	173	-	12	56	70	65
Encombrants	38	120	100	97	173	145
Métalliques	38	53	55	50	60	72
Non-métalliques	-	67	45	48	113	73
CRD	465	524	419	568	543	586
Agrégats	-	-	-	-	-	-
Bois	341	421	293	441	442	493
Bardeaux d'asphalte	124	103	126	128	101	93
RDD ⁴	40	13	16	14	8	30
Pneus	12	12	5	11	9	12
Résidus éliminés ⁵	352	1 002	389	477	351	389
TOTAL – géré	1 092	1 672	941	1 224	1 154	1 226
TOTAL – valorisé	738	670	552	747	803	838
	68 %	40 %	59 %	61 %	70 %	68 %

1- Le réseau d'écocentres (six au total) d'Énercycle est accessible à tous les citoyens des municipalités membres d'Énercycle. Toutefois, aux fins de l'inventaire, il a été considéré que les citoyens de la MRC des Chenaux n'ont utilisé que l'écocentre sur le territoire de la MRC des Chenaux (écocentre de Champlain), et que les matières gérées à l'écocentre de Champlain y ont été apportées exclusivement par les citoyens de la MRC des Chenaux.

2- Les matières recyclables reçues aux écocentres sont comptabilisées dans la collecte des matières recyclables depuis 2015.

3- La quantité récupérée est sous-estimée, car des branches sont récupérées, mais elles sont mélangées au bois (résidus de CRD) et leur proportion n'est pas connue.

4- Les RDD comprennent les produits d'usage courant (peintures, solvants, huiles, produits d'entretien et nettoyants, produits chimiques pour piscine, etc.), batteries, bonbonnes de propane et résidus des technologies de l'information et des communications (TIC) (ordinateurs, écrans, téléviseurs, imprimantes, etc.).

5- Par hypothèse, il est considéré que 50 % des résidus éliminés sont des CRD non valorisés et 50 % des encombrants non-métalliques non valorisés.

Tiré de : Données fournies par Énercycle.

Tableau C. 11 Inventaire 2019 des résidus du secteur résidentiel de la MRC des Chenaux

RÉSIDU		Récupération (tonnes)		Élimination (tonnes)		Génération (tonnes)		Taux de récupération	
Matières recyclables		1 583		1 227		2 810		56 %	
Matières organiques	Résidus verts et alimentaires	727	600	3 804	3 804	4 531	4 404	16 %	14 %
	Boues municipales		127		0		127		100 %
Encombrants		123		816		940		13 %	
RDD		30		10		40		75 %	
Rejets et résidus ultimes		0		337		337		s.o.	
TOTAL		2 463		6 195		8 657		28 %	

Tableau C. 12 Inventaire 2019 des résidus du secteur des ICI de la MRC des Chenaux

RÉSIDU		Récupération (tonnes)		Élimination (tonnes)		Génération (tonnes)		Taux de récupération
Matières recyclables		631		1 392		2 023		31 %
Matières organiques	Résidus agroalimentaires	1 310	1 310	1 066	17	2 376	1 327	99 %
	Autres résidus organiques ICI		0		1 048		1 048	0 %
Rejets et résidus ultimes		0		221		221		s.o.
TOTAL		1 941		2 678		4 619		42 %

Tableau C. 13 Inventaire 2019 des résidus du secteur de la CRD de la MRC des Chenaux

RÉSIDU	Récupération (tonnes)		Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
	Résidentiel	ICI			
Agrégats	0	1 387	166	1 553	89 %
Bois de construction	493	569	792	1 854	57 %
Gypse	0	26	136	162	16 %
Bardeaux d'asphalte	93	197	162	452	64 %
Non-agrégats – Autres	0	0	140	140	0 %
TOTAL	586	2 180	1 396	4 161	66 %

Tableau C. 14 Inventaire 2019 des matières résiduelles générées, par matière, de la MRC des Chenaux

RÉSIDU	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
Matières recyclables	2 214	2 619	4 832	46 %
Matières organiques	2 037	4 870	6 907	29 %
Résidus de CRD	2 765	1 396	4 161	66 %
Encombrants	123	816	940	13 %
RDD	30	10	40	75 %
Rejets et résidus ultimes	0	558	558	s.o.
TOTAL	7 169	10 269	17 438	41 %

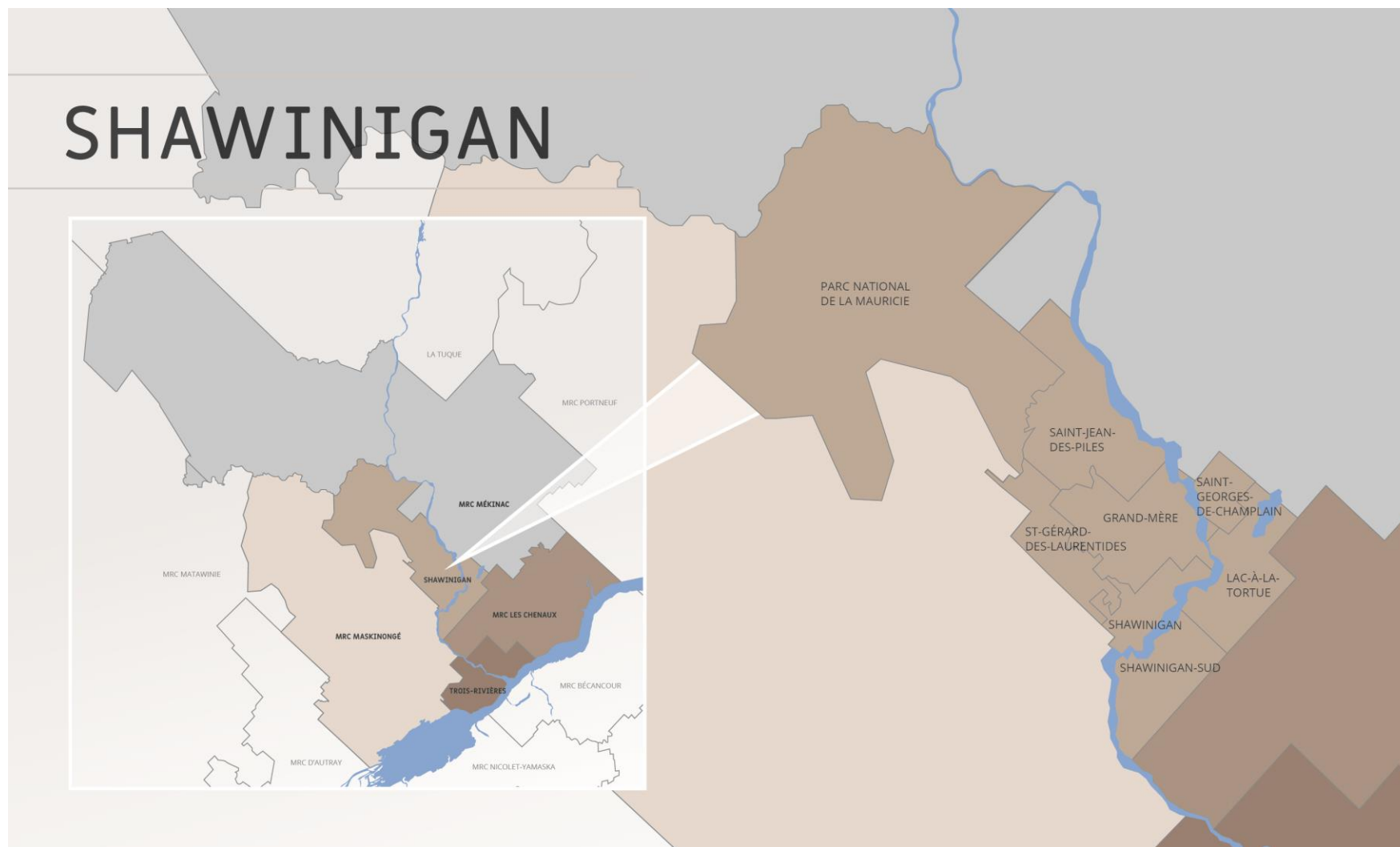
À noter : En ce qui concerne le taux global de récupération des matières organiques, estimé à 29 %, celui-ci diminue à 13 % lorsque sont exclus les résidus agroalimentaires et chute à 11 % lorsque sont exclus les résidus agroalimentaires et les boues municipales.

Tableau C. 15 Inventaire 2019 des matières résiduelles générées, par générateur, de la MRC des Chenaux

GÉNÉRATEUR	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
Secteur résidentiel	2 463	6 195	8 657	28 %
Secteur des ICI	1 941	2 678	4 619	42 %
Secteur de la CRD	2 765	1 396	4 161	66 %
TOTAL	7 169	10 269	17 438	41 %

ANNEXE D

Informations détaillées sur la Ville de Shawinigan



Carte D.1 Secteurs de la Ville de Shawinigan

Tableau D. 1 Répartition des établissements de cinq employés et plus et des emplois par secteur d'activité dans la Ville de Shawinigan (2021)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	Établissements		Emplois ¹	
	Nombre	%	Nombre	%
Secteur primaire	8	1,3	228	1,1
Agriculture et foresterie	7	1,1	216	1,1
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	1	0,2	12	0,1
Secteur secondaire	116	18,5	4 440	22,3
Construction	49	7,8	1 030	5,2
Fabrication	67	10,7	3 410	17,1
Secteur tertiaire	502	80,2	15 274	76,6
Services publics	1	0,2	350	1,8
Commerce de détail	118	18,8	3 093	15,5
Commerce de gros	21	3,4	298	1,5
Transport et entreposage	16	2,6	307	1,5
Arts, spectacles et loisirs	15	2,4	863	4,3
Industrie de l'information et de la culture	9	1,4	194	1,0
Hébergement et service de restauration	96	15,3	1 933	9,7
Finance et assurance	9	1,4	108	0,5
Gestion de sociétés et d'entreprises	0	0	0	0
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	13	2,1	282	1,4
Services immobiliers et services de location et de location à bail	13	2,1	225	1,1
Services professionnels, scientifiques et techniques	26	4,2	668	3,3
Services d'enseignement	28	4,5	1 847	9,3
Soins de santé et assistance sociale	76	12,1	3 886	19,5
Administration publique	18	2,9	681	3,4
Autres services	43	6,9	539	2,7
TOTAL	626	100	19 942	100

1- Le nombre d'emplois a été estimé en utilisant une moyenne d'employés selon la grappe d'employés utilisée sur le site Internet d'Emploi-Québec.

Tiré de : Emploi-Québec, 2021.

Tableau D. 2 Répartition des établissements de cinq employés et plus selon le nombre d'employés dans la Ville de Shawinigan (2021)

NOMBRE D'EMPLOYÉS	Établissements		Emplois ¹	
	Nombre	%	Nombre	%
5 à 19 employés	416	66,5	4 992	25,0
20 à 49 employés	140	22,4	4 900	24,6
50 à 99 employés	36	5,8	2 700	13,5
100 à 199 employés	26	4,2	3 900	19,6
200 à 499 employés	7	1,1	2 450	12,3
500 à 999 employés	0	0	0	0
1000 employés et plus	1	0,2	1 000	5,0
TOTAL	626	100	19 942	100

1- Le nombre d'emplois a été estimé en utilisant une moyenne d'employés selon la grappe d'employés utilisée sur le site Internet d'Emploi-Québec.

Tiré de : Emploi-Québec, 2021.

Tableau D.3 Portée des règlements municipaux en gestion des matières résiduelles à la Ville de Shawinigan

RÈGLEMENT ET PORTÉE	Élément inclus
Gestion des matières résiduelles	
Collecte des ordures	
Contenants autorisés	✓
Quantités excédentaires	✓
Matières autorisées/interdites	✓
Collecte des matières recyclables	
Contenants autorisés	✓
Quantités excédentaires	✓
Matières autorisées/interdites	✓
Participation obligatoire	✓
Vidange des fosses septiques	
Vidange périodique obligatoire (2 ou 4 ans selon le type d'occupation)	✓
Mesure annuelle obligatoire de l'écume et des boues	
Responsabilité du propriétaire d'effectuer la vidange	✓
Preuve de vidange obligatoire	

Légende : ✓ = Mention dans le règlement

Tableau D. 4 Quantités annuelles de matières gérées dans l'écocentre d'Énercycle présent sur le territoire de la Ville de Shawinigan ¹

RÉSIDU	Écocentre de Shawinigan (tonnes/an)					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Matières recyclables ²	53	-	-	-	-	-
Résidus verts ³	-	144	131	131	168	115
Encombrants	86	423	356	398	610	505
Métalliques	86	131	145	180	135	192
Non-métalliques	-	292	211	218	475	313
CRD	1645	2 108	2 273	2 423	2 286	3 007
Agrégats	452	612	730	757	753	784
Bois	952	1 164	1 242	1 361	1 193	1 884
Bardeaux d'asphalte	241	332	301	304	341	339
RDD ⁴	130	64	148	184	148	168
Pneus	39	36	41	55	39	44
Résidus éliminés ⁵	914	743	702	754	866	1 063
TOTAL – géré	2 867	3 519	3 649	3 944	4 118	4 903
TOTAL – valorisé	1 953	2 775	2 948	3 191	3 252	3 840
	68 %	79 %	81 %	81 %	79 %	78 %

1- Le réseau d'écocentres (six au total) d'Énercycle est accessible à tous les citoyens des municipalités membres d'Énercycle. Toutefois, aux fins de l'inventaire, il a été considéré que les citoyens de la Ville de Shawinigan n'ont utilisé que l'écocentre sur le territoire de la Ville de Shawinigan, et que les matières gérées à l'écocentre de Shawinigan y ont été apportées exclusivement par les citoyens de la Ville de Shawinigan.

2- Les matières recyclables reçues aux écocentres sont comptabilisées dans la collecte des matières recyclables depuis 2015.

3- La quantité récupérée est sous-estimée, car des branches sont récupérées, mais elles sont mélangées au bois (résidus de CRD) et leur proportion n'est pas connue.

4- Les RDD comprennent les produits d'usage courant (peintures, solvants, huiles, produits d'entretien et nettoyants, produits chimiques pour piscine, etc.), batteries, bonbonnes de propane et résidus des technologies de l'information et des communications (TIC) (ordinateurs, écrans, téléviseurs, imprimantes, etc.).

5- Par hypothèse, il est considéré que 50 % des résidus éliminés sont des CRD non valorisés et 50 % des encombrants non-métalliques non valorisés.

Tiré de : Données fournies par Énercycle.

Tableau D. 5 Inventaire 2019 des résidus du secteur résidentiel de la Ville de Shawinigan

RÉSIDU		Récupération (tonnes)		Élimination (tonnes)		Génération (tonnes)		Taux de récupération	
Matières recyclables		3 981		3 118		7 099		56 %	
Matières organiques	Résidus verts et alimentaires	635	514	10 628	10 628	11 263	11 142	6 %	5 %
	Boues municipales		121		0		121		100 %
Encombrants		448		2 133		2 580		17 %	
RDD		168		26		193		87 %	
Rejets et résidus ultimes		0		817		817		s.o.	
TOTAL		5 232		16 721		21 953		24 %	

Tableau D. 6 Inventaire 2019 des résidus du secteur des ICI de la Ville de Shawinigan

RÉSIDU		Récupération (tonnes)		Élimination (tonnes)		Génération (tonnes)		Taux de récupération	
Matières recyclables		1 758		4 576		6 334		28 %	
Matières organiques	Résidus agroalimentaires	2 993	2 993	3 490	36	6 483	3 029	46 %	99 %
	Autres résidus organiques ICI		0		3 454		3 454		0 %
Rejets et résidus ultimes		0		659		659		s.o.	
TOTAL		4 751		8 726		13 477		35 %	

Tableau D. 7 Inventaire 2019 des résidus du secteur de la CRD de la Ville de Shawinigan

RÉSIDU	Récupération (tonnes)		Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
	Résidentiel	ICI			
Agrégats	784	3 585	1 477	5 846	75 %
Bois de construction	1 884	861	7 032	9 778	28 %
Gypse	0	68	1 206	1 274	5 %
Bardeaux d'asphalte	339	411	1 438	2 188	34 %
Non-agrégats – Autres	0	0	1 244	1 244	0 %
TOTAL	3 007	4 926	12 397	20 331	39 %

Tableau D. 8 Inventaire 2019 des matières résiduelles générées, par matière, de la Ville de Shawinigan

RÉSIDU	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
Matières recyclables	5 739	7 694	13 433	43 %
Matières organiques	3 628	14 118	17 746	20 %
Résidus de CRD	7 934	12 397	20 331	39 %
Encombrants	448	2 133	2 580	17 %
RDD	168	26	193	87 %
Rejets et résidus ultimes	0	1 476	1 476	s.o.
TOTAL	17 916	37 844	55 760	32 %

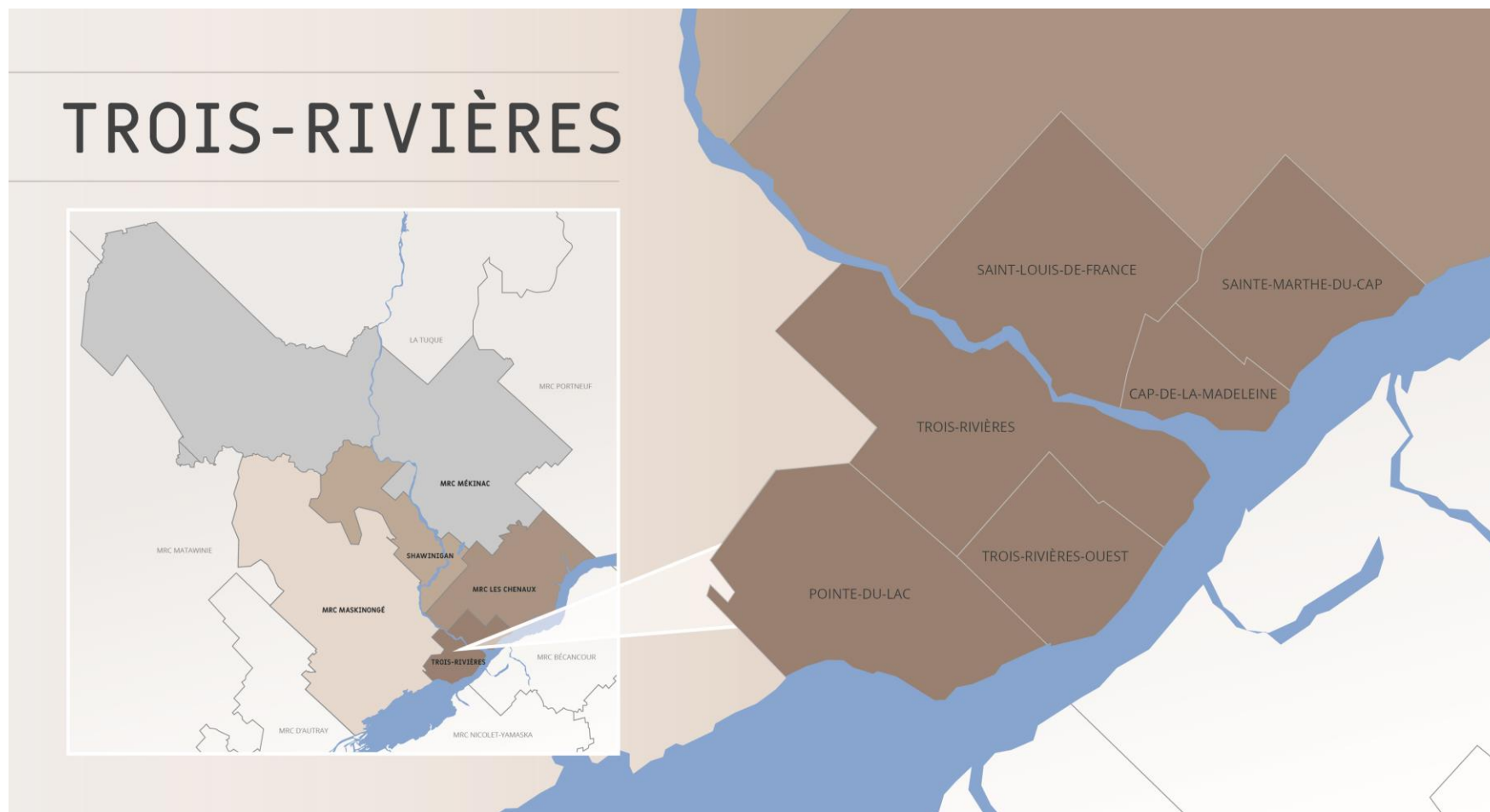
À noter : En ce qui concerne le taux global de récupération des matières organiques, estimé à 20 %, celui-ci diminue à 4 % lorsque sont exclus les résidus agroalimentaires et reste à 4 % lorsque sont exclus les résidus agroalimentaires et les boues municipales.

Tableau D. 9 Inventaire 2019 des matières résiduelles générées, par générateur, de la Ville de Shawinigan

GÉNÉRATEUR	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
Secteur résidentiel	5 232	16 721	21 953	24 %
Secteur des ICI	4 751	8 726	13 477	35 %
Secteur de la CRD	7 934	12 397	20 331	39 %
TOTAL	17 916	37 844	55 760	32 %

ANNEXE E

Informations détaillées sur la Ville de Trois-Rivières



Carte E. 1 Secteurs de la Ville de Trois-Rivières

Tableau E. 1 Répartition des établissements de cinq employés et plus et des emplois par secteur d'activité dans la Ville de Trois-Rivières (2021)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	Établissements		Emplois ¹	
	Nombre	%	Nombre	%
Secteur primaire	8	0,4	566	0,9
Agriculture et foresterie	7	0,4	531	0,8
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	1	0,1	35	0,1
Secteur secondaire	266	14,6	11 334	17,8
Construction	116	6,4	4 094	6,4
Fabrication	150	8,3	7 240	11,4
Secteur tertiaire	1 542	84,9	51 880	81,3
Services publics	3	0,2	312	0,5
Commerce de détail	348	19,2	9 514	14,9
Commerce de gros	80	4,4	1 885	3,0
Transport et entreposage	39	2,1	2 493	3,9
Arts, spectacles et loisirs	56	3,1	1 591	2,5
Industrie de l'information et de la culture	35	1,9	1 800	2,8
Hébergement et service de restauration	209	11,5	5 442	8,5
Finance et assurance	43	2,4	1 302	2,0
Gestion de sociétés et d'entreprises	0	0	0	0
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	59	3,2	2 712	4,3
Services immobiliers et services de location et de location à bail	38	2,1	732	1,1
Services professionnels, scientifiques et techniques	123	6,8	3 152	4,9
Services d'enseignement	75	4,1	5 566	8,7
Soins de santé et assistance sociale	233	12,8	8 534	13,4
Administration publique	58	3,2	4 021	6,3
Autres services	143	7,9	2 824	4,4
TOTAL	1 816	100	63 780	100

1- Le nombre d'emplois a été estimé en utilisant une moyenne d'employés selon la grappe d'employés utilisée sur le site Internet d'Emploi-Québec.

Tiré de : Emploi-Québec, 2021.

Tableau E. 2 Répartition des établissements de cinq employés et plus selon le nombre d'employés dans la Ville de Trois-Rivières (2021)

NOMBRE D'EMPLOYÉS	Établissements		Emplois ¹	
	Nombre	%	Nombre	%
5 à 19 employés	1 160	63,9	13 920	21,8
20 à 49 employés	411	22,6	14 385	22,6
50 à 99 employés	147	8,1	11 025	17,3
100 à 199 employés	67	3,7	10 050	15,8
200 à 499 employés	24	1,3	8 400	13,2
500 à 999 employés	4	0,2	3 000	4,7
1000 employés et plus	3	0,2	3 000	4,7
TOTAL	1 816	100	63 780	100

1- Le nombre d'emplois a été estimé en utilisant une moyenne d'employés selon la grappe d'employés utilisée sur le site Internet d'Emploi-Québec.

Tiré de : Emploi-Québec, 2021.

Tableau E.3 Portée des règlements municipaux en gestion des matières résiduelles à la Ville de Trois-Rivières

RÈGLEMENT ET PORTÉE	Élément inclus
Gestion des matières résiduelles	
Collecte des ordures	
Contenants autorisés	✓
Quantités excédentaires	Refusées
Matières autorisées/interdites	✓
Collecte des matières recyclables	
Contenants autorisés	✓
Quantités excédentaires	Refusées
Matières autorisées/interdites	✓
Participation obligatoire	✓
Vidange des fosses septiques	
Vidange périodique obligatoire (2 ou 4 ans selon le type d'occupation)	✓
Mesure annuelle obligatoire de l'écume et des boues	
Responsabilité du propriétaire d'effectuer la vidange	
Preuve de vidange obligatoire	

Légende : ✓ = Mention dans le règlement

Tableau E. 4 Quantités annuelles de matières gérées dans les deux écocentres d'Énercycle présents sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières¹

RÉSIDU	Écocentre de Trois-Rivières Est (tonnes/an)						Écocentre de Trois-Rivières Ouest (tonnes/an)					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Matières recyclables ²	55	-	-	-	-	-	109	-	-	-	-	-
Résidus verts ³	240	458	234	354	410	420	576	697	494	614	568	568
Encombrants	107	589	515	538	917	749	137	761	586	609	1 050	774
Métalliques	107	187	220	220	215	308	137	170	181	202	189	253
Non-métalliques	-	401	296	318	702	442	-	591	405	406	861	521
CRD	2 099	2 514	2 905	2 908	2 950	3 544	2 555	2 886	2 880	2 767	2 313	3 229
Agrégats	821	933	1 130	1 010	997	1 128	856	1 160	1 159	981	813	636
Bois	1 035	1 289	1 472	1 581	1 674	2 067	1 423	1 503	1 483	1 528	1 290	2 350
Bardeaux d'asphalte	244	292	303	317	279	349	276	223	237	259	210	243
RDD ⁴	66	330	341	341	304	214	301	109	178	123	131	274
Pneus	29	31	25	50	51	44	41	11	44	51	55	66
Résidus éliminés ⁵	678	862	871	1 084	1 112	1 360	1 480	1 271	1 193	1 384	1 364	1 605
TOTAL – géré	3 274	4 784	4 892	5 275	5 745	6 332	5 200	5 769	5 375	5 548	5 479	6 516
TOTAL – valorisé	2 596	3 921	4 020	4 191	4 632	4 972	3 720	4 498	4 182	4 163	4 116	4 911
	79 %	82 %	82 %	79 %	81 %	79 %	72 %	78 %	78 %	75 %	75 %	75 %

1- Le réseau d'écocentres (six au total) d'Énercycle est accessible à tous les citoyens des municipalités membres d'Énercycle. Toutefois, aux fins de l'inventaire, il a été considéré que les citoyens de la Ville de Trois-Rivières n'ont utilisé que les écocentres sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières (écocentres de Trois-Rivières secteur Est et Ouest), et que les matières gérées aux écocentres de Trois-Rivières secteur Est et Ouest y ont été apportées exclusivement par les citoyens de la Ville de Trois-Rivières.

2- Les matières recyclables reçues aux écocentres sont comptabilisées dans la collecte des matières recyclables depuis 2015.

3- La quantité récupérée est sous-estimée, car des branches sont récupérées, mais elles sont mélangées au bois (résidus de CRD) et leur proportion n'est pas connue.

4- Les RDD comprennent les produits d'usage courant (peintures, solvants, huiles, produits d'entretien et nettoyants, produits chimiques pour piscine, etc.), batteries, bonbonnes de propane et résidus des technologies de l'information et des communications (TIC) (ordinateurs, écrans, téléviseurs, imprimantes, etc.).

5- Par hypothèse, il est considéré que 50 % des résidus éliminés sont des CRD non valorisés et 50 % des encombrants non-métalliques non valorisés.

Tiré de : Données fournies par Énercycle.

Tableau E. 5 Inventaire 2019 des résidus du secteur résidentiel de la Ville de Trois-Rivières

RÉSIDU		Récupération (tonnes)		Élimination (tonnes)		Génération (tonnes)		Taux de récupération	
Matières recyclables		10 368		8 009		18 377		56 %	
Matières organiques	Résidus verts et alimentaires	53 091	3 529	27 465	27 465	80 566	30 994	66 %	11 %
	Boues municipales		49 562		0		49 562		100 %
Encombrants		1 600		5 944		7 544		21 %	
RDD		488		72		560		87 %	
Rejets et résidus ultimes		0		2 219		2 219		s.o.	
TOTAL		65 547		43 709		109 256		60 %	

Tableau E. 6 Inventaire 2019 des résidus du secteur des ICI de la Ville de Trois-Rivières

RÉSIDU		Récupération (tonnes)		Élimination (tonnes)		Génération (tonnes)		Taux de récupération	
Matières recyclables		5 530		19 632		25 162		22 %	
Matières organiques	Résidus agroalimentaires	14 228	14 228	4 127	163	29 142	14 391	49 %	99 %
	Autres résidus organiques ICI		0		3 964		14 751		0 %
Rejets et résidus ultimes		0		2 411		2 411		s.o.	
TOTAL		19 758		36 957		56 715		35 %	

Tableau E. 7 Inventaire 2019 des résidus du secteur de la CRD de la Ville de Trois-Rivières

RÉSIDU	Récupération (tonnes)		Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
	Résidentiel	ICI			
Agrégats	1 764	10 037	1 721	13 522	87 %
Bois de construction	4 417	3 269	8 192	15 878	48 %
Gypse	0	191	1 404	1 595	12 %
Bardeaux d'asphalte	592	1 508	1 676	3 776	56 %
Non-agrégats – Autres	0	0	1 450	1 450	0 %
TOTAL	6 774	15 005	14 443	36 222	60 %

Tableau E. 8 Inventaire 2019 des matières résiduelles générées, par matière, de la Ville de Trois-Rivières

RÉSIDU	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
Matières recyclables	15 898	27 641	43 539	37 %
Matières organiques	67 319	42 379	109 968	61 %
Résidus de CRD	21 779	14 443	36 222	60 %
Encombrants	1 600	5 944	7 544	21 %
RDD	488	72	560	87 %
Rejets et résidus ultimes	0	4 630	4 360	s.o.
TOTAL	107 085	95 108	202 193	53 %

À noter : En ce qui concerne le taux global de récupération des matières organiques, estimé à 61 %, celui-ci diminue à 56 % lorsque sont exclus les résidus agroalimentaires et reste à 8 % lorsque sont exclus les résidus agroalimentaires et les boues municipales.

Tableau E. 9 Inventaire 2019 des matières résiduelles générées, par générateur, de la Ville de Trois-Rivières

GÉNÉRATEUR	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
Secteur résidentiel	65 547	43 709	109 256	60 %
Secteur des ICI	19 758	36 957	56 715	35 %
Secteur de la CRD	21 779	14 443	36 222	60 %
TOTAL	107 085	95 108	202 193	53 %

ANNEXE F

Fiches descriptives des mesures proposées

MESURE 1.2**Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques****Objectifs provinciaux**

Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées

Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025

Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025

Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (matières organiques putrescibles, papier et carton, et bois)

Orientation du PCGMR

Détourner la matière organique de l'enfouissement

Type(s) d'action

Acquisition de connaissances

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Matières organiques

(résidus alimentaires et résidus verts)

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

ICI

Indicateur(s) de suivi

Liste des outils de communication déployés

Objet

Les membres d'Énercycle souhaitent mobiliser toute la population à la collecte des matières organiques pour en faire un succès.

Moyens envisagés et/ou résultats attendus

- Consulter d'autres organismes municipaux et les études de cas sur le sujet réalisées par RECYC-QUÉBEC pour la planification de la campagne d'information ;
- Préparer la campagne de communication pour annoncer et expliquer les changements aux collectes ;
- Recourir aux nouveaux médias (Internet, réseaux sociaux, etc.), en plus des médias plus traditionnels (imprimés, annonces dans les journaux, etc.), ainsi qu'à des initiatives terrain pour concrétiser l'engagement des citoyens ;
- Développer une trousse de démarrage (guide, calendrier, trucs et astuces, etc.).
- Entreprendre les communications plusieurs mois avant la distribution des bacs et les premières collectes.

Acteurs

- Énercycle

Budget et échéancier

2023	2024	2025
375 000 \$	125 000 \$	75 000 \$
Préparation de la campagne	Déploiement des outils de communications	Déploiement des outils de communications
Démarrage des communications	(Mesure 1,1 Phase I)	(Mesure 1,1 Phase II)
(Mesure 1,1 Phase I)		

2026	2027	2028	2029	2030
- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

Intégration des communications portant sur les matières organiques dans l'ISÉ générale (Mesure 4.1)

MESURE 1.3**Favoriser l'utilisation de proximité des matières organiques et du compost****Objectifs provinciaux**

Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (matières organiques putrescibles, papier et carton, et bois)

Orientation du PCGMR

Détourner la matière organique de l'enfouissement

Type(s) d'action

ISÉ
 Soutien technique

Matière(s) visée(s)

Matières organiques

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel
 ICI

Indicateur(s) de suivi

Quantité de compost remis aux citoyens (tonnes/an)
 Quantité de compost utilisé pour les besoins municipaux (tonnes/an)
 Quantité de compost valorisé en agriculture (tonnes/an)

Objet

Les membres d'Énercycle souhaitent mobiliser les citoyens autour de la collecte des matières organiques et de l'importance de respecter les consignes de tri pour obtenir un compost de bonne qualité. Le retour de compost aux citoyens donne un sens au geste de séparation à la source qui sera posé quotidiennement par les citoyens dès l'implantation du service de collecte. L'accès au compost produit permet non seulement de démontrer le résultat concret des efforts déployés par les citoyens, mais sert aussi à faire la preuve des bénéfices de l'utilisation du compost par les citoyens dans leurs plates-bandes ou jardins. Il s'agit d'un moyen d'inciter les citoyens à participer (quantité) et à bien participer (qualité).

Les membres d'Énercycle entendent favoriser une gestion territoriale des matières résiduelles générées et prises en charge sur leur territoire et favoriser le recyclage des matières organiques sur les terres de la Mauricie.

Moyens envisagés et/ou résultats attendus

- Rendre accessible du compost aux citoyens en organisant des journées de distribution ;
- Évaluer la possibilité d'utiliser des produits issus du traitement des matières organiques (composts, digestats, etc.) dans les PDZA des membres d'Énercycle de manière à développer adéquatement un marché local pour ces produits ;
- Développer un plan de valorisation régional.

Acteurs

- Énercycle
- MRC/Municipalités/Collaborateurs

Budget et échéancier

2023	2024	2025	2026
- \$	53 000 \$	53 000 \$	53 000 \$
2027	2028	2029	2030
53 000 \$	53 000 \$	53 000 \$	53 000 \$

Préparation, communication, transport et distribution

MESURE 1.4**Poursuivre et encourager la valorisation des boues municipales et de fosses septiques****Objectifs provinciaux**

Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (matières organiques putrescibles, papier et carton, et bois)

Orientation du PCGMR

Détourner la matière organique de l'enfouissement

Type(s) d'action

Acquisition de connaissances
 ISÉ
 Soutien technique

Matière(s) visée(s)

Matières organiques
 (boues municipales et de fosses septiques)

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel
 ICI

Indicateur(s) de suivi

Nombre de municipalités où le portrait est complété
 Quantité annuelle de boues municipales et de fosses septiques récupérées (tonnes ou m³)
 Taux de recyclage au sol des boues municipales et de fosses septiques (qté récupérée/qté générée)

Objet

La valorisation des boues (retour au sol) est favorisée, mais la disposition des boues doit être mieux documentée sur le territoire.

Moyens envisagés et/ou résultats attendus

- Favoriser le recyclage des boues d'Énercycle sur les installations du LET ;
- Se doter d'un outil de planification des vidanges des boues municipales qui favorisent le recyclage au sol des boues ;
- Documenter les pratiques de disposition des boues d'Énercycle (recyclage agricole) et des stations municipales du territoire ;
- Sensibiliser les municipalités locales au recyclage des boues des stations d'épuration ainsi qu'à l'impact des activités municipales sur la qualité des boues et leur potentiel de valorisation ;
- Examiner les raisons pour lesquelles des boues municipales ne sont pas valorisées (le cas échéant) et mettre en œuvre des solutions pour favoriser leur valorisation.

Acteurs

- Municipalités
- MRC/Énercycle

Budget et échéancier

2023	2024	2025	2026
45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$

2027	2028	2029	2030
45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$

Ressources humaines

MESURE 2.1**Encadrer la gestion des matières résiduelles par de la réglementation à jour et harmonisée****Objectifs provinciaux**

Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
 Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Orientation du PCGMR

Responsabiliser les générateurs

Type(s) d'action

Encadrement
 ISÉ
 Soutien technique

Matière(s) visée(s)

L'ensemble des matières

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel
 ICI
 CRD

Indicateur(s) de suivi

Nombre de municipalités ou MRC qui ont adopté ou révisé leur règlement applicable à la gestion des matières résiduelles

Objet

Certaines MRC et municipalités ont adopté des règlements concernant la gestion des matières résiduelles. Parmi les règlements en vigueur, plusieurs dispositions sont communes, mais des différences sont observées. Considérant que ce PCGMR est conjoint, il est proposé de réviser la réglementation existante afin que le cadre réglementaire soit harmonisé sur l'ensemble du territoire et cohérent avec les mesures du PCGMR et l'atteinte de ses objectifs.

Moyens envisagés et/ou résultats attendus

- Voir à se doter d'un **règlement municipal sur la gestion des matières résiduelles** (adapté à la localité, mais harmonisé sur l'ensemble du territoire d'application), incluant notamment :
 - Limiter les déchets : quantité par collecte, nombre de collectes par an, etc. ;
 - Interdire le dépôt de certaines matières dans la collecte des déchets ;
 - Obliger le tri à la source et la récupération des matières recyclables et des matières organiques (secteur résidentiel et secteur des ICI) ;
 - Obliger les propriétaires d'immeubles multilogements à donner accès aux occupants à des outils de collecte adaptés (incluant volume minimal pour les matières recyclables et des matières organiques).
- Inclure au **règlement municipal d'urbanisme** des exigences relatives à la gestion des matières résiduelles pour les nouvelles constructions d'immeubles à logements multiples (espace minimal requis, contenants à prévoir, etc.) ;
- Se doter d'un règlement applicable à l'ensemble du territoire pour **obliger les ICI** à mettre en place une collecte des matières organiques et d'acheminer ces matières aux installations d'Énecycle ;
- Diffuser la réglementation auprès des générateurs concernés (résidentiel et ICI) afin d'en faciliter l'application.

Acteurs

- MRC
- Municipalités/Énecycle

Budget et échéancier

2023	2024	2025	2026
30 000 \$	- \$	- \$	- \$
Ressources humaines			
2027	2028	2029	2030
- \$	- \$	- \$	- \$

MESURE 2.2**S'assurer d'une gestion conforme des boues d'installations septiques****Objectifs provinciaux**

Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (matières organiques putrescibles, papier et carton, et bois)

Orientation du PCGMR

Responsabiliser les générateurs

Type(s) d'action

Encadrement
 Suivi

Matière(s) visée(s)

Matières organiques

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel
 ICI

Indicateur(s) de suivi

Nombre de municipalités où l'inventaire des installations septiques est complété
 Nombre d'installations septiques qui sont vidangées annuellement
 Volume de boues à gérer par municipalité et MRC (m³)
 Nombre de municipalités qui contrôlent la vidange des fosses septiques sur leur territoire

Objet

Les membres d'Énercycle souhaitent préciser le portrait des résidences et des ICI non raccordés à un réseau d'égout et proposent que toutes les municipalités implantent un système de contrôle de la vidange des boues de fosses septiques des résidences et des ICI.

Moyens envisagés et/ou résultats attendus

- Compléter l'inventaire des installations septiques du territoire, des systèmes de contrôle et de suivi de la vidange des installations septiques et des modes de gestion des boues recueillies ;
- S'assurer de la conformité des fréquences des vidanges (service de vidange d'Énercycle, preuve de vidange, etc.) selon les fréquences prescrites par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r.22) ;
- S'assurer du recyclage (retour au sol) des boues ;
- Voir à la création d'un plan stratégique par les MRC afin de soutenir les municipalités à réaliser cette mesure.

Acteurs

- Municipalités
- MRC/Énercycle

Budget et échéancier

2023	2024	2025	2026
82 000 \$	185 000 \$ Inventaire (mandat externe)	185 000 \$ Inventaire (mandat externe)	123 000 \$
2027	2028	2029	2030
123 000 \$	123 000 \$	123 000 \$	123 000 \$

Ressources humaines

MESURE 3.1**Documenter les apports aux LET afin d'orienter les efforts pour atteindre les objectifs du PCGMR****Objectifs provinciaux**

Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
 Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Orientation du PCGMR

Assurer l'efficacité du PCGMR et rendre compte des résultats

Type(s) d'action

Acquisition de connaissances
 Suivi

Matière(s) visée(s)

L'ensemble des matières

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel
 ICI
 CRD

Indicateur(s) de suivi

Quantité de matière éliminée par générateur

Objet

Les membres d'Énercycle souhaitent avoir un portrait plus précis des matières pouvant être détournées de l'enfouissement et qui sont actuellement éliminées.

Moyens envisagés et/ou résultats attendus

- Réaliser des audits visuels aux LET et sensibiliser les transporteurs et les générateurs concernés par les problématiques observées ;
- Réaliser des caractérisations aux différentes phases d'implantation de la collecte des matières organiques sur le territoire.

Acteurs

- Énercycle
- Collaborateurs

Budget et échéancier

2023	2024	2025	2026
- \$	10 000 \$ Caractérisation (mandat externe)	- \$	10 000 \$ Caractérisation (mandat externe)
2027	2028	2029	2030
- \$	10 000 \$ Caractérisation (mandat externe)	- \$	10 000 \$ Caractérisation (mandat externe)

MESURE 3.2**Stimuler les échanges en GMR et faciliter le partage d'information au sein des membres d'Énercycle****Objectifs provinciaux**

Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
 Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Orientation du PCGMR

Assurer l'efficacité du PCGMR et rendre compte des résultats

Type(s) d'action

Acquisition de connaissances
 Suivi

Matière(s) visée(s)

L'ensemble des matières

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel
 ICI
 CRD

Indicateur(s) de suivi

Liste des membres des différents comités
 Nombre de rencontres des comités

Objet

Pour assurer la mise en œuvre effective du PCGMR et une prise de décision proactive si des ajustements sont à apporter au cours de la période d'application du PCGMR, il est proposé de bonifier les activités du comité de soutien à la mise en œuvre PCGMR et de former un comité de travail dédié à des projets spéciaux.

Moyens envisagés et/ou résultats attendus

- Maintenir les comités et activités en place (comité de soutien à la mise en œuvre du PCGMR, comité de liaison, conseil d'administration d'Énercycle) ;
- Bonifier les activités du comité de soutien à la mise en œuvre du PCGMR ;
- Créer un comité de consultation sur le PCGMR dans chaque MRC ;
- Mettre en place un comité pour la collecte et le traitement des matières organiques.

Acteurs

- Énercycle
- MRC/Municipalités

Budget et échéancier

2023	2024	2025	2026
19 000 \$	33 000 \$	33 000 \$	33 000 \$
2027	2028	2029	2030
33 000 \$	33 000 \$	33 000 \$	33 000 \$

Ressources humaines

MESURE 3.3**Organiser des discussions et des échanges avec les acteurs du milieu portant sur la GMR****Objectifs provinciaux**

Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
 Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Orientation du PCGMR

Assurer l'efficacité du PCGMR et rendre compte des résultats

Type(s) d'action

Acquisition de connaissances
 Suivi

Matière(s) visée(s)

L'ensemble des matières

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel
 ICI
 CRD

Indicateur(s) de suivi

Nombre de participants aux ateliers de discussion
 Liste des recommandations émises

Objet

Il est proposé de créer des occasions d'échanger avec les différents acteurs du milieu œuvrant dans la gestion des matières résiduelles sur :

- Le PCGMR ;
- Les services offerts ;
- Les différents récupérateurs œuvrant sur le territoire ;
- Les outils et programmes nationaux disponibles en gestion des matières résiduelles ;
- Etc.

Moyens envisagés et/ou résultats attendus

- Participer et/ou organiser des ateliers de discussion avec des acteurs du milieu afin d'avoir une meilleure vision globale de la GMR en Mauricie ;
- Profiter de ces ateliers pour amener les acteurs du milieu (ICI et CRD) à discuter ensemble de leurs besoins dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et à développer des synergies dans la région ;
- Dynamiser les communications (plus fréquentes, rapides et agiles) pour optimiser la collaboration entre Énercycle et les acteurs du milieu.

Acteurs

- Énercycle
- Collaborateurs

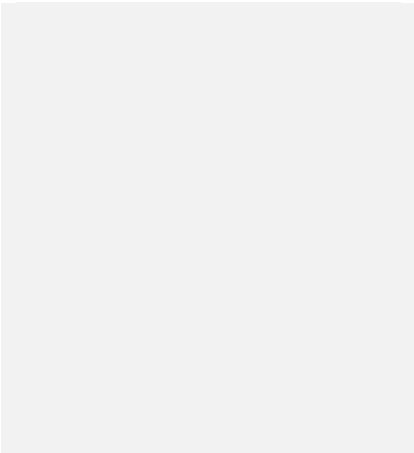
Budget et échéancier

	2023	2024	2025	2026
	13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$

	2027	2028	2029	2030
	13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$

Ressources humaines

MESURE 3.4	Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PCGMR et un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles
Objectifs provinciaux Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD Orientation du PCGMR Assurer l'efficacité du PCGMR et rendre compte des résultats Type(s) d'action Acquisition de connaissances Suivi Matière(s) visée(s) L'ensemble des matières Générateur(s) visé(s) Résidentiel ICI CRD Indicateur(s) de suivi Pourcentage des mesures prévues complétées ou partiellement réalisées Taux de récupération global et par générateur (qté récupérée/qté générée) Quantité éliminée globale et par générateur (kg/hab.)	Objet Le cadre normatif du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles prévoit que l'autorité responsable du PGMR doit transmettre à chaque année, au MELCC, un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR. Les municipalités visées par ce PCGMR souhaitent continuer à recevoir leur pleine subvention. Les membres d'Énercycle veulent également suivre l'évolution des quantités récupérées et éliminées sur leur territoire et analyser l'impact des mesures mises en place dans le cadre du PCGMR. Moyens envisagés et/ou résultats attendus • Réaliser un rapport d'avancement du PCGMR ○ Créer un outil, à l'aide des indicateurs de suivi, qui sera rempli tous les ans par Énercycle, les MRC et municipalités afin d'impliquer tous les partis concernés et d'avoir un portrait global de l'état d'avancement du PCGMR selon les secteurs ; ○ Rédiger un rapport d'avancement annuel à transmettre au MELCC ; ○ Diffuser le rapport d'avancement aux municipalités et le rendre disponible aux citoyens (site Internet). • Réaliser un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles ○ Compiler les données quantitatives requises au bilan ; ○ Produire un bilan annuel avec une information accessible à tous, incluant notamment : i) L'évolution des tonnages par territoire et par catégorie de matières ; ii) L'évaluation et le suivi de la performance par territoire et par matière visée par un objectif quantitatif du PCGMR (matières éliminées en kg/hab., matières recyclables et organiques récupérées en % et résidus de CRD récupérés en %) basé sur les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. ○ Diffuser bilan annuel aux municipalités et le rendre disponible aux citoyens (site Internet). Acteurs • <u>Énercycle</u> • Comité de soutien PCGMR/MRC/Municipalités



Budget et échéancier

2023	2024	2025	2026
35 000 \$	38 000 \$ Création d'un outil de suivi	35 000 \$	35 000 \$
2027	2028	2029	2030
35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$

Ressources humaines

MESURE 4.1**Diffuser de l'information pour faire connaître les services en gestion des matières résiduelles****Objectifs provinciaux**

Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
 Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Orientation du PCGMR

Promouvoir les bonnes pratiques

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

L'ensemble des matières

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel
 ICI
 CRD

Indicateur(s) de suivi

Nombre de communications réalisées

Objet

Il est proposé d'augmenter les efforts pour faire connaître aux différents générateurs de matières résiduelles : les objectifs de la Politique, le PGMR, les services offerts, les différents récupérateurs œuvrant sur le territoire ainsi que les outils et programmes nationaux disponibles en gestion des matières résiduelles.

Moyens envisagés et/ou résultats attendus

- Développer un modèle de bottin régional des récupérateurs et le tenir à jour ;
- Faire la promotion de l'outil « Ça va où ? » ;
- Produire du contenu d'ISÉ, disponible pour l'ensemble des MRC et des municipalités, qui soit adapté pour différentes plateformes/médias, notamment sous la forme de visuels (photos, illustrations) et de vidéos ;
- Assurer une présence active sur la page Facebook d'Énercycle et y développer l'interactivité avec les citoyens ;
- Faire connaître les bons coups et les initiatives inspirantes des acteurs du milieu en GMR par l'entremise des différentes plateformes/médias ;
- Mettre en commun les informations des acteurs afin que tous les citoyens de la Mauricie y aient accès et qu'il y ait des liens entre les différentes plateformes (sites Internet, réseaux sociaux, etc.).

Acteurs

- Énercycle
- MRC/Municipalités/Collaborateurs

Budget et échéancier

2023	2024	2025	2026
63 000 \$	81 000 \$ Bottin régional des récupérateurs (mandat externe)	72 000 \$	72 000 \$
2027	2028	2029	2030
72 000 \$	72 000 \$	72 000 \$	72 000 \$

Diffusion d'information

MESURE 4.2**Proposer des activités pour sensibiliser les citoyens à la gestion des matières résiduelles****Objectifs provinciaux**

Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
 Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Orientation du PCGMR

Promouvoir les bonnes pratiques

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

L'ensemble des matières

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

Indicateur(s) de suivi

Liste des activités réalisées

Objet

Il est proposé d'augmenter les efforts pour faire connaître aux différents générateurs de matières résiduelles : les objectifs de la Politique, le PGMR, les services offerts, les différents récupérateurs œuvrant sur le territoire ainsi que les outils et programmes nationaux disponibles en gestion des matières résiduelles.

Moyens envisagés et/ou résultats attendus

- Sensibiliser les citoyens sur l'importance de poser le bon geste afin d'améliorer le tri des matières résiduelles et de diminuer le taux de contamination ;
- Favoriser une sensibilisation terrain (ex. : patrouille, événements thématiques, capsules vidéo) ;
- Offrir un service d'accompagnement spécifique aux gestionnaires d'immeuble lors de l'implantation de la collecte des matières organiques ;
- Maintenir, développer ou soutenir un programme d'ISÉ en milieu scolaire :
 - Diffuser de l'information et/ou organiser des activités dans les écoles portant sur la GMR ;
 - Organiser des visites des installations de traitement des matières résiduelles d'Énergycycle (écocentres, LET, centre de tri) pour que les jeunes prennent conscience de ce qu'il advient des matières à valoriser ou à éliminer.
- Organiser des journées portes ouvertes au public aux installations de traitement d'Énergycycle.

Acteurs

- Énergycycle/MRC/Municipalités/Collaborateurs

Budget et échéancier

2023	2024	2025	2026
100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
2027	2028	2029	2030
100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$

Diffusion d'information

Ressources humaines

MESURE 4.3**Inciter les ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles****Objectifs provinciaux**

Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées

Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels

Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025

Orientation du PCGMR

Promouvoir les bonnes pratiques

Type(s) d'action

ISÉ

Encadrement

Soutien technique

Matière(s) visée(s)

L'ensemble des matières

Générateur(s) visé(s)

ICI

Indicateur(s) de suivi

Nombre de ICI du territoire attestés dans le cadre du programme ICI on recycle+

Nombre de ICI accompagnés

Objet

Le PCGMR propose de supporter et de faire connaître les efforts réalisés par les ICI qui se démarquent dans la gestion de leurs matières résiduelles afin qu'ils servent d'exemples et stimulent les autres ICI à faire leur part. Les membres d'Énercycle entendent aussi montrer l'exemple en adoptant une gestion des matières résiduelles qui respecte les 3RV-E.

Moyens envisagés et/ou résultats attendus

- Diffuser de l'information au sujet du programme « ICI on recycle + » ;
- Diffuser les initiatives et les cas à succès sur les territoires ;
- Favoriser l'implantation de meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles dans les ICI, par exemple en offrant un service d'accompagnement personnalisé (notamment dans le cadre de l'implantation de la collecte des matières organiques) ;
- Proposer un programme d'ISÉ et/ou un service d'accompagnement spécifique pour certaines clientèles : ICI, établissements scolaires, centre de la petite enfance (CPE), établissements de santé, etc. ;
- Effectuer un inventaire des ICI.

Acteurs

- Municipalités
- MRC/Collaborateurs/Énercycle

Budget et échéancier

2023	2024	2025	2026
- \$	304 000 \$ Visites de ICI	304 000 \$ Visites de ICI	128 000 \$
2027	2028	2029	2030
128 000 \$	128 000 \$	128 000 \$	128 000 \$

Ressources humaines

MESURE 4.4**Sensibiliser les générateurs de CRD à l'importance d'une gestion environnementale de ces résidus****Objectifs provinciaux**

Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Orientation du PCGMR

Promouvoir les bonnes pratiques

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Résidus de CRD

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel
ICI

Indicateur(s) de suivi

Taux d'élimination du secteur de la CRD (kg/hab.)

Objet

Des efforts seront maintenus afin d'améliorer le taux de récupération de cette catégorie de matières.

Moyens envisagés et/ou résultats attendus

- Promouvoir une saine gestion environnementale des résidus de CRD lors de l'émission de permis en donnant de l'information sur les possibilités de récupération des résidus de CRD (recycleurs, etc.) ;
- Favoriser une saine gestion des résidus de CRD générés lors des travaux municipaux ;
- Proposer aux municipalités des clauses pouvant être intégrées dans les devis d'appel d'offres obligeant la valorisation de certains résidus et prévoyant les moyens de vérification des municipalités ;
- Accepter les petits ICI dans les écocentres, selon certaines modalités ;
- Proposer un programme d'ISÉ spécifique pour les entrepreneurs en CRD.

Acteurs

- Municipalités
- Énercycle

Budget et échéancier

2023	2024	2025	2026
13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$
2027	2028	2029	2030
13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$

Ressources humaines

Diffusion d'information

MESURE 5.1**Documenter et soutenir les actions des organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi et en réduction à la source****Objectifs provinciaux**

Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées

Orientation du PCGMR

Encourager prioritairement la réduction à la source, le réemploi et stimuler la récupération

Type(s) d'action

Acquisition de connaissances
Soutien financier

Matière(s) visée(s)

Encombrants
Textiles

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel
ICI

Indicateur(s) de suivi

Nombre d'organismes et d'entreprises d'économie sociale qui partagent des données quantitatives avec les MRC
Nombre d'organismes ou d'entreprises d'économie sociale qui sont soutenus par les municipalités ou les MRC

Objet

Les organismes à but non lucratif et les entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans le domaine du réemploi occupent une place importante de ce secteur. Toutefois, les résultats de leurs efforts sont peu documentés, et les taux de récupération d'encombrants et de textiles, entre autres, ne sont pas connus.

Moyens envisagés et/ou résultats attendus

- Développer un questionnaire (matières visées, quantités) ;
- Développer un outil de suivi des matières reçues par les OBNL de dons ;
- Acquérir des connaissances du volume à récupérer et les rejets, pour le textile, meuble, etc. ;
- Évaluer la possibilité d'offrir un soutien financier à des organismes, prévoir des conditions de redditions de compte ;
- Répertoire l'ensemble des points de dépôt disponible sur le territoire ;
- Soutenir des ateliers et des formations en réduction à la source, en réparation, etc.

Acteurs

- MRC/Municipalités
- Énercycle/Organismes communautaires

Budget et échéancier

2023	2024	2025	2026
70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$
2027	2028	2029	2030
70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$

Soutien financier

MESURE 5.2**Promouvoir les démarches d'économie circulaire ainsi que la recherche et le développement de débouchés locaux****Objectifs provinciaux**

Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées

Orientation du PCGMR

Encourager prioritairement la réduction à la source, le réemploi et stimuler la récupération

Type(s) d'action

Acquisition de connaissances
Soutien financier

Matière(s) visée(s)

L'ensemble des matières

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel
ICI

Indicateur(s) de suivi

Nombre de synergies (maillages)
Quantité de matières résiduelles valorisées en ressources (tonnes/an, kg/an)

Objet

Assurer la valorisation de certaines matières provenant du secteur ICI peut présenter un certain défi. Dans ce contexte, des matières résiduelles d'une entreprise peuvent servir d'intrants pour une autre entreprise. Les membres d'Énercycle s'engagent à participer aux démarches régionales d'économie circulaire.

Moyens envisagés et/ou résultats attendus

- Soutenir les démarches d'économie circulaire tel que :
 - Brosser un portrait plus précis de la gestion des matières résiduelles dans les ICI à l'échelle régionale ;
 - Participer à la démarche d'Économie circulaire Mauricie + et encourager l'adhésion des ICI ;
 - Créer des synergies entre les ICI.

Acteurs

- Collaborateurs/Énercycle/MRC/Municipalités

Budget et échéancier

2023	2024	2025	2026
74 000 \$	74 000 \$	74 000 \$	74 000 \$
2027	2028	2029	2030
74 000 \$	74 000 \$	74 000 \$	74 000 \$

Ressources humaines

Soutien financier

MESURE 5.3**Maintenir, bonifier au besoin et faire connaître les services offerts dans les écocentres****Objectifs provinciaux**

Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées

Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels

Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Orientation du PCGMR

Encourager prioritairement la réduction à la source, le réemploi et stimuler la récupération

Type(s) d'action

Service

Matière(s) visée(s)

Matières recyclables

Matières organiques

Résidus de CRD

Encombrants

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

ICI

Indicateur(s) de suivi

Catégories de nouvelles matières récupérées en vue de leur valorisation

Quantité de matière par catégorie (tonnes/an)

Achalandage annuel

Objet

Les écocentres sont complémentaires aux collectes offertes de porte en porte. Énercycle et ses membres souhaitent améliorer les services dans les écocentres afin d'augmenter les quantités triées reçues et le taux de valorisation.

Moyens envisagés et/ou résultats attendus

- Évaluer la possibilité d'élargir l'éventail des matières récupérées aux écocentres en incluant les matières ayant un débouché existant ou potentiel ;
- Faciliter la valorisation des encombrants reçus aux écocentres ;
- Voir à permettre au petit générateur ICI l'utilisation des écocentres d'Énercycle selon des modalités à définir ;
- Renforcer la collaboration avec les organismes communautaires pour favoriser le réemploi des biens réutilisables reçus dans les écocentres d'Énercycle.

Acteurs

- Collaborateurs/Énercycle/MRC/Municipalités

Budget et échéancier

2023	2024	2025	2026
140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$

2027	2028	2029	2030
140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$

Projet d'amélioration

Ressources humaines

MESURE 5.4**Développer ou améliorer la collecte spécifique et la gestion des encombrants en favorisant le principe des 3RV-E****Objectifs provinciaux**

Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées

Orientation du PCGMR

Encourager prioritairement la réduction à la source, le réemploi et stimuler la récupération

Type(s) d'action

Service
ISÉ

Matière(s) visée(s)

Encombrants

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel
ICI

Indicateur(s) de suivi

Quantité d'encombrants récupérés et valorisés

Objet

Les encombrants sont majoritairement gérés via la collecte des déchets et destinés à l'enfouissement, sauf exception. Les membres d'Énercycle souhaitent favoriser le réemploi et stimuler le recyclage des encombrants en vue d'éviter leur enfouissement.

Moyens envisagés et/ou résultats attendus

- Prévoir des collectes pour les encombrants séparées de la collecte des déchets ;
- Développer un guide des différentes modalités de collecte des encombrants adaptées au principe des 3RV-E ;
- Évaluer les options de gestion des encombrants ;
- Promouvoir les services d'organismes communautaires permettant de réutiliser, récupérer ou valoriser les encombrants ;
- Améliorer le tri des encombrants dans les écocentres.

Acteurs

- Municipalités
- MRC/Énercycle

Budget et échéancier

2023	2024	2025	2026
553 000 \$	553 000 \$	553 000 \$	553 000 \$

2027	2028	2029	2030
553 000 \$	553 000 \$	553 000 \$	553 000 \$

Amélioration de la collecte et du traitement des encombrants

MESURE 5.5**Encourager les démarches zéro déchet****Objectifs provinciaux**

Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Orientation du PCGMR

Encourager prioritairement la réduction à la source, le réemploi et stimuler la récupération

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Matières recyclables
 Matières organiques

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel
 ICI

Indicateur(s) de suivi

Nombre et type de programmes municipaux de réduction à la source
 Quantité de matières résiduelles enfouies provenant du secteur résidentiel et du secteur ICI (tonnes/an, kg/hab./an)

Objet

Les membres d'Énercycle considèrent que de sensibiliser à la démarche zéro déchet est nécessaire tant dans une perspective environnementale que sociale et économique.

Moyens envisagés et/ou résultats attendus

- Promouvoir les outils existants portant sur la démarche zéro déchet (ex. : boîtes à outils, défi, conférence, campagne ISÉ, etc.) ;
- Inciter les municipalités à mettre en place des programmes de réduction à la source ;
- Promouvoir les stations de remplissage, l'achat en vrac, etc. ;
- Évaluer la possibilité de bannir le plastique à usage unique (ex. : sacs de plastique) et adhérer aux recommandations du gouvernement fédéral, et du gouvernement provincial le cas échéant, pour réduire l'utilisation du plastique à usage unique ;
- Privilégier les acquisitions responsables dans les organisations municipales (municipalités, MRC, Énercycle) ;
- Promouvoir la réduction à la source et la gestion in situ des matières organiques (herbicyclage, feuillicyclage, compostage domestique) ;
- Sensibiliser les différents générateurs au gaspillage alimentaire :
 - Faire connaître les services disponibles visant la récupération et le partage d'aliments (ex. : frigo libre-service, banque alimentaire, dons de nourriture non consommée lors d'évènement, etc.) ;
 - Intégrer de bonnes pratiques de gestion des denrées alimentaires dans les ententes entre les municipalités et les promoteurs d'évènements pour éviter le gaspillage alimentaire.

Acteurs

- Énercycle/MRC/Municipalités/Collaborateurs

Budget et échéancier

2023	2024	2025	2026
20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
2027	2028	2029	2030
20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$

Formations

MESURE 5.6**Rendre disponibles des équipements de récupération dans les bâtiments municipaux et les aires publiques****Objectifs provinciaux**

Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Orientation du PCGMR

Encourager prioritairement la réduction à la source, le réemploi et stimuler la récupération

Type(s) d'action

Service
 ISÉ

Matière(s) visée(s)

Matières recyclables
 Matières organiques
 (résidus alimentaires)

Générateur(s) visé(s)

Hors foyer

Indicateur(s) de suivi

Nombre de bâtiments municipaux et de lieux publics où des équipements de récupération sont installés

Objet

Les municipalités régionales s'engagent à montrer l'exemple et favoriseront la récupération des matières résiduelles au sein de leurs propres édifices municipaux.

Moyens envisagés et/ou résultats attendus

- Évaluer les besoins en vue de la récupération (ex. : contenant, fréquence, formation) des matières organiques et autres matières à recycler (si ce n'est déjà fait) dans les bâtiments et aires publics où la fréquentation le justifie ;
- Ajouter des îlots de récupération et offrir un soutien à la mise en œuvre (à coordonner avec le traitement) ;
- Bonifier les équipements existants.

Acteurs

- Municipalités

Budget et échéancier

2023	2024	2025	2026
- \$	- \$	34 000 \$	34 000 \$
2027	2028	2029	2030
34 000 \$	- \$	- \$	- \$

Achat d'équipement de récupération

MESURE 5.7**Objectifs provinciaux**

Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
 Recycler 60 % des matières putrescibles

Orientation du PCGMR

Encourager prioritairement la réduction à la source, le réemploi et stimuler la récupération

Type(s) d'action

Encadrement
 ISÉ
 Service
 Soutien technique

Matière(s) visée(s)

Matières recyclables
 Matières organiques
 (résidus alimentaires)

Générateur(s) visé(s)

Hors foyer

Indicateur(s) de suivi

Nombre d'événements qui mettent en place des services de récupération
 Nombre d'événements qui proposent une brigade verte
 Taux de récupération lors des événements (qté récupérée/qté générée)

Favoriser la récupération lors de la tenue d'événements**Objet**

La récupération des matières recyclables et des matières organiques représente un défi pour les organisateurs d'événements.

Les membres d'Énercycle souhaitent offrir des services d'accompagnement aux municipalités et organisateurs d'événements pour la tenue d'événements écoresponsables.

Moyens envisagés et/ou résultats attendus

- Proposer un guide pour la tenue d'événements écoresponsables ;
- Rendre accessibles des contenants de récupération et des services de collecte et s'assurer que les organisateurs d'événements offrent aux participants et festivaliers la possibilité de récupérer leurs matières résiduelles valorisables ;
- Mettre en place des outils de communication pour améliorer la qualité du tri et de la récupération lors des événements ;
- Inciter les organisateurs d'événements à mettre sur pied une brigade verte (étudiants, bénévoles, etc.) pour informer les participants et festivaliers et voir à la qualité du tri ;
- Réduire l'utilisation de produits de plastique à usage unique dans les événements ;
- Intégrer de bonnes pratiques GMR dans les ententes entre les municipalités et les promoteurs d'événements pour s'assurer que les matières générées soient détournées de l'enfouissement.

Acteurs

- MRC/Municipalités

Budget et échéancier

2023	2024	2025	2026
60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$
2027	2028	2029	2030
60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$

Ressources humaines

Soutien technique

MESURE 5.8**Soutenir les initiatives de récupération et de valorisation des matières résiduelles orphelines****Objectifs provinciaux**

Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels

Orientation du PCGMR

Encourager prioritairement la réduction à la source, le réemploi et stimuler la récupération

Type(s) d'action

Acquisition de connaissance
 Suivi

Matière(s) visée(s)

Matières orphelines diverses

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel
 ICI
 Producteurs agricoles

Indicateur(s) de suivi

Liste des produits (agricoles et autres) pour lesquels un service de récupération existe sur le territoire
 Quantité récupérée (tonnes/an)

Objet

En collaboration avec les acteurs du milieu et le gouvernement du Québec, Énercycle souhaite appuyer les services de récupération et de valorisation des matières résiduelles qui ne sont pas visées par des services de collecte à grande échelle.

Moyens envisagés et/ou résultats attendus

- Soutenir les démarches telles que :
 - Les offres de service de récupération des matières orphelines (plastiques agricoles, textiles, équipements de protection individuelle (EPI), etc.) ;
 - Le suivi des programmes existants et à venir (ex. : nouvelle responsabilité élargie des producteurs) ;
 - La recherche de débouchés.

Acteurs

- Collaborateurs
- Énercycle

Budget et échéancier

2023	2024	2025	2026
11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$
2027	2028	2029	2030
11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$

Ressources humaines